

AU SOMMAIRE

LE DEVOIR et son avenir

Quels sont les défis qui attendent LE DEVOIR dans un futur immédiat? Tel a été le thème du rapport que le directeur de ce journal a présenté hier à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société éditrice.

Page 7

Trudeau réitère son invitation

M. Trudeau a réitéré hier son invitation au gouvernement du Québec à reprendre les négociations constitutionnelles et par la même occasion a fait remarquer que le ministre ontarien des Affaires intergouvernementales, M. Tom Wells, était dans l'erreur s'il croyait que le Québec ne souhaitait pas l'avènement du bilinguisme en Ontario.

Page 3

Le monde

■ Face au raidissement du cabinet Begin, «La Paix maintenant» manifeste en Cisjordanie. Page 4

■ L'ayatollah Montazeri succéderait à Khomeiny. Page 4

■ Premier sommet Botha-Kaunda depuis sept ans. Page 4

Blocus britannique total dès demain

Course contre la montre pour éviter la guerre des Malouines

(D'après Reuter et AFP) — La course contre la montre est engagée dans les chancelleries pour tenter d'éviter que la «drôle de guerre des Malouines» ne se transforme en guerre tout court.

La Grande-Bretagne a en effet fait un pas dans l'escalade militaire en annonçant l'imposition, à partir de demain 11 h 00 GMT, d'un blocus aérien et naval total dans un rayon de 200 milles autour de l'«archipel aux 300.000 moutons».

De son côté, la junte argentine a placé en état d'alerte maximale ses 10.000 hommes retranchés aux Malouines depuis le coup de force du 2 avril.

Néanmoins, la crise anglo-argentine est arrivée à un «point critique» mais n'est pas encore dans l'impasse au plan diplomatique. Telle est la constatation faite par les officiels argentins et américains à l'issue des entretiens d'une demi-heure qu'ont eus hier après-midi à Washington le secrétaire d'Etat Alexander Haig et le ministre argentin des Affaires étrangères, M. Nicanor Costa Mendez.

Le gouvernement argentin n'a pas rejeté les propositions américaines sur un règlement pacifique de la crise, a dit M. Costa Mendez à l'issue de ces entretiens soulignant que les autorités de Buenos Aires «étudiaient et analysaient le plan américain» auquel ils répondront «dès que possible».

Le ton modéré des déclarations du ministre argentin a été interprété au département d'Etat comme l'espoir d'une ouverture. Dans l'entourage du secrétaire d'Etat, on affirme en effet que M. Haig se tient prêt s'il le faut à se rendre rapidement de nouveau à Buenos Aires pour discuter en détail avec la junte militaire des dernières propositions américaines.

Voir page 8: Malouines



Des soldats argentins lourdement chargés arrivent en renfort aux îles Malouines. Selon des témoignages des habitants de l'archipel parvenus à Londres, le contingent argentin souffrirait du froid et de la faim en raison de mauvais équipement et ravitaillement. (Photolaser AP)

La loi 46 en 2e lecture

Léonard ne cède rien à Montréal

par Alain Duhamel

En amorçant à l'Assemblée nationale en deuxième lecture le débat sur l'avenir de la Communauté urbaine de Montréal, le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, n'a fait aucune concession au point de vue montréalais et a plutôt annoncé son intention de réduire l'intervention du gouvernement dans les affaires de la communauté.

Le projet de loi 46, du point de vue du ministre, accorde implicitement une prépondérance à la Ville de Montréal tout en assurant une vie communautaire. Il n'y a donc pas lieu de l'affirmer davantage en lui accordant une voix de plus au comité exécutif.

«La CUM va permettre à Montréal de travailler avec des partenaires beaucoup

plus étroitement» a affirmé le ministre des Affaires municipales, au cours d'une conférence de presse, hier, à Montréal. «Il me semble qu'il faut deux, trois ou quatre municipalités qui participent à l'élection du président.»

Dans le projet de loi, le comité exécutif se compose d'un nombre égal de personnes provenant des villes de banlieue et de la Ville de Montréal. Le président est élu par un vote du Conseil de la CUM et, en cas d'impasse absolue, le gouvernement intervient pour le nommer.

La Ville de Montréal s'est opposée fermement à la parité avec la banlieue dans la composition du comité exécutif et a réclamé, au nom de son rôle de métropole et de l'importance de sa population, laquelle constitue la majorité sur l'île de

Voir page 8: Léonard

Médecins: grève générale le 19 mai?

par Marie Laurier

Si d'ici au 19 mai le gouvernement du Québec fait toujours la sourde oreille aux revendications des 5.500 médecins généralistes, ceux-ci pourraient déclencher une grève générale illimitée.

Entre-temps, les moyens de contestation seront plus «musclés» et iront en s'accroissant, selon une stratégie mise au point et entérinée hier par la grande majorité des médecins omnipraticiens qui avaient déserté leurs cabinets. L'arrêt de travail a été respecté dans une proportion de 96% dans tout le Québec, selon un sondage effectué par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), mais très peu de spécialistes ont répondu à l'invitation de se joindre à cette manifestation de mécontentement.

Les services essentiels ont été maintenus partout et on ne rapporte aucune affluence particulière dans les salles d'urgence des hôpitaux.

Le plan de contestation prévoit un arrêt des activités médico-administratives à compter de lundi 3 mai, un boycottage du fonctionnement des régimes public et parapublic une semaine plus tard, la réduction de l'accessibilité aux services, la li-



M. Clément Richer

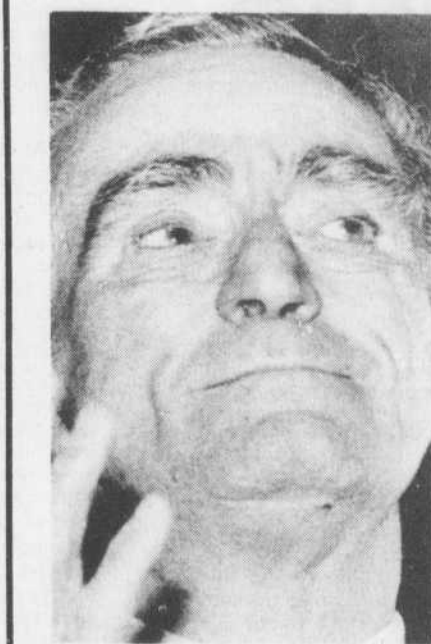
mitation des heures de bureau de neuf à 17 heures, la discontinuité totale des services à des dates non précises, une journée de débrayage le mercredi 19 mai et s'il le faut, la grève générale.

Dans l'esprit des médecins, ces mesures rémunèrent tout en y consacrant une pas rémunérées tout en y consacrant une «moyenne de 15 heures par semaine» ralentiront le fonctionnement d'une bureaucratie jugée trop lourde et parfois même inutile dans la pratique médicale, et c'est l'Etat ou l'ensemble des citoyens qui écopent, au bout du compte de ces ralentissements administratifs.

À Montréal, quelque 500 médecins généralistes et une cinquantaine de spécialistes ont participé à un moment où l'autre à la réunion qui s'est déroulée au Mé-

Voir page 8: Médecins

Castonguay au nombre des aspirants à la succession de Claude Ryan?



M. Claude Ryan

par Gilles Lesage

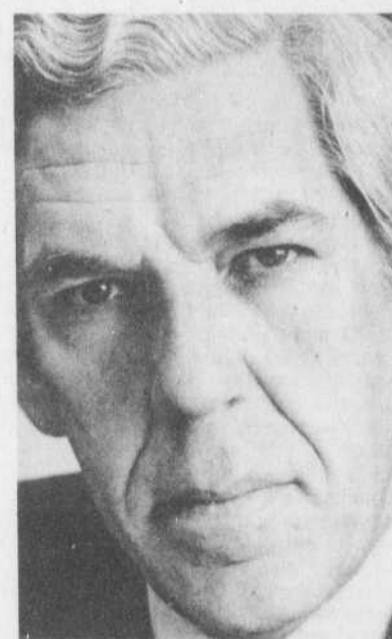
QUÉBEC — M. Claude Castonguay pourrait être l'un des aspirants à la succession de M. Claude Ryan, quand ce dernier quittera la direction du Parti libéral du Québec (PLQ). Ce qui, à plus ou moins brève échéance, ne semble plus faire de doute, sauf pour le principal intéressé.

Le nom de l'ex-ministre des Affaires sociales, de 1970 à 1973, aujourd'hui président de la corporation du groupe La Laurentienne, est l'un des nombreux noms qui circulent dans les milieux libéraux et qui sont agités dans le bouillier, à la faveur des réunions dans les comités et les régions, en préparation du congrès d'orientation qui aura lieu en septembre à Québec. Comme la plupart des autres personnes dont les noms sont mentionnés comme aspirants éventuels, M. Castonguay n'a rien fait pour mettre en cause, publiquement et officiellement, le leadership de M. Ryan. Il n'a pas l'intention non plus de le contester ouvertement ou même officieusement.

Mais LE DEVOIR a appris hier de sources sûres que l'homme d'affaires québécois n'est nullement réfractaire à un éventuel retour en politique et, cette fois, à la tête du PLQ, en temps opportun. Comme plusieurs autres, M. Castonguay consulte les augures, flairer le vent, sonde discrètement, se refuse à tout commentaire et réserve une décision qui, de toute manière, serait prématurée à ce moment-ci.

Il n'en reste pas moins que, les choses étant ce qu'elles sont à ce moment-ci, il faut ajouter le nom de M. Castonguay à la liste déjà longue de ceux qui aspirent à la succession de M. Ryan ou qui se laisseraient courtiser, le cas échéant. Des groupes s'activent pour mousser la candidature de MM. Robert Bourassa, Raymond Gagné et Pierre Lortie. Les trois hommes étant liés d'assez près, il semble probable que seulement l'un des trois sera dans la course, le moment venu. Mais des rumeurs viennent aussi d'Ottawa qui mettent de l'avant le nom de quelques ministres fédéraux: MM.

Voir page 8: Castonguay



M. Claude Castonguay

66% des Montréalais sondés pour CBC souhaitent le départ du chef du PLQ

par Pierre O'Neill

Les deux tiers des Montréalais sont d'avis que M. Claude Ryan devrait démissionner de la direction du Parti libéral du Québec.

Cette tendance de l'opinion publique se dégage des résultats du sondage effectué par Sorecom-Inci pour le compte de l'émission Newswatch

de la télévision anglaise de Radio-Canada.

Cette enquête d'opinion publique, réalisée entre le 25 et le 29 mars, visait à comparer les attitudes des Montréalais francophones à celles des anglophones. Les sondeurs ont également voulu connaître la perception des Montréalais sur les principaux phénomènes économiques politiques et so-

ciaux qui perturbent les activités de leur communauté. Sur le millier de personnes interrogées, le sondage a permis de compléter 404 questionnaires auprès de l'un et l'autre des deux groupes linguistiques. Les questions portaient notamment sur les préférences politiques, le projet indépendantiste du gouvernement Lévesque, les rapports entre les deux communautés,

la santé de l'économie québécoise, le dossier linguistique et les difficultés de fonctionnement de la Communauté urbaine de Montréal.

La diffusion des résultats du sondage Sorecom-Inci a commencé, lundi soir, sur le réseau anglais de Radio-Canada et l'émission Newswatch d'hier soir a notamment permis d'ap-

Voir page 8: Montréalais

Le pape reporte son voyage à Czeszochowa

La junte polonaise lève le couvre-feu et libère 1.000 personnes internées

VARSOVIE (AFP) — Le couvre-feu sera levé en Pologne à compter du 2 mai, et 1.000 personnes internées seront libérées à la même date, a annoncé hier soir le ministère de l'intérieur dans un communiqué lu à la télévision.

Cette décision fait suite à une réunion du Conseil militaire de salut national (administration de l'état de siège), qui a eu lieu le même jour, et au cours de laquelle, précise le communiqué, les propositions du ministre de l'Intérieur concernant un assouplissement des rigueurs de la loi martiale ont été «acceptées», compte-tenu des «progrès réalisés dans la normalisation de la situation» en Pologne.

Au Vatican, le pape Jean-Paul II a décidé de reporter sa visite en Pologne, a indiqué hier à l'AFP Mgr Jozef Glomp, archevêque de Varsovie et primat de Pologne, qui se trouve à Rome depuis lundi. La visite du pape était prévue pour le

mois d'août, à l'occasion de l'ouverture des célébrations du 600e anniversaire du sanctuaire marial de Czeszochowa.

La levée du couvre-feu concerne tout le territoire de la Pologne. Quant aux libérations, elles «concernent des personnes dont le comportement pendant leur internement permet de penser qu'elles respectent l'ordre légal».

800 personnes internées en vertu de l'état de siège bénéficieront ainsi d'une libération pure et simple. Pour 200 autres, il s'agira d'une mesure «conditionnelle».

Le communiqué précise toutefois que ces mêmes personnes pourront être réinternées, voire arrêtées, en cas de violation de l'état de siège, comme cela a déjà été le cas pour 20 personnes qui avaient bénéficié d'une libération.

Il en va de même du couvre-feu qui pourrait être rétabli sélectivement, selon les besoins de la situation, à l'initiative des voïvodes (préfets).

Le communiqué annonce d'autre part le rétablissement, à la date du 10 mai, des communications téléphoniques interrurbaines par automatique à l'intérieur de la Pologne.

En outre, les conditions de délivrance des visas aux représentants des missions diplomatiques, des firmes industrielles et commerciales, ainsi qu'aux chasseurs, seront rétablies telles qu'avant le 13 décembre.

Enfin certaines restrictions appliquées aux correspondants de la presse internationale accrédités en Pologne seront levées le 15 mai.

L'annonce de ces mesures d'assouplissement de l'état de siège survient après des indications qui avaient été données en fin de semaine dernière par deux personnalités polonaises à l'étranger, l'ancien premier ministre Jozef Cyrankiewicz et l'ambassadeur de Pologne en Suède.

Voir page 8: Junte

**Au bord de l'eau
à 15 minutes du centre ville**

L'HABITANT

LUNCH:
midi à 14 heures

DINER:
17h30 à 22h30

1789

Bonquers • Fermé le lundi

5010 Boul. LaSalle,
Pierrefonds • 684-4398

Restaurant

Butch Bouchard

Table d'hôte
tous les soirs jusqu'à 23h.
incluant comptoir de salades
à partir de \$8.50

Rôti de bœuf au jus \$10.95

Maintenant ouvert — grillades
les dimanches et fruits de mer
et jours fériés de grande réputation
de 16h. à 23h.30 — salle de réception

881 de Maisonneuve, Est. tél.: 527-1221

LES TRIBUNAUX

■ La GRC n'a pas respecté les amendements de 1974

Même après les amendements apportés en 1974 à la loi sur la protection des communications privées et des secrets officiels, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a continué de procéder de la même façon dans le cas de perquisitions clandestines.

C'est ce qu'a permis d'apprendre, hier, le témoignage de M. Jim Hollas, inspecteur de la GRC, appelé à la barre dans le procès qui a vu l'agent Claude Vermette de la GRC, accusé d'avoir volé la liste des membres du Parti québécois (PQ) aux Messageries Dynamiques le 8 janvier 1973.

Au cours de la reprise des débats, hier, devant la juge Claire Barrette-Joncas, les jurés ont été priés de se retirer très longtemps pour permettre aux avocats de formuler des demandes en droit et de faire préciser des points qui ne relèvent pas des juges des faits.

Devant ces derniers, néanmoins, M. Hollas a dit qu'après les amendements de 1974 la GRC demandait un mandat d'interception de communication au solliciteur général du Canada mais que les opérations de perquisitions, connues sous le nom d'opérations PUMA, se faisaient comme auparavant. Le propriétaire des lieux visités par la GRC n'était jamais prévenu, les perquisitions ou fouilles se faisaient de façon que le propriétaire ne puisse s'en apercevoir, les policiers ne portaient pas de pièce d'identité sur eux et la victime de ces visites n'était jamais mise au courant.

M. Hollas, se référant aux directives générales de la section E responsable de ces visites, dont celle qu'on lui reproche aux Messageries Dynamiques, a dit que la GRC recherchait alors des «communistes, des trotskistes et des personnes soumises à l'influence étrangère et qui auraient pu s'infiltrer dans les rangs du PQ».

Le procès ne reprendra que demain matin pour permettre la vérification de certains documents.

Vermette est le premier d'un groupe de 11 agents de la Gendarmerie royale à faire face à des accusations portées par le ministère public du Québec à la suite de la mise au jour de l'opération HAM, menée en janvier 1973 aux bureaux des Messageries Dynamiques, qui avaient le contrat d'emmagasiner sur ordinateur la liste des membres du Parti québécois. La GRC, selon les témoignages entendus jusqu'à présent, s'était emparée des bandes magnétiques contenant cette liste, en avait fait faire des copies, avait retourné les originaux aux Messageries Dynamiques sans éveiller le moindre soupçon et prétend depuis lors avoir été à la recherche d'éléments subversifs de toute espèce ayant pu s'infiltrer dans le PQ.

La Couronne a cependant fait admettre aux policiers qu'aucune arrestation pour espionnage ou autres délits n'a jamais été faite par suite de l'obtention de la liste du PQ et personne jusqu'à présent n'a pu affirmer que cette liste avait servi à quelque chose.

Un cadre de la GRC, M. Joseph Nolan, a dit, en réponse aux questions de Me Jean-Pierre Bonin, avocat de la poursuite, qu'il ne croyait pas que la liste du PQ ait pu servir à dénoncer des fonctionnaires fédéraux qui auraient été membres du PQ mais il a ajouté qu'il aurait été d'un intérêt primordial pour la sécurité du pays si, le cas échéant, on avait pu, par la comparaison de cette liste avec d'autres dossiers de la GRC, découvrir que des agents étrangers ou subversifs faisaient partie de la fonction publique canadienne.

■ Adoption: la loi protège la mère avant son enfant

La loi de l'adoption du Québec ne contient ni implicitement ni explicitement des dispositions prévoyant qu'il faille tenir compte de l'intérêt de l'enfant lorsque la mère de ce dernier veut révoquer son consentement à l'adoption.

En somme, contrairement aux lois de certaines autres provinces canadiennes, le droit de la mère au Québec n'est pas amoindri ou invalidé par celui de l'enfant.

Telle est en tout cas la conclusion à laquelle en arrivent trois juges de la Cour d'appel du Québec en accueillant la demande d'une fille-mère, souffrant d'une grave maladie psychique qui la rend incapable de garder son enfant, pour que le consentement qu'elle avait donné à l'adoption de sa fille soit révoqué et que la garde de l'enfant lui soit restituée.

Le 23 février 1978, Mlle Francoise Saumure, dans la vingtaine, donne naissance à une fille, Stéphanie. La mère a déjà fait une dizaine de séjours au Centre hospitalier de psychiatrie Pierre-Janet, à Hull. Après la naissance de l'enfant, elle est retournée à cette clinique tandis que l'enfant est transférée de l'hôpital Sacré-Cœur au Centre des services sociaux de l'Outaouais.

Les parents de Mlle Saumure veulent héberger leur fille à la maison, ce que souhaite cette dernière, mais refusent catégoriquement d'accueillir l'enfant.

Le 13 mars 1978, c'est-à-dire trois semaines après la naissance de Stéphanie, Mlle Saumure, en présence d'une travailleuse sociale et de son père, signe un consentement d'adoption en confiant la garde de l'enfant au Centre de services sociaux de l'Outaouais et renonce à ses droits sur l'enfant.

Le 25 juillet de la même année, la mère revient sur sa décision et s'adresse, conformément à la loi, au Tribunal de la jeunesse pour obtenir la permission de révoquer ce consentement et de récupérer la garde de l'enfant.

Le juge Maurice Chevalier se demande alors si, le jour où elle a consenti à l'adoption de son enfant, cette femme malade était parfaitement saine d'esprit quand on sait que quelques jours plus tard, elle était réadmise à la clinique psychiatrique. Il savait au surplus que l'enfant, même si elle en obtenait la garde, ne lui serait pas confiée et, deux jours plus tard, le même juge signait un ordre de placement en foyer nourricier pour Stéphanie Saumure.

Le juge Chevalier accordait donc à Mlle Saumure la révocation du consentement et le CSS de l'Outaouais se pourvoyait en appel en plaçant entre autres l'intérêt de l'enfant. La Cour supérieure donnait raison au Centre de l'Outaouais et cassait la décision du juge Chevalier en disant que celui-ci avait omis complètement de considérer l'enfant dans cette affaire.

— Guy DESHAIES

Colombie-Britannique, Alberta, Ontario et Québec

Pour les procureurs généraux, les preuves de l'enquête McDonald ne seraient pas suffisantes

OTTAWA (PC) — Les procureurs généraux provinciaux auraient décidé que la commission d'enquête McDonald ne leur a pas fourni suffisamment d'éléments de preuves pour porter des accusations contre certains officiers de la GRC qui auraient été impliqués dans des activités illégales.

Toutefois, aucun n'a encore fait connaître sa décision au Solliciteur général, M. Robert Kaplan, et ce dernier est déçu devant cette lenteur.

Ces activités illégales, exposées dans certaines sections toujours secrètes du rapport McDonald, seraient survenues en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, durant les années 1970.

Dans la plupart des cas, il s'agissait de tactiques de dissuasion aux dépens de personnes soupçonnées de se livrer à des activités subversives ou d'espionnage. L'ensemble s'était déroulé dans le cadre d'une vaste opération désignée sous le nom d'Opération Checkmate.

Le juge David McDonald, de l'Alberta, avait

fait parvenir des copies du rapport aux procureurs généraux des quatre provinces mentionnées. Il leur avait suggéré qu'ils pourraient songer à porter des accusations contre des membres actuels et passés du service de sécurité de la GRC ou à demander au commissaire de la GRC d'enquêter sur l'opportunité d'imposer des mesures disciplinaires.

M. Kaplan a indiqué que, depuis le mois d'août, soit depuis que le rapport a été transmis aux procureurs généraux, il attendait que ces derniers prennent une décision. Il a exprimé sa déception devant une telle lenteur.

Cette semaine, le procureur général de l'Alberta, M. Neil Crawford, a indiqué que la commission McDonald n'avait pas recueilli suffisamment de preuves pour pouvoir porter des accusations contre des membres de la GRC et pour pouvoir prouver sans l'ombre d'un doute raisonnable qu'ils s'étaient rendus coupables d'actes criminels.

«Je ne suis pas intéressé à les trainer devant les tribunaux uniquement pour en faire un su-

jet de discussion dans le grand public.» a-t-il précisé.

M. Crawford a ajouté qu'on l'avait informé sur quatre cas où il y aurait eu des infractions illégales ou avec intentions répréhensibles, assaut durant une enquête et d'autres sales tours du genre.

Le procureur général de la Colombie-Britannique, M. Allan Williams, affirme qu'il a décidé de ne pas porter d'accusations pour un cas de l'Opération Checkmate, mais qu'il n'a pas encore pris de décision dans un deuxième cas.

Nous avons de la difficulté à rassembler les éléments de preuve, avait-il d'ailleurs déclaré à la fin de l'année dernière.

Au Québec, dix-sept membres de la GRC ont été accusés, mais c'est à la suite d'une enquête que la province a elle-même menée.

«C'est sur le même domaine que la commission McDonald a enquêté», a noté M. Kaplan. «Il reste à savoir si le gouvernement québécois a l'intention de porter d'autres accusations».

La réponse est non, selon M. André Gagnon, attaché de presse du ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Ces membres de la GRC répondent, au Québec, à 11 accusations reliées au vol de la liste des membres du Parti québécois, à quatre reliées à des enlèvements dans le but de trouver des informateurs, quatre reliées à un vol de dynamite et cinq autres à l'incendie d'une grange.

Un officier de la GRC subit présentement son procès à Montréal. On considère qu'il s'agit d'un cas type qui s'appliquerait aux seize autres accusés.

A plusieurs reprises, le procureur général de l'Ontario, M. Roy McNurthy, a répété qu'il n'avait pas suffisamment de preuves en main pour porter des accusations.

M. Kaplan a déclaré mercredi qu'une fois au courant de la décision des procureurs généraux provinciaux, il confirmerait cette décision puis publierait toutes les sections du rapport jusqu'ici maintenues secrètes, sauf celles mettant la sécurité nationale en danger.



Courage et dévouement

Le Service d'incendie de Montréal a décerné hier une médaille d'argent pour bravoure au pompier Gaétan Daoust, qui avait risqué sa vie, le 15 mai dernier, lors d'un grave incendie rue des Récollets pour sauver un de ses camarades blessé dans l'écrasement d'un mur de pierre. Quatre autres membres du Service d'incendie de Montréal, les pompiers Vidal, Goyette, Pagé et Biondi, ont reçu la médaille de bronze pour leurs actes de courage.

(Photo Jacques Grenier)

La visite de Mauroy vue de Paris: accueil plutôt froid à Ottawa et chaleureux à Québec

PARIS (PC) — Accueil plutôt froid et pressions politiques à Ottawa, accueil chaleureux et détente à Québec, c'est ainsi que la presse française résumait, hier, l'atmosphère qui a prévalu pendant la visite du premier ministre français M. Pierre Mauroy, au Canada et au Québec.

Le quotidien *Le Monde* dresse un «constat de satisfaction des trois parties intéressées: Paris, Ottawa et Québec». Dans son éditorial de première page consacré aux questions étrangères, le journal estime que M. Mauroy s'est fort bien tiré d'affaires, sachant «tenir un langage à peu près homogène tout au long de son voyage».

Portant ensuite un jugement sur l'attitude des divers interlocuteurs du premier ministre français, *Le Monde* écrit: «La délégation française a pu avoir l'impression que les fédéraux cherchaient à l'enfermer dans leur querelle avec Québec et que certaines avances d'Ottawa étaient autant de pièges destinés à nuire aux bonnes relations entre Paris et la belle province».

L'éditorial ajoute que l'accueil était tout autre au Québec, «dans lequel n'entraînait aucune volonté de pression».

Tous les quotidiens français qui ont abordé hier l'état des relations France-Canada à l'is-

sue de la visite de M. Mauroy soulignent qu'aucun progrès significatif n'a été enregistré entre Paris et Ottawa en matière économique. «On remarque qu'on parle beaucoup de réalisme à Ottawa mais que c'est au Québec que l'on fait des affaires», écrit *France-Soir*. *Le Figaro* ne dit pas autre chose en affirmant que «s'il est indubitable que le voyage québécois est un succès, côté fédéral il faudra attendre quelques mois pour savoir ce qu'il en est, les résultats concrets de la visite étant plutôt minces».

Sur un plan plus politique, *Le Quotidien de Paris* estime que «si le changement de régime à Paris, à un moment où le Québec se sentait mal dans sa peau, avait pu faire naître quelques inquiétudes (sur les liens privilégiés France-Québec), il n'y a plus la moindre ambiguïté».

Rappelant les diverses déclarations émises par M. Mauroy au cours de sa visite *Le Quotidien de Paris* conclut que «loin de contredire l'hypothèse gaulliste» que M. Trudeau avait un peu hâtivement enterrée, la politique française lui donne au contraire un mouvement adapté aux conditions des années 80, celles d'une crise économique généralisée. Tel est le sens de l'hypothèse socialiste qu'on n'attendait pas».

par Alain Duhamel

Les villes québécoises, à peine installées dans les grandes réformes tendant à valoriser le pouvoir local, s'interrogent sur l'avenir de cette autonomie municipale dans un contexte de crise économique et de décentralisation.

En choisissant pour le thème de son congrès annuel «L'innovation et l'austérité, un défi réalisable», l'Union des municipalités du Québec (UMQ) indique qu'elle a conscience que l'autonomie de ses membres tient, pour une bonne part, dans la qualité de la gestion des services publics. Plus les administrations municipales gèrent leurs services avec efficacité et en parfait accord avec le consensus de leurs citoyens, moins il sera possible de les ignorer à l'avenir.

Dans un contexte de crise économique, les villes et les municipalités, premier ordre d'administration publique et le plus accessible aux citoyens, tiennent un rôle primordial. Qu'il suffise de rappeler que la masse budgétaire municipale, en 1981, constituait une somme de \$3 milliard et demi dont la moitié représentait la rémunération de 100.000 employés. «Il nous a semblé évident que les maires et les conseillers se perçoivent et agissent de plus en plus comme des gestionnaires et veulent, dès lors, privilégier une approche de rentabilisation de l'administration publique», affirme M. Jean-Marie Lafontaine, maire de la ville de Grand Mère.

Parviendraient-elles à un rendement optimum et exemplaire dans la gestion des fonds publics que les villes québécoises pourraient se trouver dans une situation où leur marge de manœuvre et leur autonomie sont compromises par les intentions du gouvernement québécois à l'égard de la décentralisation.

Le maire de Sherbrooke, M. Jacques O'Bready, président sortant de l'UMQ, a sommé le gouvernement québécois de préciser ses intentions et de convoquer le monde municipal à une conférence conjointe pour en débattre au fond. «Les municipalités et le gouvernement étaient convenus qu'il n'était pas question d'aller plus loin dans le processus de transfert des pouvoirs aux MRC (municipalités régionales de comté) sans que l'on ait bien rodé la machine. Or, avant même que toutes les let-

tres patentes ne soient émises, sans se donner la peine de consulter les autorités politiques concernées, le gouvernement distille la décentralisation au compte-goutte», a dit M. O'Bready.

Les villes québécoises redoutent particulièrement une opération de décentralisation qui ne serait, dans les faits, qu'un déstagement de dossiers et de responsabilités de l'État québécois vers le pouvoir local, sans y joindre, en même temps, une fiscalité municipale à l'avenant. Le gouvernement québécois pourrait avoir la tentation — plusieurs ministères donnent des signes avant-coureurs en ce sens — de confier aux MRC des responsabilités accrues «au détriment des pouvoirs municipaux qui sont dilués, édulcorés, affaiblis».

Dans l'esprit du monde municipal, les MRC n'auront de nouvelles responsabilités que celles que les villes membres voudront bien lui consentir.

En d'autres termes, la décentralisation doit s'orienter vers les administrations locales d'abord, puis ensuite, si le consensus régional en convient, confier à la MRC des responsabilités nouvelles.

Les villes québécoises ont d'ailleurs plusieurs avenues devant elles. Elles peuvent, certes, confier à la MRC des services à caractère régional; mais elles peuvent aussi convenir avec des municipalités voisines d'ententes intermunicipales relatives à certains services; elles peuvent aussi recourir à des fusions ou à des annexions dans le but de mettre en commun non seulement des services, mais aussi une identité et une force locale.

Demain soir, l'UMQ reçoit à son banquet de clôture le ministre d'État à l'aménagement, M. François Gendron, à qui il est demandé autre chose que la synthèse des débats à ce jour.

La Vieille Europe
BOUCHERIE FRANÇAISE

C'EST L'ENDROIT RUE LAURIER, OUEST POUR LA QUALITÉ ET LES SPÉCIALITÉS.

LE BOEUF • L'AGNEAU FRAIS • LE VEAU BLANC
• LES VOLAILLES • LES CHARCUTERIES
• LES FROMAGES FINS

Spéciaux chaque semaine
dans nos départements de
boucherie — épicerie — fruits et légumes
— produits d'importation
Livraison gratuite avec tout achat de \$55 fait au magasin

HEURES DU MAGASIN	Lun - merc. 9h - 6h Jeu - vend. 9h - 9h Samedi 9h - 5h	Livraison à domicile Vin et Bière Pain Français de la Maison Cousin Café en Grains A.L. Van Houtte
-------------------	--	---

Paniers de fruits pour toute occasion.
Commandes 379 RUE LAURIER OUEST
Téléphoniques Tél.: 277-2141 - 277-2142

MasterCard VISA

PATIENCE DANS L'AZUR
L'ÉVOLUTION COSMIQUE

HUBERT REEVES
UN LIVRE À LIRE ABSOLUMENT

Québec Science Éditeur

Vente en librairie
Distribué par Diffusion Dimédia

Gens des Cantons de l'Est...
le TRESORS D'ART PINNEY'S...
organisent

DEUX SÉANCES D'EXPERTISES ET D'ÉVALUATIONS

le samedi 1er mai de 10 h à 18 h
le dimanche 2 mai de 12 h à 18 h
dans les locaux de

LA GALERIE D'ART SHERBROOKE
119 rue Frontenac - Sherbrooke - Tél.: (819) 563-3327

Trois experts seront à votre disposition pour évaluer bijoux, tableaux, antiquités, porcelaines, bronzes, objets d'art etc.

POUR ASSURANCES/VENTE IMMÉDIATE/ENCAN

Frais de 10\$ par objet
Visites à domicile sur rendez-vous.

Prochains encans à Montréal les 25 et 26 mai ainsi que les 8 et 9 juin.

146, chemin Bates, bureau 303, Ville Mont-Royal, P.Q. H3S 1A4

guérin
l'éditeur qui édite

Grammaire italienne
Dino Fruchi

ISBN-2-7601-0262-9 - 192 p.
8,95 \$

La présente grammaire a été rédigée dans le but de faciliter l'étude de la langue italienne.

En vente dans toutes les librairies

Elle comprend vingt-cinq leçons et d'une façon simple contient tous les éléments nécessaires pour quiconque désire apprendre l'italien. Les règles grammaticales, qui différencient les deux langues soeurs, sont expliquées de manière à justifier leur existence et, en même temps, font voir leurs similitudes, puisque toutes deux sont originaires d'une même souche. C'est une grammaire pour ceux qui, une fois l'étude de la langue italienne amorcée, ne s'arrêteront pas à la première difficulté mais persévéreront jusqu'à la fin.

guérin éditeur 1111¹
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
--	--	---	--

sée de son restaurant le 30 mai 1980 en croyant que cette dernière était un homosexuel travesti vivant de la prostitution.

L'action en justice a été intentée en Cour provinciale par la Commission des droits de la personne du Québec, au nom de la jeune femme, une transsexuelle ayant subi une intervention chirurgicale en 1979 à Toronto à la suite de laquelle son état civil officiel la désigne comme une personne de sexe féminin.

Le 30 mai 1980, cette jeune femme, gérante d'un bureau de Postes voisin du restaurant de Mme Anglsberger, entre dans l'établissement de la défenderesse pour prendre son déjeuner avec un ami de longue date, M. Gaétan Gourd, un enseignant.

Il s'agit d'un restaurant du type cafétaria. Alors que la victime se dirige vers la caisse avec son cabaret et que M. Gourd a déjà pris place à une table, Mme Anglsberger dit à

la cliente: «Go out, you!»

Elle s'empare au surplus du cabaret de la jeune femme en lui disant qu'elle n'endure pas de travestis dans son restaurant, non plus que d'homosexuels et d'hommes déguisés en femme. La jeune femme tente vainement d'exhiber ses cartes d'état civil à la défenderesse et elle est mise à la porte sans autre forme de procès.

Le juge Pierre Durand n'est

pas long à voir là une violation directe des dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne au chapitre de la discrimination sexuelle. Il condamne la restauratrice à \$500 de dommages. Il ne retient cependant pas la demande des dommages exemplaires de \$500 estimant que l'atteinte aux droits de la jeune femme n'a pas été illégitime et intentionnelle.

DU NOUVEAU SUR LA RUE BERNARD...

OUVERT TOUS LES JOURS

LE PETIT ZINC
BISTROT, RESTAURANT

1220 BERNARD O.
271.33.76

Université de Montréal
École des relations industrielles

L'ARBITRAGE DE GRIEFS

SESSION DE FORMATION
9 au 14 mai

Auberge Mont-Gabriel

organisée par l'École des Relations Industrielles
Université de Montréal

Responsable: André Ladouceur
Coût: \$700.00
Information: 343-6627

en bref...

■ Le Québec au 3e rang

OTTAWA (d'après CP) — Les grèves ont entraîné la perte de 8,9 millions de journées de travail au Canada l'an dernier. Il s'agit d'une légère diminution sur l'année précédente mais une nette amélioration sur l'année record de 1976, quand 11,6 millions de jours/travail avaient été perdus. La Colombie-Britannique, où les travailleurs de la forêt ainsi que les employés municipaux ont débrayé en masse l'an dernier, vient au premier rang des provinces avec une perte de 2,8 millions de journées. En Ontario, où a sévi une grève prolongée des travailleurs de l'acier, on a totalisé 2,26 millions de journées. Le Québec, enfin, qui donnait régulièrement le ton au cours des dernières années, vient au 3e rang avec 1,4 million de jours/travail au compte des grèves.

■ Primes anti-gaspillage

QUÉBEC — Un programme de lutte contre le gaspillage, doté de primes de \$50 jusqu'à \$5.000 et auquel tous les employés ou groupes d'employés des ministères et organismes du gouvernement du Québec pourront participer en présentant des propositions susceptibles de conduire à l'amélioration du fonctionnement des ministères et organismes et à l'élimination de dépenses inutiles, a été rendu public hier par le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé. Les primes seront accordées aux auteurs de suggestions qui permettront de réaliser des économies. Le gouvernement désire ainsi manifester l'importance qu'il attache à lutter contre le gaspillage et reconnaître la valeur de la contribution des employés qui participent au programme.

■ Incendie au Château-Frontenac

QUÉBEC (d'après PC) — La négligence d'un fumeur a été à l'origine d'un incendie qui a éclaté, hier matin, dans une chambre du 7e étage du Château-Frontenac, a fait savoir le commissaire aux incendies, M. Cyrille Delage. Répondant à trois alertes, les pompiers ont réussi à circonscire les flammes dans la chambre où elles avaient pris naissance. Plusieurs chambres voisines ont cependant été endommagées par l'eau et la fumée. L'occupant de la chambre, qui s'en est tiré indemne, a été éveillé par la fumée qui se dégageait de son matelas. Une cinquantaine de clients ont dû être temporairement évacués, mais personne n'a été blessé.

■ Nouvelle piraterie aérienne

TEGUCIGALPA (D'après AP) — Des pirates de l'air ont pris le contrôle d'un Dash-7 de fabrication canadienne mais propriété des lignes honduriennes, hier au moment de son atterrissage à Tegucigalpa à l'issue d'un vol intérieur. Ils ont relâché 14 femmes et enfants après l'ouverture des négociations avec la police, mais quatre membres d'équipage et 30 passagers étaient toujours à bord. Le quadri-moteur s'est posé vers 10 h 30 sur une piste de l'aéroport international de Toncontin et a aussitôt été entouré par des militaires et des policiers.

■ M. Jones devant le fisc

MONCTON (D'après PC) — M. Leonard C. Jones, avocat, ex-maire de Moncton et ancien député indépendant à la Chambre des communes, a été accusé hier d'avoir omis de déclarer au fisc la somme de \$224.366,95. Son avocat a plaidé non coupable et le procès a été fixé au 21 juin. L'accusation allègue que M. Jones doit la somme de \$105.548,36 au ministère du Revenu, l'impôt qu'il aurait dû verser entre le 31 décembre 1974 et le 2 mai 1978. L'ex-maire s'est rendu célèbre par la réputation d'anti-Canadien-français qu'il s'est faite au cours de son long séjour comme premier magistrat de Moncton.

■ Menace au Nouvelliste

TROIS-RIVIÈRES (d'après PC) — Les lecteurs du quotidien *Le Nouvelliste* risquent de subir un arrêt de publication de ce journal, en raison du conflit qui oppose le Syndicat de la production et la direction. Hier matin, seulement 30.900 des 51.000 copies régulières ont été publiées en raison d'un arrêt de travail des pressiers. Ces derniers ayant refusé de poursuivre leur travail à temps supplémentaire pour compléter l'édition du jour, les opérations d'impression ont cessé avant que toutes les copies ne soient imprimées.

■ Accueil aux Salvadoriens

OTTAWA (D'après PC) — Le gouvernement fédéral commence lentement à intervenir en faveur des réfugiés salvadoriens actuellement détenus dans des centres aux États-Unis, en acceptant d'en accueillir quelques-uns qui risquent d'être déportés.

Trudeau répète son désir de reprendre les négociations constitutionnelles avec Québec

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a de nouveau manifesté hier son désir de reprendre les négociations constitutionnelles avec le Québec et de poursuivre un débat sur le bilinguisme avec l'Ontario.

Comparaissant devant le comité parlementaire sur les prévisions budgétaires pour parler des sommes dépensées par lui et son personnel, le premier ministre a répondu à une foule de questions.

C'est le député de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois, qui lui a demandé de commenter la réaction du premier ministre québécois à sa suggestion d'un rapprochement Ottawa-Québec pour obtenir un droit de veto pour le Québec. M. Trudeau a mentionné n'avoir reçu aucune communication directe de la part de M. Lévesque.

Toutefois, se fiant à des coupures de presse, lesquelles in-



Le premier ministre Trudeau a eu maille à partir avec son noeud de cravate, hier sur la colline parlementaire, alors qu'il se rendait au caucus des députés de son parti. (Photolaser CP)

diquaient que le gouvernement du Québec accepterait peut-être, si Ottawa l'en priait, M. Trudeau a déclaré: «Je le prie, bien sûr».

Le premier ministre canadien a ensuite parlé de l'Ontario, en disant avoir noté la ré-

ponse de M. Tom Wells, le ministre des Affaires intergouvernementales, selon lequel ni le gouvernement ni la population du Québec n'aurait manifesté le souhait de voir l'article 133 de la constitution s'appliquer à l'Ontario.

«M. Wells est victime d'une méprise», a repris M. Trudeau, ajoutant que le premier ministre, M. Bill Davis, «a donné échos» aux propos de son ministre. Selon M. Trudeau, il est certain que la population du Québec souhaiterait que l'article 133 s'applique à l'Ontario.

Il a soutenu également que le gouvernement péquiste ne s'est jamais battu pour que l'Ontario adopte une telle politique. Il a néanmoins formulé l'espoir que M. Lévesque pose éventuellement «un geste» qui serait de nature à mettre de la pression sur le gouvernement ontarien. M. Trudeau a même suggéré que cela pourrait être fait cet été, lors de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux.

Pour le reste de son témoignage, hier après-midi, devant cette commission parlementaire, le premier ministre s'est fait poser toutes sortes de questions allant du cartel sur

l'uranium à la formation d'un district fédéral dans la région Ottawa-Hull-Gatineau.

On l'a interrogé aussi sur certaines dépenses. Entre autres, on lui a demandé ce qui était fourni à lui et à ses enfants avec les deux résidences officielles mises à la disposition du premier ministre. Il s'agit de la maison du 24 Sussex et du chalet dans le parc de la Gatineau.

Le premier ministre et sa famille sont logés et nourris. Il y a une personne payée à même les deniers publics qui est chargée de s'occuper des enfants. Au total, le premier ministre a, pour le servir dans les deux maisons, dix employés dont un chauffeur.

M. Trudeau a mentionné que le chef de l'Opposition et le président de la Chambre des communes bénéficient aussi d'une résidence officielle, ce qui comprend certains employés à leur disposition.

Les députés conservateurs

ont aussi demandé à M. Trudeau de révéler le salaire de ses principaux collaborateurs, qui l'accompagnaient d'ailleurs au comité. Il n'a pu dire le salaire de MM. Michael Pitfield, Tom Axworthy et Michael Kirby. M. David Kilgour aurait voulu faire la comparaison avec les rémunérations offertes à Washington pour des fonctions comparables.

M. Trudeau et les conservateurs n'ont pas réussi à s'entendre sur la façon de lire le livre bleu des estimations budgétaires du gouvernement, dans lequel on retrouve les prévisions de dépenses pour le bureau du premier ministre, pour le Conseil privé et le bureau des relations fédérales-provinciales, qui sont des unités administratives proches du bureau du premier ministre.

Les conservateurs ont aussi voulu savoir du premier ministre combien d'argent personnel il devait dépenser pour vivre au 24 Sussex. Ce sont des députés libéraux et le président du comité, M. Jean-Robert Gauthier, qui se sont inscrits en faux contre une telle question, parce que le premier ministre ou tout autre ministre n'a pas à rendre de comptes sur ses dépenses personnelles.

Le député de Laprairie, M. Pierre Deniger, a pour sa part soulevé la question des rapports entre les élus et la bureaucratie.

«Il s'agit d'un sujet fort important qui appelle les élus à la plus grande vigilance», a-t-il soutenu. M. Trudeau considère tout de même que les élus dans le système présent peuvent faire des choix et exercer des contrôles avec l'aide des structures gouvernementales, les comités du Cabinet notamment.

Il a fait valoir en outre que le gouvernement Clark, dans sa brève existence, avait commis l'erreur «d'essayer d'arriver à des décisions collectives sans mettre en marche une machine collective».

Avant de «rouvrir», FTQ et CSN exigent des engagements de Québec

par Paule des Rivières

La CSN et la FTQ ne rouvriront pas les contrats de travail qui les lient actuellement au gouvernement québécois tant qu'elles n'auront pas conclu avec lui une entente sur les prochaines conventions collectives.

C'est la position que les responsables des deux centrales soumettent ces jours-ci à leurs membres, avant de retourner voir le gouvernement, au début de la semaine prochaine.

Ce dernier a annoncé il y a deux semaines qu'il était à court d'argent et voulait rouvrir les contrats qu'il a signés en novembre 1979 et au début de 1980 avec ses 300.000 employés, pour annuler deux hausses salariales prévues dans les six derniers mois de la convention collective, laquelle expire le 31 décembre.

Le gouvernement a averti qu'il licencierait plus de 17.000 employés si les syndicats refusent. Hier cependant, il a précisé, par la voie de son ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, que même s'il le voulait, il ne pourrait congédier les fonctionnaires.

«Tout ce que nous pouvons faire, a dit le ministre à l'Assemblée nationale, c'est procéder par attrition ou par départs volontaires». La sécurité d'emploi fait partie des contrats.

Quant à la proposition que les syndicats de la CSN et de la FTQ débattent ces jours-ci — notamment la Fédération des affaires sociales, rattachée

à la CSN — prévoit l'accélération des négociations des prochaines conventions collectives sans reconnaître pour autant l'urgence dont a parlé le gouvernement.

Les syndicats se disent néanmoins disposés à entamer les négociations pour le renouvellement des contrats dès le 1er juin et ils estiment qu'une entente pourrait survenir avant l'automne.

La CSN et la FTQ posent d'autres conditions à la réouverture de contrat qui ne surviendrait qu'après la signature d'une entente pour les deux ou trois prochaines années.

La CSN demande notamment que le gouvernement s'engage à ne pas modifier unilatéralement les conventions actuelles, qu'il accepte de négocier le régime de retraite (pour lequel il a annoncé des modifications qui n'avantagent pas les employés), qu'il voie au remboursement des salaires des membres des comités de né-

gociation (cela fait problème actuellement), qu'il inclut les collèges privés dans le régime de négociation et, enfin, qu'il respecte le processus habituel de consultation syndicale.

Ce plan n'est pas fondamentalement différent de celui que la CEQ présente cette semaine aux enseignants. Mais ces derniers, qui tiennent des assemblées générales, rejettent dans plusieurs cas la partie de la résolution de leurs dirigeants qui permet une réouverture de contrats. Les enseignants sont les plus durement touchés par le projet du gouvernement, qui prévoit le gel intégral des salaires au-delà de \$37.089.

Du reste, à la CEQ comme à la CSN, les fédérations d'enseignants des cégeps ont défendu des positions plus dures que celles qui ont finalement été retenues.

Ailleurs à la CSN, le plan décrit ci-dessus a été adopté par la Fédération des employés

des services publics et la Fédération des professionnels et cadres.

La quatrième fédération, de loin la plus importante avec 80.000 des 100.000 membres de la CSN visés par le plan d'austérité du gouvernement, a réuni 700 délégués hier à Québec. En fin de soirée, tout indiquait que la Fédération des affaires sociales (FAS) allait entériner ce plan. Mais pas à l'unanimité.

La FAS se proposait aussi d'adopter un plan d'action pour renforcer sa position. Cette partie des débats se déroulait à huis clos.

Chez les enseignants, ceux de la Commission scolaire de Chambly sur la rive-sud de Montréal, ceux de Montréal et ceux de Québec ont écarté la possibilité d'une réouverture de contrat.

À Joliette, les enseignants de Lanaudière sont disposés à un gel partiel de leurs salaires si le gouvernement garantit en

échange le maintien des effectifs actuels et la réintégration des enseignants qui sont sans travail mais ont leur sécurité d'emploi.

Un peu partout, l'idée d'un fonds de relance est bien reçue. Un tel fonds recevrait une partie du salaire des syndiqués et servirait à des prêts à taux préférentiel pour ceux qui veulent acheter une maison.

Hier, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec a annoncé qu'à cette fin la cotisation syndicale serait portée de 1,3% à 1,9% à compter du 1er juillet.

Le temps partiel est un piège pour les femmes, dit le CSF

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Devant la Commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la fonction publique, le Conseil du statut de la femme (CSF) a qualifié hier de «piège pour les femmes» la tendance à multiplier les emplois à temps partiel, et dénoncé le fait que le travail de secrétariat mène à un «cul-de-sac».

Mme Claire Bonenfant, présidente du CSF et des conseillères qui l'accompagnaient devant la commission Bisailon ont défendu deux mémoires. L'un porte sur trois corps d'emploi où se retrouvent 60% des femmes présentes dans la fonction publique: dactylos, agents de bureau et employés de secrétariat. L'au-

tre s'insurge, comme le CSF l'avait déjà fait en janvier, contre la voie du temps partiel, que le document de consultation émis en mars par le groupe de députés retenait, dans ce que Mme Bonenfant trouve être une «vision idyllique de la fonction publique».

Le CSF fait savoir son opposition virulente au maintien de ce que l'on désigne sous le nom de «classement-moquette», ou classification de tâche subordonnée à l'importance hiérarchique du patron d'une secrétaire. Cette opposition se fonde sur deux raisons principales: il va à l'encontre de l'article 19 de la Charte des droits et libertés de la personne et réduit de beau-

coup les possibilités d'avancement.

Quant au travail à temps partiel — où 70% des emplois étaient détenus par des femmes au Québec en 1980 — il ne porte le plus souvent que sur des tâches «subalternes et monotones», dit le CSF qui en énumère les multiples effets négatifs: revenu à la baisse, dépendance accrue, obstacle à la promotion, marginalisation, surcharge de travail, etc.



MERCI À TOUS LES CANADIENS

POUR CE PREMIER CENTENAIRE.



GRÂCE À NOUS TOUS

À l'Armée du Salut, nous comptons sur votre aide afin de pouvoir aider les autres. Depuis 100 ans, nous avons compté sur vous. Depuis 100 ans, vous nous avez appuyés.

Envoyez vos dons à

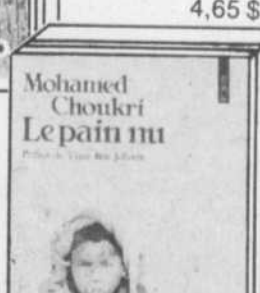
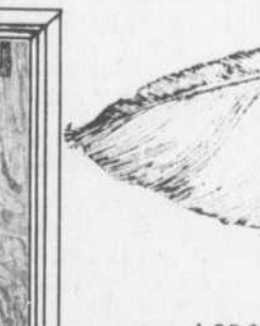
La campagne de souscription annuelle de l'Armée du Salut
1255 rue Université, suite 627 Montréal, Québec, H3B 3V9

Objectif: 855,000 \$

Président général
M. Ray C. Guttus

Campagne nationale de souscription de l'Armée du Salut.

Ça n'arrive que dans les romans



Collection de poche

Points-Roman Seuil

le monde

■ Membres de l'ETA arrêtés

PARIS (AFP) — La police française a arrêté entre mardi et mercredi 20 militants de l'organisation indépendantiste basque ETA politico-militaire réfugiés dans le sud-ouest de la France, et saisi de nombreuses armes. Huit hommes — deux Français et six Espagnols — ont été arrêtés mardi, douze autres, tous Espagnols, hier matin. Le nombre des arrestations et l'importance du matériel saisi — notamment des équipements de transmission et des armes — permettent de penser, estime-t-on dans les milieux policiers, que l'infrastructure de l'ETA politico-militaire en France est pratiquement démantelée. La vague d'arrestations opérées mardi et hier risque de relancer la polémique entre Paris et Madrid si le gouvernement espagnol présente, comme il l'a fait après chaque arrestation de militants de l'ETA en France, des demandes d'extradition. On souligne par ailleurs que c'est la première fois que des Français sont interpellés, sur le territoire national, en compagnie de militants espagnols. Sympathisants connus de l'ETA — pm, ils n'auraient par contre aucun lien avec l'organisation indépendantiste basque française «Iparretarrak» (ceux du nord), précise-t-on dans les milieux de réfugiés.

■ Fuites sur les radars

WASHINGTON (AFP) — L'Union soviétique est en possession d'informations secrètes concernant notamment les systèmes de radar des futurs bombardiers américains B-1 et STEALTH (capable d'échapper aux radars), affirme un rapport de la CIA dont une version expurgée a été transmise à un espion polonais par William Bell, un ingénieur américain de la firme de construction de radars militaires Hughes Aircraft Co., qui avait été arrêté l'année dernière à Los Angeles et condamné à huit ans de prison. William Bell avait reconnu avoir passé à un certain Marion Zacharski, qui se faisait passer pour un homme d'affaires polonais, des microfilms de plans de radars pour des bombardiers, des chars et pour l'avion de combat F-14 de la marine américaine. «L'accès à ces informations va permettre aux gouvernements polonais et soviétique de réaliser des centaines de millions de dollars d'économie en recherche et de mettre au point beaucoup plus rapidement des contre-mesures», affirme le rapport de la CIA. «Les Soviétiques et leurs alliés du Pacte de Varsovie ont obtenu par des voies légales et illégales des renseignements précieux sur la technologie militaire occidentale», ajoute le rapport.

■ Nouvel attentat en Ulster

BELFAST (AFP) — Vingt-quatre autobus ont été détruits hier matin par un commando armé qui a provoqué une série d'explosions dans un garage de la région nord-irlandaise de transports en commun à Armagh (sud de l'Ulster), a indiqué la police à Belfast. D'après les informations recueillies auprès de la police et de témoins, quatre ou cinq hommes armés ont fait irruption au dépôt d'Ulster Bus d'Armagh, vers 01h00 locale. Après avoir maîtrisé les deux gardiens du garage, le commando a placé plusieurs bombes incendiaires. Avant de s'enfuir, le commando a placé un véhicule devant l'entrée du garage en laissant entendre qu'il était piégé. Les pompiers ont ainsi dû attendre l'arrivée des artificiers de l'armée et n'ont pu empêcher la destruction des autobus. Selon un porte-parole d'Ulster Bus, les dégâts provoqués par cet attentat s'élèvent à plus de 750.000 livres (\$1.6 million). Depuis le début des troubles d'Ulster en 1969, près de 900 autobus ont été détruits lors d'attentats ou d'émeutes. Bien que l'attentat n'ait pas été revendiqué, un porte-parole de la police a estimé qu'il était l'oeuvre d'un groupe républicain. «Apparemment, ils n'aiment pas les autobus», a-t-il ajouté.

■ Abolition du droit de grève

PEKIN (AFP) — La Chine a décidé d'abolir le droit de grève dans sa nouvelle constitution dont le texte intégral a été rendu public mardi à Pékin. Interrogé sur les raisons de cette abolition, M. Hu Sheng, secrétaire général adjoint du comité de révision constitutionnelle, a déclaré au cours d'une conférence de presse que le droit de grève «n'est ni dans l'intérêt de l'Etat ni dans celui des ouvriers». M. Hu a ajouté que les ouvriers disposaient d'autres moyens que la grève pour exprimer leur mécontentement, citant notamment l'utilisation des assemblées ouvrières qui sont actuellement mises en place dans l'ensemble des usines chinoises ainsi que le recours aux syndicats et aux assemblées locales. Les deux précédentes constitutions chinoises, celles de 1954 et 1978, officiellement présentées aujourd'hui comme «indésirables» comportaient pour leur part une mention du droit de grève dont les observateurs rappellent cependant qu'il n'existait guère que sur le papier. M. Hu a toutefois estimé que l'absence de la mention du droit de grève dans la nouvelle constitution ne plaçait pas nécessairement les grèves dans «l'illégalité». Au terme de son article 34 «les citoyens chinois jouissent de la liberté de parole, de presse, de réunion, d'association de cortège et de manifestation».

■ Hallier vraiment enlevé

PARIS (AFP) — Les Brigades révolutionnaires françaises, qui ont revendiqué l'enlèvement à Paris de l'écrivain Jean-Edern Hallier, 45 ans, disparu depuis dimanche, ont demandé hier que le président de la République se sépare des ministres communistes du gouvernement en échange de la libération de l'homme de lettres. Cette revendication en forme d'ultimatum expirait dimanche prochain à 17 h gmt est parvenue hier à l'agence France-Presse avec quelques mots tracés de la main de Jean-Edern Hallier. «Je vais bien. Je suis convenablement traité», écrit simplement Jean-Edern Hallier. L'écriture et la signature ont été authentifiées par sa femme et ses proches en présence de policiers.

Face au raidissement du cabinet Begin

Cisjordanie: La Paix maintenant manifeste

JERUSALEM (AFP) — Un millier d'Israéliens, sympathisants du mouvement «La Paix maintenant», ont manifesté hier, jour de la fête nationale d'Israël, près d'Hébron, en Cisjordanie, leur opposition à la création de colonies de peuplement juif dans les territoires sous occupation israélienne.

Les manifestants ont fait une marche de deux kilomètres en direction de la nouvelle colonie de peuplement de Telem, que le ministre de la Défense, M. Ariel Sharon, inaugurerait au total huit implantations du même genre ont été inaugurées hier dans le Golan et en Cisjordanie.

Dès la sortie d'Hébron, en direction de Telem, à dix kilomètres à l'ouest, l'armée israélienne avait établi un barrage interdisant le passage aux manifestants. Les partisans de «La Paix maintenant», pour la plupart des jeunes et quelques anciens officiers de haut rang, ont entonné des chants pacifistes israéliens et scandé des slogans accusant notamment le gouvernement de M. Begin de «saboter les chances de la paix». Quelques-uns criaient en arabe: «Sharon-Begin hors d'ici».

Des colons israéliens, blo-

qués dans l'embouteillage créé par la manifestation, ont échangé des invectives avec les manifestants. Ils ont reçu l'appui verbal de touristes américains, furieux d'avoir manqué l'inauguration.

L'armée israélienne a fini par utiliser des grenades lacrymogènes pour freiner cette manifestation pourtant très pacifique. Des manifestants ont discuté avec des soldats, leur disant: «Nous sommes contre les colonies qui divisent le peuple mais nous ne sommes pas moins sionistes que vous».

Le mouvement «La Paix maintenant», né après le voyage du président Sadate à Jérusalem en 1977 pour faire pression sur le gouvernement de M. Begin, avait réussi à mobiliser des dizaines de milliers de personnes jusqu'aux accords de Camp David (septembre 1978).

Divisé sur l'étape suivante en faveur des droits des Palestiniens, le mouvement avait cessé pratiquement toute activité. Il a réapparu en mars avec une manifestation réunissant quinze mille personnes, à Tel Aviv, contre la politique gouvernementale en Cisjordanie-Gaza et au Golan. D'ailleurs, le gouvernement

Begin a levé toutes les équivoques sur les grandes lignes de sa politique, en particulier sur l'avenir des territoires occupés, le Golan et le Liban, dans une série de déclarations à la radio et à la télévision, à l'occasion de la fête nationale israélienne.

M. Begin a répété quotidiennement depuis dimanche, jour du retrait israélien du Sinaï, que cet exemple d'obtention d'une paix en échange d'un territoire ne saurait servir de précédent. «La terre d'Israël occidentale (NDLR: y compris la Cisjordanie) ne sera plus jamais redivisée», a dit M. Begin.

Autrement dit, contrairement aux accords de Camp David qui proposent un régime d'autonomie de la Cisjordanie pour une période de transition de cinq ans et une négociation multipartite sur le statut ultérieur de ce territoire, M. Begin répète que les Palestiniens ne peuvent espérer rien de plus qu'un régime d'autonomie restant toujours à mettre au point.

«L'autonomie oui, l'autodétermination non», a-t-il réaffirmé hier, invitant l'Égypte et les États-Unis à parvenir à un accord «uniquement» sur cette formule.

Dans le même temps, la manière forte prédomine toujours dans les territoires occupés où les soldats israéliens ont encore tiré «en direction de la foule».

Cette formulation est apparue pour la première fois hier dans un communiqué du porte-parole de l'armée israélienne. Pour cette seule journée, au moins vingt Palestiniens ont été blessés par des balles israéliennes dans la ville de Naplouse (nord de la Cisjordanie), selon un bilan dressé sur place par un correspondant de l'AFP.

Cinq autres ont été blessés de la même façon dans des camps de réfugiés palestiniens proches de Gaza. Au cours de ces incidents, selon l'armée israélienne, quatre soldats ont également été blessés.

Non seulement le gouvernement Begin envisage de présenter un projet de loi interdisant l'évacuation des colonies de peuplement juif dans les territoires occupés, mais il a traduit par des actes cette même volonté d'y maintenir la présence israélienne en inaugurant, le jour de la fête nationale, huit implantations en Cisjordanie et sur le Golan.

À propos du plateau syrien du Golan, annexé à Israël le 14

L'ayatollah Montazeri serait le successeur de Khomeiny

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — L'ayatollah Hosein ali Montazeri, l'un des dirigeants les plus intégristes du clergé chiite iranien, sera sans doute le successeur de l'imam Ruhollah Khomeiny à la tête de l'Iran, estime le fils de ce dernier.

L'ayatollah Montazeri, vétéran de la lutte contre le chah, est un théologien distingué qui «sans aucun doute dirigera un jour la révolution», a déclaré l'hodjatoleslam Ahmad Khomeiny au quotidien *Ette-la'at*.

Il affirme dans cette interview que la commission d'ex-

perts qui doit être constituée bientôt pour désigner un successeur à l'ayatollah Khomeiny votera en faveur de l'ayatollah Montazeri.

Par ailleurs, la quasi-totalité des gouvernements jugés, par Téhéran, hostiles à la République islamique, se trouve désormais impliquée dans le complot visant à renverser le régime, à la suite de la mise en cause de l'Arabie saoudite.

Après les États-Unis, Israël, la France, la RFA nommément cités, et «les autres pays de la Communauté européenne», l'Arabie saoudite — dont le souverain est «le gardien des lieux saints de l'Islam» —

se trouve, à son tour, impliquée dans le complot. Celui-ci visait, selon les autorités iraniennes, à tuer l'ayatollah Ruhollah Khomeiny et les principaux dirigeants iraniens.

Si la mise en cause des dirigeants saoudiens n'était, mardi, qu'implicite dans la confession télévisée de l'un des accusés, le journal du parti au pouvoir, *République islamique*, n'hésitait pas le lendemain à dénoncer des «liens entre les dirigeants saoudiens et les comploteurs».

Bien que les relations historiquement tendues entre les deux pays n'aient fait qu'empirer, depuis la révolution isla-

mique, c'est la première fois, notent les observateurs, qu'un tour aussi dur est employé à Téhéran contre les dirigeants saoudiens.

Les critiques contre Ryad, auxquelles il est également reproché d'aider l'Irak en guerre contre l'Iran, englobent d'autres pays arabes. *République islamique* a dénoncé ainsi hier «la Jordanie, l'Égypte, le Soudan et les autres gouvernements mercenaires de la région».

La première révélation sur un complot visant à assassiner «le guide de la révolution» et les dirigeants du régime avait été faite le 10 avril dernier, lors de l'arrestation de M. Saadegh Ghotbzadeh, ancien ministre des Affaires étrangères, proche de l'ayatollah Khomeiny durant son exil et personnage important des premiers mois de la révolution.

En trois semaines, les déclarations de personnalités iraniennes et les autres télévisés de trois des principaux accusés ont donné à ce complot une ampleur le faisant apparaître comme la principale menace jamais dirigée contre la République islamique, depuis son instauration il y a trois ans.

Outre ses ramifications internationales, une personnalité religieuse de premier plan se trouve mise en cause: l'ayatollah Chariat-Madari, numéro deux du clergé chiite, épine dorsale du régime.

L'ayatollah, considéré comme le guide spirituel de vingt-trois millions de croyants, dont près de la moitié en Iran, se trouve désormais en résidence surveillée et ne peut, malgré ses demandes, quitter l'Iran.

La destitution de l'ayatollah, qui n'est plus, publiquement tout au moins, appelé en Iran que «Chariat-Madari», a été décrétée par les enseignants de la ville sainte de Qom (sud de Téhéran).

Aucun des six autres dignitaires chiites qui partagent avec l'ayatollah Chariat-Madari le titre suprême de «guide», ne s'est, à ce jour, prononcé sur cette destitution.

«Chariat-Madari», selon le procureur des tribunaux révolutionnaires, a été interrogé et un film sur ses déclarations doit être bientôt présenté à la télévision.

On ne sait s'il sera ou non jugé.

«Tous les détails» sur ce complot doivent être exposés au cours d'un procès public qui se déroulera «à une date qui sera fixée ultérieurement».

décembre dernier, le vice-premier ministre Simha Ehrlich a déclaré: «Le Golan est une partie intégrante du territoire d'Israël».

Le gouvernement israélien, rappellent les observateurs, ne cesse d'affirmer qu'il est prêt à faire la paix avec la Syrie mais sur la base du maintien de la loi et de la juridiction israéliennes sur le plateau du Golan.

Quant au Liban, M. Begin n'a plus hésité lui-même à employer hier le mot d'invasion en cas de bombardement palestinien sur le nord d'Israël.

Le chef d'état-major, le général Raphael Eytan, a été catégorique en affirmant: «Une

action dirigée contre Israël sur sa frontière nord ou à partir de n'importe quelle autre frontière ou à l'intérieur d'Israël signifiera pour les Palestiniens la destruction de leur infrastructure militaire», ce qui porterait selon lui un coup «fatal» à leur dimension politique.

Sur la base de ces résolutions, on ne peut plus claires, le premier ministre Menahem Begin, dont l'assise parlementaire est cependant fragile, a renouvelé ses appels à l'opposition travailliste pour former un gouvernement d'union nationale qui, selon lui, doit servir à endosser tout ce programme.

ONU: Israël est condamné 86 à 20

NATIONS UNIES (Reuter) — Par 86 voix contre 20, et 36 abstentions, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté hier une résolution demandant à tous les pays de mettre un terme à l'aide politique, économique et militaire à Israël.

Cette résolution, dont le vote coïncide avec le 34e anniversaire de l'Etat hébreu, réaffirme plusieurs décisions antérieures de l'Assemblée générale, notamment le droit à l'autodétermination des Palestiniens, et condamne la politique israélienne dans les territoires occupés.

C'est la seconde fois en moins de trois mois qu'Israël fait l'objet d'une condamnation à l'Assemblée générale de l'ONU. Une première résolution avait été adoptée en février à la suite de l'annexion du Golan syrien.

Le texte adopté hier, présenté par une vingtaine de pays du tiers-monde et du bloc communiste, déclare également qu'Israël n'est pas un pays «épris de paix».

Un premier projet contenant une menace de réexamen de l'appartenance d'Israël à l'ONU lors de la prochaine session de l'assemblée, en septembre, a été retiré avant le scrutin.

De même qu'en février, les États-Unis et les dix pays de la Communauté économique européenne, à l'exception de la Grèce qui l'a approuvée, ont voté contre la résolution. L'Égypte s'est abstenue, comme en février.

Pas d'accord sur le budget US

WASHINGTON (AFP) — Aucun accord sur le budget n'a pu être réalisé hier lors de l'entretien de trois heures que le président Ronald Reagan a eu à sa demande au Capitole avec les leaders du Congrès, apprend-on de source parlementaire.

«La réunion s'est terminée sur un désaccord», a notamment indiqué le leader de la majorité républicaine, le sénateur Howard Baker.

Le sénateur, tout en se montrant pessimiste sur les chances de parvenir à un compromis sur le projet de budget de M. Reagan, n'a toutefois pas exclu de nouvelles discussions entre le Congrès et la Maison-Blanche à une date ultérieure.

Le président, estime-t-on dans les milieux politiques, est notamment disposé à faire certaines concessions sur deux points: une certaine compression de l'important budget militaire qu'il a proposé et une réduction moins importante qu'il ne le souhaite des dépenses de l'Etat pour les programmes sociaux.

En revanche, M. Reagan reste très ferme sur un troisième point, la diminution des impôts qui constituait l'un des grands thèmes de sa campagne.

Le principal atout de la Maison-Blanche dans cette épreuve de force reste l'absence d'unité au Congrès.

Rencontre à l'UQAM

Le vendredi 30 avril à 17 heures
sur la Grande Place (Pavillon Judith Jasmin)

L'Écrivain québécois et sa
vocation internationale

Le Festival national du livre, en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada et le département des études littéraires de l'UQAM, organise une fête-exposition pour rendre hommage à tous les écrivains québécois contemporains dont les oeuvres ont été traduites à travers le monde.

Prix de la traduction

Profitant de cette manifestation, le Conseil des arts du Canada a le plaisir de vous inviter à la remise des PRIX DE LA TRADUCTION qui aura lieu à 17 heures dans la salle JM-100 (salle attenante à la Grande Place).

Pour informations supplémentaires:
(514) 844-9009

LANGUES DU MONDE

LA SESSION DÉBUTE LA
SEMAINE DU 17 MAI

ESPAGNOL, GREC et ITALIEN

jour	13h-16h	session de
soir	18h-21h	13 semaines \$110 (39 hres)
samedi	10h-13h	

Dates d'inscription: du 29 avril
au 15 mai de 9h à 19h

Pour obtenir notre brochure ou de plus amples renseignements,
téléphonez-nous au
849-8393 poste 79

1450, RUE STANLEY - MONTRÉAL - QUE. - H3A 2W6
ymca
du Centre-ville



CAMPS
D'ÉTÉ

Compétence: FRANCINE GINGRAS
844-3361



Au camp d'été
KOLIBA
Chaque année
c'est l'année
de l'enfant

- Sur une ferme de 280 acres située dans les Cantons de l'Est
- Notre préoccupation première est l'épanouissement de votre enfant
- Séjour de deux à huit semaines du 27 juin au 21 août pour enfants de 5 à 13 ans.
- Initiation à la ferme, jeux de plein air, tir à l'arc, artisanat, natation, camping léger, canotage.

Membre
accrédité de
l'Association
des camps du
Québec

Rang 2 Weedon
directrice:
Hélène Gantcheff

POUR
INFORMATION:
731-8180

Négociations en vue au Tchad

LAGOS (AFP) — Le retrait, dans les prochains jours, de la moitié environ du contingent nigérien de la force panafricaine au Tchad, annoncé hier de source autorisée au ministère nigérien de la Défense, permet de penser qu'une solution politique a été trouvée au problème tchadien, estiment les milieux diplomatiques dans la capitale nigérienne.

Selon les milieux diplomatiques, cette solution consisterait en une négociation qui regrouperait l'homme fort sur le terrain, Hissène Habré, et plusieurs des membres de l'actuel Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) dont M. Ahmat Ayl, ministre des Affaires étrangères, qui était récemment à Lagos, et le vice-président Wadal Abdelkader Kamougue. Ces deux hommes se sont, ces dernières semaines, déclarés prêts à négocier avec le «rebelle» Hissène Habré qu'ils combattent pourtant depuis plusieurs années.

Le président du Gunt, M. Goukouni Weddeye, dont le pouvoir semble s'être effrité à N'Djamena, risque fort de faire les frais de cette négociation, estime-t-on de même source.

On estime dans les mêmes milieux qu'un accord devrait être en vue, ce qui expliquerait la décision des autorités nigériennes de retirer leurs troupes. En effet, Lagos, réticent au début pour envoyer des militaires au Tchad, entendraient n'en sortir qu'une fois leur mission accomplie, c'est-à-dire une fois le problème résolu ou au moins en passe de l'être.

Au départ, le Nigeria avait envoyé trois mille hommes pour participer à la force de maintien de la paix de l'OUA au Tchad, mais ces effectifs avaient été réduits progressivement pour être ramenés à deux mille.

Renault 18
NEUVE
en spécial!



Lareau Automobiles Inc.
1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

Université de Montréal
École des relations industrielles

LE STRESS EN
MILIEU DE TRAVAIL

causes, conséquences, remèdes

SESSION DE FORMATION
17 au 19 mai

Auberge Mont-Gabriel

organisée par l'École des Relations Industrielles
Université de Montréal

Responsable: André Ladouceur

Coût: \$650.00

Information: 343-6627

Permis d'exercer: l'Office des professions s'apprête à étendre le régime des ingénieurs aux autres corporations

par Rodolphe Morissette

En fait de «conditions supplémentaires» (en sus des diplômes d'études collégiales ou universitaires) qu'imposent les corporations professionnelles aux candidats à un permis d'exercer, l'Office des professions du Québec (OPQ) s'apprête à modifier son avis de 1980 dans le sens d'un compromis: c'est le régime qui prévaut maintenant chez les ingénieurs qui serait étendu à toutes les autres corporations professionnelles.

Les diplômés de collèges et d'universités qui veulent obtenir d'une corporation professionnelle (médecins, avocats, ingénieurs, etc.) leur permis d'exercer sont tenus, par la plupart des ordres professionnels, en plus de l'obtention du diplôme collégial ou universitaire requis selon le cas, à subir des examens spéciaux (les examens du Barreau, pour les avocats, par exemple), ou à suivre des sessions de cours additionnels, ou enfin à faire des stages de pratique préalables à l'obtention du permis d'exercer.

Les régimes de «conditions supplémentaires» sont extrêmement variés suivant les corporations professionnelles. Le

financement de ces stages, cours spéciaux et examens particuliers est de plus en plus onéreux; suivant les cas, leur financement est assuré soit par la corporation, soit par le gouvernement du Québec, soit par des établissements d'enseignement (dans le cas de cours) soit par des employeurs (pour certains stages), soit enfin moyennant quelque combinaison de plusieurs de ces sources.

Au fait, l'OPQ avait, à la demande du ministre de l'Éducation (qui a la responsabilité des ordres professionnels) produit un rapport détaillé sur toutes ces pratiques, de même qu'un avis au ministre à la fin de juillet 1980. Essentiellement, l'Office recommandait au gouvernement ni plus ni moins que de mettre la hache dans toutes ces pratiques. L'organisme parlait du principe général que la formation de base (collégiale comme universitaire) conduisant à l'exercice d'une profession relevait directement non pas des corporations professionnelles, mais des établissements d'enseignement.

En conséquence, l'Office recommandait que les cours spéciaux et supplémentaires imposés par sept des 39 ordres professionnels soient désor-

mais intégrés à la formation de base, s'ils sont vraiment nécessaires, et relèvent donc des cégeps et des universités; qu'on supprime par ailleurs tous les cours dont la nécessité ne saurait être démontrée; même le cours spécial visant à expliquer la législation et la réglementation propres à une profession devrait relever, disait l'Office, des établissements d'enseignement plutôt que des corporations.

Quant aux examens spéciaux, les 25 ordres professionnels qui les pratiquent ne pourraient plus en exiger; tous les examens pertinents, comme l'évaluation des candidats, ne devraient relever, selon l'Office, que des établissements d'enseignement. Enfin, les stages de pratique, obligatoires dans 20 corporations, seraient aussi supprimés, à

moins que les corporations et les établissements d'enseignement puissent s'entendre entre eux pour les intégrer carrément à la formation de base s'ils s'imposent vraiment.

On s'en doute, les corporations professionnelles, et la plupart des universités avec elles (pour d'autres raisons cependant), avaient réagi d'une manière plutôt négative à cet avis de 1980. Entre-temps, l'Éducation était dotée d'un nouveau ministre, le Dr Camille Laurin. Celui-ci a demandé à l'Office des professions de tenir des audiences publiques sur la question, qui ont eu lieu du 5 au 8 avril dernier. Plusieurs établissements collégiaux et universitaires, ordres professionnels, associations d'étudiants et organismes divers ont présenté des mémoires aux audiences.

Tous les ordres professionnels y ont réexpliqué leurs objections à la «simplification» du régime actuel que préconisait l'Office. Plusieurs universités ont fait valoir que l'éventualité d'avoir à intégrer à la formation de base qu'elles fournissent des exigences d'ordre strictement professionnel pourrait détourner des facultés universitaires de leur rôle premier et essentiel (formation spécifiquement professionnelle et formation «de base» ne sont pas des équivalents), sans compter que ces charges nouvelles qui seraient confiées aux universités pourraient avoir un effet d'uniformisation obligée sur des facultés qui, à ce jour, se donnent des vocations particulières. La Fédération des cégeps, en revanche, voyait d'un bon oeil les recommandations de l'Office.

Actuellement, l'Office est à préparer son analyse des audiences publiques, qu'elle remettra en fin de mois, avec tous les mémoires présentés, au ministre de l'Éducation. Parallèlement, l'organisme a commencé à «revivre» son avis de 1980 à la lumière des critiques reçues. Le président de l'Office, M. André Desgagné a confié au DEVOIR cette semaine qu'on «s'oriente vers la pratique qui a lieu chez les ingénieurs» et qui représente, dit-il, «un compromis intéressant». L'Office songeait déjà à ce compromis durant les audiences, puisqu'au cours de leur deuxième journée, ses dirigeants ont «délibérément testé l'hypothèse». Suivant M. Desgagné, les réactions obtenues (limitées tout de même) se sont révélées «assez posi-

ves». Quel est le régime des ingénieurs en l'occurrence? D'abord, l'Ordre des ingénieurs n'impose pas de cours spéciaux autres que ceux qui conduisent aux diplômes universitaires en génie ou en sciences appliquées. Quant aux examens supplémentaires, l'Ordre des ingénieurs n'en impose aucun aux candidats qui ont obtenu un diplôme universitaire reconnu par le gouvernement. Par ailleurs, des diplômés hors Canada qui ont moins de deux ans de pratique canadienne l'Ordre exige qu'ils se soumettent à un examen de trois heures, qui porte uniquement sur la législation et la réglementation pertinentes, soit la Loi sur les ingénieurs et les règlements de l'Ordre, la Charte du français et le Code des professions. Actuellement, c'est l'Ordre des ingénieurs qui élabore, administre, surveille et finance cet examen. La corporation ne s'oppose cependant pas à ce que cet examen soit donné «en partie par l'université».

met un questionnaire très approfondi à remplir, puis leur accorde une «accreditation» pour cinq ans.

Après leurs études universitaires en génie, les diplômés sont tenus à un stage de deux ans (le «juniorat») dans un bureau d'ingénieur. Le stage se fait sous la surveillance d'un «maître de stage» issu de l'Ordre; il n'est suivi d'aucun rapport et le stagiaire y est payé par son employeur comme un «ingénieur junior». Tout ce qui le distingue d'un «ingénieur» ayant son plein titre, c'est qu'il ne peut signer et sceller des plans d'ingénierie ni prendre les pleines responsabilités d'un ingénieur. Bref, à l'Ordre, on ne juge pas que le juniorat forme «une condition supplémentaire». Il s'agit en fait d'une période d'initiation encadrée, durant laquelle le nouveau diplômé est payé pour son travail.

L'Office des professions doit remettre son avis révisé au ministre de l'Éducation dans un mois ou deux, a dit M. Desgagné. Il attend, pour le faire, de prendre connaissance d'un autre avis demandé au Conseil des universités sur les programmes de formation professionnelle, un sujet connexe. Après quoi le ministre tranchera toute la question.

Congrès d'envergure cet automne sur l'état du français au Québec

par Clément Trudel

QUÉBEC — Cinq ans après l'adoption de la loi 101, un congrès d'envergure tentera cet automne de faire le point sur l'état de la langue française au Québec, tant dans le monde de l'éducation que dans celui des arts ou des affaires.

Sous le thème «Langue et société», ce congrès se déroulera à Québec les 11, 12 et 13 novembre. Trois organismes le préparent en commun: le Conseil de la langue française (CLF); l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) et une équipe de la revue *Québec français*.

En conférence de presse, mercredi, les organisateurs ont expliqué l'objectif de tels états généraux de la langue et souligné que les aspects les plus contemporains, telle la place du français dans les sports, pourront faire l'objet de témoignages plutôt que d'exposés structurés. Le congrès renouera également avec la tradition des grands congrès de 1912, 1937 et 1952, qui avaient débattu des questions semblables, en permettant de dégager ou de confirmer ce que M. Christian Vanderpoele, directeur de la revue *Québec français*, appelle de nouveaux consensus.

À ces délibérations, on attend près de 2.000 participants provenant, espère-t-on, de tous les milieux: affaires, syndicats, enseignement, ministères, créateurs de tous ordres, représentants des minorités culturelles, etc.

Le président du CLF, M. Michel Plourde, a rappelé que l'idée d'une concertation sur la langue circulait depuis près de deux ans. L'occasion sera bonne, selon lui, de sensibiliser davantage les enseignants

et les autres agents socio-économiques à l'impact des mutations d'ordre linguistique que vit le Québec. En principe, rien n'échappera à cet examen de la langue: affichage, médias, tourisme, administration, etc.

Ce congrès présidé par Mme Renée Gauthier, de l'AQPF, comportera presque 80 ateliers abordant autant de facettes de la vie, cherchant à cerner les rapports entre la langue (parlée et écrite) et l'environnement politique, économique, religieux et social. Il risque aussi de s'attarder à la lassante thématique de la «langue québécoise» mais M. Gilles Bibeau, coordonnateur de l'équipe Langue et société de *Québec français*, croit nécessaire d'y revenir, ne serait-ce que pour vérifier si, entre les déclarations d'intention des hommes politiques et la clientèle visée, les responsables de la mise en route d'une

politique linguistique ont pris sur la réalité.

Le CLF s'est récemment inquiété, dans une étude auprès des étudiants du secondaire et du collégial, de la part d'envahissement culturel qui atteint ces jeunes, dont un bon nombre se soucieraient peu ou pas de l'avenir du français. Le congrès de novembre pourra fournir des données plus fraîches sur la question et indi-

quer le degré de succès des divers programmes pédagogiques qui visent ces jeunes.

De tous les volets abordés lors de ce congrès, on fera une synthèse qui devrait remplir quatre volumes où seront précisées, entre autres, les dernières données sur l'impact des classes d'accueil pour immigrants ou sur la situation concrète des cadres francophones dans les entreprises.

Reservations : 849 8294 Apportez votre vin

Le P'tit Machon

CUISINE FRANÇAISE

DINER D'AFFAIRES Midis : Lun. à Ven. (3.95 à 7.95)

172 DULUTH EST MONTRÉAL

COMBIEN PAYEZ-VOUS D'IMPÔT EN TROP?

Savez-vous comment ne pas payer d'impôt du tout et recevoir une déduction de \$100. de l'impôt sur un placement de premier choix de \$10.000. en plus de votre salaire?

Le cours COMMENT ADMINISTRER VOTRE ARGENT POUR RÉUSSIR FINANCIÈREMENT

vous donnera les techniques pour obtenir la sécurité et l'aisance financière

Demandez l'information et un prospectus à:

L'Institut National d'Éducation Financière
2055 rue Peel, Suite 352, Montréal H3A 1V4
TÉL.: (514) 861-6405

la véritable boucherie charcuterie française

Un délice pour les yeux... Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses pâtés, ses fromages...

- Pâtisseries fines
- Vaste choix de fruits et de légumes frais
- Poissons frais

Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine... **Boeuf Stroganoff**

qualité Anjou Québec

Sachez l'apprêter ! Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Bien manger signifie

Anjou QUÉBEC

où la qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de \$20.

Vient de paraître

Pouvoir et Autorité dans l'Église catholique

Le cardinal Cody Chicago
Charles Dahm
en collaboration avec Robert Ghelardi

Pouvoir et Autorité dans l'Église catholique présente la première étude documentée des dessous politiques d'un diocèse catholique américain. Son auteur, Charles Dahm, a passé cinq ans à faire des recherches et à rédiger ce livre. Il a réalisé un compte rendu fascinant de l'arrière-scène du pouvoir ecclésiastique, et de ses effets sur ceux qui le possèdent — et sur ceux qui ne le possèdent pas.

Le diocèse: Chicago, le plus grand diocèse catholique en Amérique, et au cours des récentes années, le plus controversé politiquement. Le livre: un portrait troublant du conflit classique entre l'administration et la main-d'œuvre, d'une crise, et des frustrations. Le résultat: une accumulation de faits qui parlent par eux-mêmes de la nécessité d'une réforme fondamentale de la structure et de l'utilisation du pouvoir ecclésiastique.

Avec la rhétorique du «service», de l'«amour», et derrière le bouclier d'une «corporation unique» de l'autorité financière, un évêque, remarque l'auteur, possède un «pouvoir dans le vrai sens politique du mot». Mais en analysant le dossier de l'administration de John Patrick Cody, il illumine les faiblesses d'un tel système qui peut conduire à l'abus politique.

Le livre commence en 1965, avec l'arrivée de l'évêque Cody à Chicago, en provenance de son diocèse de Nouvelle-Orléans. Il trace les événements qui ont polarisé le clergé et les laïcs depuis ces premiers jours. De vieux prêtres et des leaders populaires ont été subitement révoqués. Un édit considéré comme une attaque à la liberté académique a été décrété. Et un séminaire sur la théologie de Vatican II, à l'université catholique de Chicago, a pratiquement été contremandé.

On décrit ici les circonstances qui ont abouti à l'organisation de l'Association des Prêtres de Chicago en 1966. Les problèmes: politiques de personnel, fermetures d'écoles, procédures de griefs, décentralisation de l'autorité et contrôle des finances. À la suite d'une directive du cardinal, une seconde organisation de prêtres a été formée en 1971 sous le nom de Sénat des Prêtres.

Aujourd'hui, les deux organisations subsistent — et quelques autres. Ce livre fournit au lecteur intéressé le fondement d'un débat critique pour l'avenir.

guérin éditeur limitée

4501 Drolet Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec
Tél.: (514) 877-6525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE ASSURE.

L'Assurance-vie Desjardins améliore ses produits et ses services parce que les besoins de ses assurés deviennent plus complexes. Leurs responsabilités familiales augmentent, leurs entreprises prospèrent, leurs objectifs financiers évoluent. Il leur faut des produits et des services professionnels bien adaptés à leurs besoins.

Les assureurs-vie Desjardins se perfectionnent sans cesse. Ils acquièrent des connaissances sur tous les aspects de la sécurité financière. Ils offrent des produits souples, faciles à comprendre, qui tiennent compte des préoccupations de leurs assurés: coût et inflation.

Meilleur service, meilleurs produits, assureurs-vie toujours plus compétents, l'Assurance-vie Desjardins grandit au rythme des besoins de ses assurés afin de mieux les servir.

Assurance-vie Desjardins

Voyage «entre deux histoires»

APRÈS sa course un peu folle entre quatre capitales et cette dernière journée, spectacle dont le scénario ressemblait à une immense séance folklorique mi-prétentieuse, Pierre Mauroy a dû se réjouir de sa trouvaille. J'ai fait, a-t-il dit avant de quitter Québec, un voyage en crescendo entre deux histoires. Non seulement le chef du gouvernement français n'aura-t-il pas choisi, entre elles, celle qui répond au fond des choses, mais il aura inscrit la politique de son pays dans l'une et l'autre d'une manière qui sert d'abord les intérêts de la France.

La conjoncture internationale favorise nettement le développement des relations entre la France et le Canada. Qu'il s'agisse de la question Nord-Sud, du sommet de l'OTAN ou de celui de Versailles, de la recherche de grands partenaires pour des méga-projets dans le domaine des ressources naturelles ou des entreprises d'envergure dans le secteur industriel, en particulier en aéronautique et dans le vaste secteur des énergies nouvelles, les domaines de coopération et d'investissements conjoints ne manquent pas. À la recherche de marchés pour ses produits industriels, de capitaux et de partenaires pour certains de ses projets les plus audacieux, la France pense maintenant l'Ontario où se trouveront dans les prochaines semaines les principaux porte-parole du patronat français. Elle pense aussi Alberta et l'Ouest canadien où le ministre français du commerce extérieur célébrait il y a trois semaines les vertus et les possibilités des échanges de toutes sortes qui pourraient soutenir le développement du Canada et de la France.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement. La balance commerciale franco-canadienne traditionnellement favorable au «vieux pays» comme on se plaît à dire à Québec, ne l'est plus depuis 1979. Ce baromètre des relations bilatérales ne laisse aucune capitale indifférente. Paris ne peut laisser se dégrader son rapport avec le Canada. Mais il y a plus. Paris cherche à investir des marchés nouveaux. Le gouvernement français est aux prises avec des difficultés intérieures croissantes. Le grand marché européen est tiraillé par des divisions profondes. Les régions moins nanties et l'Est sont devenues des clients moins intéressants, dans certains cas, des clients non solvables. Le succès de la nouvelle politique, les chances d'instaurer la nouvelle société dont Mitterrand fut l'architecte patient pendant près de deux décennies resteront de formidables espoirs déçus à moins que la prospérité n'alimente d'une façon continue et fiable les laboratoires de la gauche au pouvoir. Or la prospérité passe par les affaires, le commerce, la pénétration de marchés nouveaux. Le Canada est en un sens, une terre encore vierge à ce sujet.

À moins de nier l'évidence, la France entend multiplier sa présence partout où, dans ce pays, elle trouvera son profit politique et son profit commercial. Ce choix aura des retombées certaines sur sa politique canadienne. Comment expliquer autrement le long détour de François Mitterrand pour quelques heures de conversation à Vancouver avec le premier ministre canadien et l'invitation que ce dernier a reçue de son homologue français d'effectuer une visite officielle à Paris avant la fin de la présente année. Comment expliquer autrement la visite certes brève mais symboliquement importante que le chef du gouvernement

français a effectuée chez M. Davis et chez M. Hatfield. On dira qu'il a aussi visité les communautés francophones des deux provinces limitrophes du Québec. Ce faisant, il aura donné un relief singulier aux thèses fédérales et mis en évidence l'existence au Canada de communautés francophones importantes en dehors du Québec.

Cependant, de sa visite au Canada, le premier ministre français n'aura tiré que quelques engagements vagues au sujet de dossiers déjà anciens. Il aura peut-être retenu aussi le peu de scrupules du premier ministre canadien à invectiver et à sermonner, à improviser d'une façon pitoyable et à donner un spectacle que seul un cercle étroit de courtisans applaudisse encore.

Au Québec, tout avait été mis en œuvre pour réchauffer les bons sentiments et démontrer l'appui populaire à la coopération franco-québécoise, les programmes d'incitation à l'accueil et la distribution des drapeaux auront produit quelques rassemblements et suscité quelques ovations modérées. En un sens, l'accueil plus spontané de petits groupes de citoyens qui soudain à Québec voyait passer le visiteur était plus sympathique que les claques organisées qui ne trompent personne. Sans tomber dans le lyrisme usé et la psychanalyse historique de l'ancien ambassadeur Mailhard qui l'autre jour dans *Le Monde* affirmait la proximité de la France et de la population québécoise, proximité logée, selon lui, dans «toutes les fibres du subconscient et de la culture» québécoises, il faut conclure que la visite de Pierre Mauroy aura fait avancer la coopération entre le Québec et la France. Même si certains projets signés mardi à Québec consacrent des affaires déjà négociées par le secteur privé, l'ensemble des dossiers retenus, en particulier ceux qui visent des secteurs de pointe, portent les promesses de développements profitables aux deux partenaires. Il faut bien sûr privilégier l'entente conclue sur les conditions d'approvisionnement en énergie électrique entre Hydro-Québec et Péchiney Ugine Kuhlman touchant le projet d'une aluminerie de \$1,2 milliard à Bécancour. Même si des étapes importantes restent à franchir avant que ne soit levée la première pellette de terre, l'entente signée dimanche est d'une grande importance. Enfin, le bureau de M. Mauroy a rendu publics quelques autres projets d'envergure dont nos correspondants à Québec nous informaient hier.

Au plan politique, M. Mauroy aura cédé au Québec, à un lyrisme plus soutenu que ce que laissent entendre ses premières déclarations en terre canadienne. Il faut surtout retenir de ses interventions l'engagement ferme d'un soutien constant de la France dans les affaires concernant la communauté des réalités et des intérêts culturels. Malgré les apparences, cette réalité et ces intérêts, comme le rappelle le chef de l'opposition, ont de profondes racines historiques au Québec et se sont manifestées bien avant la coopération intergouvernementale. Il est cependant réjouissant que la nouvelle administration française, par la voix du premier ministre Mauroy, proclame aussi clairement la continuité d'une politique, tout en visant avec énergie, à concrétiser son contenu. Deux histoires disait M. Mauroy. Il faut saluer outre la générosité apparente, l'intelligence de sa contribution à l'une et à l'autre.

Jean-Louis ROY

L'avertissement des médecins

Le gouvernement Lévêque s'engageant dans une voie téméraire et irresponsable s'il retardait plus longtemps de s'asseoir à la table de négociation avec la Fédération des médecins omnipratriciens du Québec. La FMOQ a déclenché en effet un mouvement de grève qui s'est limité hier à un débrayage d'une seule journée, mais la contestation est un engrenage qu'il ne lui sera pas facile d'arrêter. La population ne prise guère les grèves de médecins, mais le blâme doit d'abord être adressé au gouvernement et à ceux qui, aux Affaires sociales ou au Conseil du Trésor, ont refusé de négocier avec la Fédération.

On pourra rêver autant qu'on voudra à l'abolition du droit de grève dans les services publics ou à l'établissement d'un régime particulier pour les services essentiels. Si le gouvernement refuse de négocier, bloque tout mécanisme régulier et reconnu d'établissement des conditions de travail et de salaire, et en vient à ne respecter ni sa signature au bas des contrats ni les lois qu'il ordonne aux autres de respecter ce n'est pas seulement à des grèves que les mécontents auront recours mais à de plus dangereux moyens de protestation. Aucune société démocratique ne saurait interdire la grève à des gens tout en leur enlevant les moyens d'obtenir justice.

De ce point de vue, la grève des omnipratriciens est justifiée. Elle donne au gouvernement et à la population un avertissement honnête. Cet avertissement devrait suffire; autrement, on ac-

créditera la thèse qu'aussi longtemps que la population ne souffre pas sévèrement, aucun moyen de pression dans le secteur public n'est efficace. Si un service est vraiment essentiel, le gouvernement doit avoir la décence élémentaire de négocier de bonne foi et avec diligence. La tactique de relations de travail qui consiste à s'asseoir sur le statu quo et à attendre que l'autre partie s'écroule ou se révolte est tout à fait illégale et immorale: le gouvernement devrait être le dernier à donner ce triste exemple.

Même s'il reconnaît sans doute que toutes les demandes de la Fédération ne sont pas exagérées, le gouvernement, en se trainant les pieds, s'est peut-être pris au piège de sa propre impéritie et il redoute probablement d'avoir à faire aux médecins des concessions qui risquent de servir de stimulant à la veille de la grande ronde de négociation dans l'ensemble du secteur public. C'est son problème. De refuser plus longtemps de négocier ne le règlera pas, mais compliquera au contraire la recherche d'une entente raisonnable.

Même s'ils ont pu prendre un retard dans leurs revenus par rapport à leurs collègues des autres provinces, les médecins du Québec commencent de reconnaître qu'ils restent parmi les classes privilégiées de la province, et qu'ils ne pourront, seuls au milieu de la crise que nous traversons, récupérer toutes les hausses de coûts auxquelles ils font face.

Ils semblent se faire à l'idée qu'un gel temporaire de leur revenu pour un avenir proche et limité serait, finalement, tolérable. Mais pour le passé qui leur est dû, ils veulent que le gouvernement, de son côté, mette des cartes sur la table de négociation. Ils ont raison.

Pour l'avenir, qui ne sera pas forcément rose dans les toutes prochaines années, on voit mal toutefois comment les médecins, spécialistes ou omnipratriciens, pourront se mobiliser simplement pour des questions de revenus, paralyser partiellement un système de soins qui coûte déjà très cher aux contribuables, et n'avoir pas plus d'imagination, voire plus de conscience sociale dans l'établissement de nouvelles politiques de santé et de meilleures pratiques de soins.

La campagne des omnipratriciens fondée sur un «chiffre d'affaires» leur donne des airs d'investisseurs immobiliers. Leur image et leur profession seraient mieux servies si, libérés de toute préoccupation de gagne-pain, ils se consacraient totalement à leurs malades, à la prévention et à l'éducation de la population, notamment dans les régions et les secteurs scandaleusement négligés. Pareil sursaut de la conscience professionnelle et sociale est devenu d'autant plus nécessaire que les changements qui s'imposent ne viendront vraisemblablement pas de la bureaucratie des Affaires sociales.

Jean-Claude LECLERC

Qui réussira le test?

L'Association du Barreau canadien vient de rappeler fort opportunément au gouvernement fédéral qu'il est grand temps d'adopter le projet de loi C-43 sur l'accès à l'information gouvernementale: il n'existe pas de raison sérieuse de tergiverser plus longtemps.

C'est depuis le mois de juillet 1980 que ce projet de loi chemine péniblement dans l'appareil parlementaire fédéral. On peut à juste titre aujourd'hui se demander si le parrain du projet de loi, le ministre des Communications, M. Francis Fox, ne se complait pas dans cette lenteur.

Ce n'est pas en tout cas l'Opposition qui retarde l'adoption de ce projet de loi. Elle est même à l'origine du projet actuel. C'est en effet le gouvernement de M. Clark qui, en septembre 1979, au cours de son bref séjour au pouvoir, en avait proposé une première version aux Communes. Les libéraux n'ont fait que reprendre ce projet en le complétant. Les deux partis sont donc d'accord quant au fond, du moins en apparence. L'opposition la plus forte est en fait venue des provinces. Celles-ci, en particulier celles où la GRC joue le rôle de police provinciale, ont formulé des objections au projet C-43. Ils craignent que les informations recueillies par ces corps de police puissent être indûment transmises aux autorités fédérales.

Mais ces objections sont connues depuis juin 1981, date à laquelle M. Roy McMurtry, procureur général de l'Ontario, les avait transmises à M. Fox. Elles ont donc pu être étudiées à loisir par le

cabinet fédéral qui a eu tout le temps depuis lors pour en disposer. Comment en février, M. Fox pouvait-il encore invoquer cet argument pour justifier les lenteurs que l'on sait? La conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux tenue le même mois n'a apparemment pas permis à M. Fox d'en venir à une entente. Le voulait-il seulement?

Le gouvernement fédéral n'a en effet pourtant pas l'habitude de se laisser arrêter par les objections des provinces quand il prétend défendre une bonne cause. Ses tergiversations actuelles obligent finalement à douter de la sincérité de ses convictions. C'est à croire que les objections des provinces lui fournissent un utile prétexte pour ne pas faire ce que, au fond, il n'a pas envie de faire. Car il suffit d'examiner un peu l'histoire de ce projet de loi pour constater que c'est presque par accident que les libéraux l'ont présenté. Ils ont été en fait politiquement forcés de poursuivre en ce domaine l'action des conservateurs, précisément pour ne pas passer, aux yeux de l'opinion publique, pour plus conservateurs que leur vis-à-vis à la Chambre des Communes.

En 1977, les libéraux avaient présenté un livre vert timide sur d'accès aux documents du gouvernement. Mais leur pratique, comme on l'a vu au moment de l'enquête Keable, frisait la mauvaise foi. En septembre 1979, ils ont été doublés à gauche par les conservateurs. Il fallait forcément se montrer dorénavant au moins aussi ouvert.

On garde bien l'impression au-

jourd'hui que la «conversion» du gouvernement Trudeau, comme l'écrivait déjà en juillet 1980 notre collègue Lise Bissonnette, était fort peu sincère.

L'appel que vient de lancer le Barreau canadien au gouvernement Trudeau constitue donc un test important de la sincérité de ses intentions. Le Barreau s'est donné la peine d'étudier les objections des provinces. Il est d'avis qu'aucune des questions les plus fondamentales soulevées dans la lettre (du procureur général de l'Ontario) ne justifie l'abandon de cette législation très attendue. M. Fox doit maintenant parler.

Ce qui se produit à Ottawa ne doit pas cependant faire oublier ce qui se passe dans le même domaine à Québec. Le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, avait promis de déposer avant Pâques le projet de loi québécois sur l'accès à l'information gouvernementale. Cela n'a pas été fait. Apparemment les choses bloquaient au ministère de la Justice ou la Sûreté du Québec avait quelques inquiétudes sans doute légitimes. Le cabinet aurait cependant levé les derniers obstacles hier.

Ottawa comme à Québec, ce dossier de l'accès à l'information constitue un véritable test de la santé démocratique des deux gouvernements. Il permet en effet de constater dans quelle mesure l'intérêt des citoyens passe avant celui de l'appareil de l'État. Il sera très intéressant de voir qui, du gouvernement Trudeau ou du gouvernement Lévêque, réussira mieux le test.

Jean-Pierre PROULX

Savoir lire à l'envers

par Jean Francoeur

Bien des gens parlent à tort et à travers, d'autres écrivent tout de travers. De là l'importance d'apprendre à lire à l'envers.

Aussi fréquentai-je beaucoup la littérature émanant de notre gouvernement fédéral. Vous connaissez le genre: le texte en français (approximativement) d'un côté, puis, de l'autre, tête-bêche, le même texte en anglais.

Personnellement je préfère toujours commencer par l'anglais — qu'à l'endroit je réussis le plus souvent à déchiffrer. Puis je continue la lecture de l'ouvrage dans son autre moitié. En français, mais en le tenant à l'envers. Je m'y entends aussi bien. A l'endroit ou à l'envers, en parcourant des textes traduits à Ottawa, je n'ai jamais trop vu la différence.

Lire à l'envers, c'est un truc que possédaient les typographes, il n'y a pas si longtemps, alors qu'ils assemblaient les pages d'un journal sous forme de colonnes de plomb. Il existait même une certaine émulation entre journalistes (secrétaires au marbre) et travailleurs de l'imprimerie, sur la question de savoir qui pouvait lire le plus vite un article à l'envers. Louis Frenette, qui depuis plus de 25 ans dirige la confection des pages de ce journal, m'a toujours battu d'une bonne longueur à ce jeu.

Lire à l'envers, cela peut être utile aussi. Surtout si vous êtes détective. On voit ça dans les romans policiers. Le meurtrier écrit une lettre tout à fait compromettante; il tamponne

l'encre fraîche avec un papier-buvard (c'était avant l'invention des stylos à bille), puis négligemment il jette le buvard dans la corbeille à papier.

Sherlock Holmes arrive sur les lieux, accompagné de son inséparable Dr Watson, un autre ahuri celui-là (définition du Petit Robert: «surpris et déconcerté au point de paraître stupide»).

Holmes se rend droit à la corbeille. (Il commence d'ailleurs toujours ses enquêtes par les corbeilles et les cendriers.) Il retire le buvard, le défroisse, et à l'aide d'une loupe et d'un miroir, il en examine tous les détails, histoire de mieux connaître son homme.

Après un long moment, il se relève et, imperturbable, il déclare: «C'est un grand brun, avec un fort accent sud-américain, qui a vécu quelques années aux Indes. Il est arrivé en Angleterre à bord d'un navire battant pavillon portugais. Il a trois verres à la main gauche; il claudique légèrement et porte un lorgnon. Ah! j'oubliais, les boutons de sa veste sont dorés.»

«Incroyable!» s'écrie toujours le Dr Watson en s'appliquant à bien tenir son rôle de faire-valoir. «Quel pouvoir de déduction vous avez, pour tirer autant de si peu!»

Et, faussement modeste, Sherlock proteste: «Élémentaire, mon cher Watson. Un simple d'esprit pourrait y arriver. Vous-même, si seulement vous vouliez faire un petit effort.»

Le grand détective ajoute qu'il a déjà publié un petit traité sur les buvards et les divers usages qu'on peut en faire comme d'étancher le café

qu'on a renversé sur le pupitre de sa rédactrice en chef, ou éponger avec un fer chaud la tache de cire faite par une bougie qu'on a fait tomber lors d'un dîner d'État.

Lire à l'envers, cela peut également s'entendre dans un sens beaucoup plus large. Voyez comme les gens, en général, craignent de dire carrément ce qu'ils pensent. Ils prennent des détours, abordent les questions par le biais, paniquent devant le moindre raccourci. Bref, ils cherchent à vous faire comprendre, mais sans vous heurter. Et c'est d'autant plus vrai si, dans le passé, vous avez mal réagi à leurs critiques, que vous êtes monté sur vos ergots. Les gens alors n'osent plus.

Ainsi, ces jours derniers, un journaliste me rappelait tout le talent que j'avais pour la mise en page. J'ai d'abord été flatté, mais à la longue son insistance m'a paru suspecte. Je n'arrivais pas à saisir. C'était gentil de sa part, mais ça manquait d'à-propos. Je me suis alors posé la question, celle qu'on oublie toujours de se poser entre collègues: «Qu'est-ce donc qu'il cherche à me dire?» La réponse m'est venue comme une évidence. Il voulait me suggérer l'idée de retourner à mon ancien métier, celui d'employé de soutien. J'aurais dû m'en douter au peu d'enthousiasme qu'il mettait à répondre lorsque je l'interrogeais sur mes éditoriaux.

Reprendre du service, je le veux bien. Mais la place est prise. Et bien tenue. Il ne me reste plus qu'à continuer d'écrire de travers.

LETTRES AU DEVOIR

■ Québec à l'appui de l'Argentine?

Les îles Malouines font partie de l'Argentine, de par leur histoire et leur géographie. Elles sont situées sur la plateforme continentale et ont fait partie des possessions espagnoles jusqu'à l'indépendance nationale, en 1810. Depuis lors, le gouvernement national y a exercé sa souveraineté, par le peuplement et l'établissement d'un gouvernement local permanent, et ce jusqu'à l'invasion britannique en 1833. À cette époque, les puissances coloniales sillonnaient les mers afin de repousser les limites de leur empire par le biais de la force des armes et de l'usage de la violence au service de leurs intérêts, sans s'arrêter à des discussions diplomatiques. Depuis lors, le peuple argentin a constamment revendiqué la souveraineté sur l'archipel et a manifesté sa volonté de récupérer les îles, depuis toutes les tribunes internationales.

Cette revendication a été formellement reconnue par les Nations unies, qui ont recommandé, par plusieurs résolutions, à la Grande-Bretagne de décoloniser les îles.

La dictature militaire a utilisé un sentiment d'intégrité nationale fortement enraciné chez le peuple argentin — qui, à cause de l'exploitation et de la spoliation souffertes au cours de son histoire, a toujours perçu l'impérialisme britannique, sempiternel allié de l'oligarchie locale, comme un vieil ennemi — pour se lancer dans cette aventure, tentant ainsi de faire oublier six ans de désastre économique, de violation systématique des droits humains et de négation des droits politiques et syndicaux du peuple.

La dictature a utilisé un sentiment d'intégrité nationale fortement enraciné chez le peuple argentin — qui, à cause de l'exploitation et de la spoliation souffertes au cours de son histoire, a toujours perçu l'impérialisme britannique, sempiternel allié de l'oligarchie locale, comme un vieil ennemi — pour se lancer dans cette aventure, tentant ainsi de faire oublier six ans de désastre économique, de violation systématique des droits humains et de négation des droits politiques et syndicaux du peuple.

La souveraineté nationale n'est pas le fait d'actions spectaculaires, mais bien l'expression d'une action permanente de défense des intérêts nationaux. La politique de la dictature, loin d'aller dans ce sens, a été d'exposer l'économie nationale à la mise à sac impérialiste, de détruire l'appareil productif national — étatique et privé — et de livrer le pays à la spéculation du capital financier international.

La souveraineté est un droit inaliénable du peuple, et le régime a non seulement violé ce droit sur le plan économique, sinon aussi emprisonné, enlevé et assassiné une bonne partie du peuple argentin. Il a forcé à l'exil et à l'immigration plus de 2.500.000 d'Argentins. Cet état de fait, jusqu'à maintenant, a été ignoré par une bonne partie des pays qui aujourd'hui se sentent lésés dans leurs intérêts par la dictature militaire argentine; ils n'ont jamais condamné celle-ci quand elle leur était utile.

La réaction de la classe travailleuse et du peuple argentins, qui n'ont cependant pas été consultés par la junte avant que celle-ci ne se lance dans son aventure de reconquête, a été d'appuyer la lutte anti-impérialiste que représente, de fait, cet événement. Les peuples latino-américains ont uni leur voix au peuple argentin, exprimant ainsi, dans leur solidarité, l'unité des peuples en lutte pour leur libération face aux maîtres nationaux et étrangers. Pour le peuple, ceci n'implique pas qu'il ait renoncé à la lutte démocratique et populaire contre la dictature militaire, qui a pour lui signifié la torture, la mort, la prison, l'exil et toutes les autres conséquences de la politique pro-oligarchique menée par cette dictature.

C'est pour cela que nous demandons au peuple et au gouvernement du Québec, qui ont toujours appuyé le peuple argentin dans sa lutte pour le respect de ses droits face à la dictature militaire, qu'ils unissent eux aussi leur

voix à celles du peuple argentin et du peuple latino-américain en général, exigeant le respect du droit du peuple argentin à la souveraineté face à l'insolence et aux appétits territoriaux de l'impérialisme britannique. Ceci, sans pour autant appuyer les aventures militaristes de la dictature, qui nous a placés dans une situation que nous n'avons pas choisie, ni cesser d'appuyer les luttes que livre le peuple argentin contre la dictature militaire et l'oligarchie qui la soutient.

(Cette déclaration qui porte la signature de M. Roberto Ferrante est faite au nom d'une cinquantaine d'Argentins résidant au Québec.)

Montréal, 26 avril

■ L'avortement n'a pas sa place dans les CLSC

(Lettre adressée à M. Lucien Laval-lière, président du conseil d'administration CLSC Longueuil-ouest)

Les membres du conseil d'administration de l'Union des familles de Longueuil, Inc., en réunion régulière, face au problème des avortements sur demande pratiqués dans les CLSC veulent dénoncer cette pratique. Nous n'avons jamais été informés que les CLSC avaient dans leurs priorités l'avortement. Au contraire, croyons-nous, leur vocation est la dispensation des soins de première ligne et de prévention. Nous, les membres du Conseil d'administration de l'UFL, sommes en total désaccord avec cette façon d'agir devant les graves problèmes actuels.

Le CLSC Longueuil-ouest a fermé son département de radiologie et, dans peu de temps, ce sera le tour de son laboratoire — que les CLSC remplissent donc le rôle pour lequel ils ont été fondés.

Dans un même établissement où il y a des cours de périnatalité et de post-natalité, des sessions pour le mieux-être des personnes âgées, des haltes garderies, des animateurs pour défendre les droits de la personne, pourquoi alors détruire ou encourager la destruction de la vie? Pourquoi ne pas mettre plutôt une clinique pour venir en aide aux personnes vivant une grossesse difficile?

L'Union des familles tient à tous les membres de la famille: petits, grands, âgés et ceux en formation. Si nous sommes incapables de nous arrêter sur cette pente abrupte où cela nous mènera-t-il?

Nous réaffirmons notre opposition aux avortements libres, sur demande et gratuits dans les CLSC et sommes pour le maintien des comités thérapeutiques dans les hôpitaux.

Cécile CHENAIL, présidente de l'Union des familles de Longueuil Longueuil, 15 avril

■ Suggestion économique

(Lettre adressée à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec.)

En ma qualité de travailleur du secteur public et parapublic, vous me permettez de vous faire une suggestion relativement au gel des salaires proposé par le gouvernement.

Supposons que je gagne actuellement \$35.000 par année. Si je dois recevoir une augmentation de 10% à compter du 1er juillet 1982, cela signifie que mon employeur devra ajouter une somme de \$3.500 à mon salaire. De ce \$3.500, je devrai en verser \$875 à l'impôt provincial et autant à l'impôt fédéral. Cela fait environ \$1.750 de moins sur mes chèques de paye. Ajoutons à cela, environ \$250 pour le REGOP, la RAMQ, la CAC, etc., cela nous donne une déduction totale de \$2.000.

Des \$3.500 d'augmentation, il ne m'en reste que \$1.500.

En ce qui me concerne, je préférerais que l'on m'accorde un crédit d'impôt de \$1.000 en avril 1983. Je suis disposé à laisser un \$500 dans les coffres de l'État à titre de contribution volontaire.

Monsieur le ministre, on m'a dit que l'État compte aux alentours de 250.000 employés. Avez-vous une petite idée des sommes d'argent que

vous n'auriez à déboursier et à financer pendant l'année qui s'en vient.

Supposons que le montant qui me touche est identique pour tous les employés de l'État, voici ce que ça donne:

— 250.000 X \$3.500 = \$875.000.000

somme totale à déboursier si...

— 250.000 X \$1.000 = \$250.000.000

somme totale à déboursier en crédit d'impôt en avril 83.

L'économie serait alors de \$625.000.000.

Je n'ignore pas qu'il y aurait des ajustements de chiffres à faire, chose que vos actuaux peuvent facilement faire.

Et le secteur privé, dans tout ça, qu'en advient-il?

Si j'ai un confrère qui travaille dans une caisse populaire et qui gagne le même salaire que moi, soit celui dont je me suis permis d'utiliser en guise d'exemple, voici comment établir sa contribution à l'État du Québec:

Accordez-lui un crédit d'impôt de \$1.000 en avril 83. Demandez à son employeur de vous verser le \$1.000 en question, plus le \$500 à titre de contribution personnelle à l'État. Cela signifie que tous les deux, lui et moi, nous bénéficierons en réalité d'une augmentation de salaire de \$1.500 assortie d'une contribution volontaire de \$500 pour permettre au gouvernement du Québec de respirer plus aisément.

De cette façon, on ne pourra pas dire que les employés de l'État ne pensent qu'à grossir davantage leurs avantages aux dépens de ceux et celles qui éprouvent des difficultés financières à cause de la période actuelle de récession.

J'estime qu'avant d'être un membre d'une organisation syndicale ou professionnelle, je me dois d'être un citoyen québécois conscient du grave danger qui nous menace tous.

Avec l'espoir que vous prendrez ma suggestion en considération, je vous prie d'accepter, monsieur Parizeau, l'expression de mes salutations distinguées.

Monétairement vôtre,

Gilles GOULET
Saint-Coeur-de-Marie,
Lac St-Jean, 21 avril

■ À qui sert le fanatisme?

Vendredi soir, 16 avril dernier, alors qu'on nous avait montré, à la télévision d'État, des images du spectacle présenté devant la Reine, au Centre national des arts, à l'occasion du rapatriement de la Constitution canadienne, on nous informa tout de suite après qu'une manifestation se déroulait en face, à Hull, histoire de protester au Québec contre ce rapatriement.

Cela m'aurait laissée indifférente si je n'avais été horrifiée par ce que les caméras ont montré, de façon rapide cependant: le drapeau du Canada avait été déchiré intentionnellement, m'a-t-il semblé. Il traînait par terre et les manifestants qui entraînaient s'y essayaient les pieds, sous l'oeil amusé et complice de ministres du Parti québécois. J'en suis encore bouleversée, et j'aurais aimé que tous les Québécois voient ces images pour qu'ils se rendent compte, si besoin était, du fanatisme de certains de leurs compatriotes et de leurs gouvernants...

Claire DOYON

Laval-des-Rapides, 20 avril

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Québec devant la révolution télématique

1

Le Québec doit-il sauter allègrement dans le train en marche de la télématique? Ou devrait-il plutôt, se définir une stratégie originale. Trois spécialistes suggèrent ici le créneau qui convient le mieux, selon eux, aux besoins de la société québécoise. Cette prise de position prend toute son actualité à la lumière des «États généraux de la télématique au Québec», que tient présentement à Montréal l'Association de la recherche en communication du Québec. La deuxième partie de cet article paraîtra demain.

par
**Guy Bertrand,
Jean-Paul Lafrance,
Pierre Dumas**

MM. Bertrand et Dumas sont directeurs de l'exploitation et du développement à la vice-présidence aux communications de l'Université du Québec. M. Lafrance est directeur de la maîtrise en communication et du laboratoire de télématique de l'UQAM.

BIEN peu de pays laissent aujourd'hui le développement économique au jeu des forces naturelles, surtout dans le domaine des technologies de pointe où l'importance du capital de risque et l'investissement dans la recherche est considérable par rapport aux industries traditionnelles. Les sociétés fortement industrialisées ont de véritables stratégies d'innovation qui stimulent l'évolution des mentalités.

Les stratégies d'innovation

Le miracle japonais repose sur un merveilleux sens d'adaptation à la nouvelle technologie non-militaire et aux nouveaux marchés de biens de consommation, allié à une stabilité et à un équilibre social qui repose sur le conservatisme des traditions familiales, religieuses et culturelles. On décrit ainsi la stratégie japonaise où la dynamique de l'échange extérieur est harmonisée avec un protectionnisme largement accepté par tous. Dans une première phase, pas de fabrication mais une importation massive de nouveaux produits. Dans une deuxième

phase, la fabrication commence et se substitue graduellement à l'importation. Dans une troisième phase, appuyé par une politique protectionniste, le marché japonais atteint la saturation; les rendements d'échelle jouent à plein et permettent l'exportation de produits à des prix très concurrentiels. Dans une quatrième phase, les coûts de production redeviennent trop élevés, l'importation reprend; parfois on investit à l'étranger dans la fabrication de produits sous brevet japonais.

En France et au Royaume-Uni, à l'occasion de planifications globales, on a investi massivement dans les industries de l'électronique et des communications, comptant qu'elles deviennent des éléments majeurs de leur développement économique. L'approche du gouvernement canadien est similaire, notamment dans le domaine des satellites, du système vidéotex Têlidon et maintenant dans la bureautique. Aux USA, on se préoccupe davantage d'améliorer la qualité des services offerts au public et aux institutions aux meilleurs coûts, comptant que l'évolution naturelle des marchés et la libre concurrence consacreront la suprématie américaine. Au Québec, traditionnellement, on se soucie davantage de nos intérêts culturels et de la souveraineté constitutionnelle que de l'apport des industries de communication au développement économique. Depuis 20 ans, nous réclamons du Fédéral la maîtrise de nos infrastructures et de nos contenus de communication, mais pour des motifs culturels et éducatifs. Or, l'État québécois commence, semble-t-il, à se préoccuper d'augmentation de la productivité, de relance économique ou de création d'emplois, comme on le perçoit dans le rapport «Bâtir l'avenir» que vient de publier le ministère des Communications. Comment et où doit-il investir? Dans quel créneau, le Québec a-t-il des chances d'avoir du succès?



Le micro-ordinateur au service du graphisme.

Les stratégies possibles

Toutes les régions et nations n'ont pas le même intérêt et peuvent poursuivre des stratégies différentes. Des populations comme celles du Japon, de la France, du Royaume-Uni peuvent avoir plus intérêt à fabriquer du matériel puisqu'elles sont défavorisées quant à leur accès aux ressources naturelles ou à l'énergie et qu'elles sont favorisées par la densité de leur marché intérieur. Il n'est donc pas surprenant qu'elles s'efforcent de restreindre l'accès de leur marché local à l'importation et d'obtenir la plus large part possible des marchés d'exportation. Le Québec, riche en ressources naturelles et en énergie et faible en densité de population, a-t-il vraiment intérêt à viser ce créneau du matériel déjà encombré?

Dans l'ensemble canadien, prenons l'exemple de l'Ontario qui appuie par son programme de stimulations fiscales interministériel BILD (Board of Industrial Leadership and Development) le projet de fabrication d'un micro-ordinateur canadien. Nous disons: laissons l'Ontario occuper ce créneau qui correspond davantage à sa vocation naturelle et à sa situation géographique. Quant au Québec, il doit s'inspirer de ses succès passés et bâtir sa stratégie économique en s'appuyant sur sa personnalité. Ses caractéristiques socio-culturelles doivent devenir le levier même de son développement. Comment oublier les succès répétés des industries culturelles chez nous? Pensons

à la popularité de nos artistes, à notre boulimie pour la production télévisuelle ou l'usage du téléphone, à la demande pour les produits de nos artisans malgré la petite taille de notre population. Rien de surprenant, pour qui connaît notre volonté d'affirmer notre identité de français d'Amérique. Mais cette fidélité au produit culturel québécois, nous ne la pratiquons pas vis-à-vis nos produits industriels; on connaît le peu de succès des campagnes d'achat chez nous.

Le créneau culturel

Sans vouloir décourager les initiatives de développement de la micro-électronique, nous prétendons que ce créneau est moins attrayant pour le Québec, étant donné la petite taille de notre marché et la concurrence féroce dans le domaine. Certes, avec AES DATA et MICOM, nous avons une certaine avance dans les machines à traitement de textes pour le bureau, mais pour combien de temps?

Le Québec a plus intérêt à se préoccuper des contenus et des réseaux de télécommunications qui sont d'ailleurs de meilleurs créateurs d'emplois que le secteur du matériel. Et ce sont deux secteurs où les québécois ont traditionnellement du succès. Il faut employer le mot «contenu», plutôt que logiciel — si on veut former un mot nouveau qui rime avec le reste (matériel, logiciel, progiciel) parlons de «médiaciel», c'est-à-dire le produit de la médiatisation des systèmes. En ce sens, le contenu, c'est l'ensemble des

interactions humaines qui se jouent à l'intérieur des réseaux de communication. Dans ces systèmes, ne passent pas que l'information «noble», les grandes nouvelles du téléjournal; les transactions sont aussi d'ordre commercial, utilitaire, formative, ludique ou politique; elles servent pour le travail, le loisir, l'éducation ou l'exercice de la démocratie. Et c'est aussi la multitude des communications de groupe, qui se passent dans ces systèmes technologiques, mais qui ne sont que médiatisées par l'appareillage de la machine. La télématique favorise, en effet, les communications de groupe, par opposition aux médias de masse (radio, télévision, journaux) qui assurent la diffusion collective ou le téléphone qui est dédié davantage aux échanges de personne à personne.

Il existe de multiples réseaux, dans une société organisée comme la nôtre. Un groupe se constitue chaque fois qu'un nombre plus ou moins grand de personnes ont des intérêts à défendre. Ce qui est vital pour l'existence d'un groupe organisé, ce sont des systèmes de communication. La télématique qui utilise un canal étroit est un moyen économique de liaison. Donnons des exemples: les agriculteurs ont besoin d'échanger entre eux toute une série de données factuelles, habituellement très changeantes: météo, prix de revient des produits de base ou prix de vente du bétail, des légumes ou des grains, informations sur les programmes gouvernementaux, les machineries agricoles ou les nouvelles techniques de culture. Dans l'Ouest canadien, ils peuvent déjà utiliser Têlidon qui a un programme de ce genre appelé «Grassroot»; il existe des programmes similaires dans le Sud américain, («Green Thumb») ou en France. On peut penser à des réseaux de type médiatique pour le perfectionnement des professionnels autonomes, comme les médecins. Certains réseaux ont à moyen terme le moyen de s'autofinancer. D'autres sont de caractère plutôt communautaire et ont besoin d'un plus grand support matériel.

Une intervention de l'État

Pendant la dernière campagne électorale, le gouvernement du Parti québécois a promis une aide financière de l'ordre de 100 millions pour stimuler la croissance des industries micro-électroniques et télématiques. Il s'agissait d'une déclaration lapidaire qui n'indiquait pas de quelle nature serait cette intervention. Selon nous, le Québec devrait s'assurer de la mise en place de systèmes d'information interactifs pour les groupes de québécois qui

en ont particulièrement besoin. Mais ce n'est pas le rôle de l'État de gérer lui-même l'information qui circule dans ces réseaux, ni de créer ces réseaux. Nous pensons à un programme d'aide qui ressemble au PAMÉC (Programme d'aide aux médias communautaires du ministère des Communications) qui s'appuie sur l'initiative, la créativité, l'autonomie des groupes communautaires. Certes, l'action gouvernementale devrait s'inspirer d'une vision globale du développement des communications au Québec vivant, par exemple, à réduire à la fois l'isolement dont souffrent des milliers de citoyens et la croissance des coûts des services publics. Elle devrait aussi puiser ses grandes orientations dans une politique des communications axée, par exemple, sur l'égalité des chances des citoyens relativement à l'accès à l'information. Toutefois, le succès du programme que nous proposons, il nous apparaît important de le préciser, serait compromis par un encadrement étatique faisant sentir sa présence à toutes les phases de réalisation des projets et dans tous les détails de leur gestion. Bien au contraire, c'est notre conviction profonde que tout programme d'aide au développement des industries culturelles doit plutôt faire appel aux initiatives locales et à la créativité d'une grande diversité de groupes, d'organismes et d'entreprises. Pour que l'intervention gouvernementale ait un effet d'entraînement et contribue à créer une véritable industrie télématique au Québec, il faut que le nombre d'utilisateurs des réseaux de communication de groupe à mettre sur pied, soit suffisamment grand. La taille de chacun de ces réseaux devrait être d'environ 2.000 terminaux pour desservir chacun des groupes de quelque 10 à 15.000 personnes. Nous estimons que chacun de ces réseaux nécessiterait pour son infrastructure des investissements de l'ordre de 5 millions de dollars (1) et que son coût annuel de fonctionnement serait d'un peu plus de 3 millions de dollars; soit de 200 à 300 dollars par usager. Enfin, l'implantation de chacun de ces réseaux entraînerait la création d'une centaine d'emplois. L'ensemble du programme devrait avoir une taille suffisante pour produire des effets d'entraînement identifiants qui permettraient d'orienter les prochaines interventions. Nous estimons qu'une partie importante des 100 millions de dollars annoncés par le gouvernement devrait y être consacrée.

(À suivre)

Note

(1) Cette estimation s'applique uniquement aux premiers réseaux et ne tient pas compte des économies d'échelle qui découleraient de la multiplication de ces réseaux.

LE DEVOIR et les défis de son futur immédiat

par
Jean-Louis Roy

Extraits du rapport fait hier soir par le directeur du DEVOIR à l'assemblée des actionnaires de l'Imprimerie Populaire Limitée, société éditrice de ce journal.

DANS une circonstance analogue, j'avais souligné l'année dernière le 70^e anniversaire du DEVOIR. Si dans le contexte particulier de notre assemblée des actionnaires 1981, il me semblait indispensable de rappeler d'où nous venons et de dire où nous ne voulions pas aller, mon message aujourd'hui, plus optimiste apparemment, vise notre avenir, les transformations qu'il nous faudra consentir pour durer, pour atteindre le troisième millénaire, cette espèce d'horizon si lointain et si proche en même temps.

LE DEVOIR demeure indispensable à cette société. Il ne saurait cependant durer sur ses habitudes. Il ne saurait cependant, sans courir des risques considérables, céder aux prétentions, certes agréables mais combien illusoire, d'une certaine immunité de statut.

Pour ceux qui doutent des défis que nous impose l'avenir, le rapport financier annuel constituera sans doute un rappel salutaire. Toutes les entreprises de presse sont en ce moment vulnérables. Elles sont toutes fragiles. La crise économique actuelle vient ajouter à cette précarité. LE DEVOIR ne fait pas exception. Si les résultats du dernier exercice sont décevants et se soldent par une perte nette, la situation financière de l'entreprise reste saine — relativement saine.

Les bilans pour les années 80 et 81 sont tous deux marqués par une croissance des dépenses supérieure à la croissance des revenus. En 1981, nos revenus en chiffres réels ont été inférieurs de 14,1% aux revenus de l'année précédente alors que nos dépenses n'ont été inférieures que de 6,3%. Comparativement à 1980, le pourcentage de publicité, par édition, a subi un recul de 2,3% ce qui explique une perte d'espace de plus d'une page par édition. D'autre part, on ne saurait se satisfaire du rythme de croissance extrêmement lent de notre tirage. Sans un redressement vigoureux, aussi bien le reconnaître franchement, nous voguons vers une détérioration cumulative de la santé financière de l'entreprise. Je continue à croire que notre situation est comparativement favorable. Cependant, sans un redressement non seulement vigoureux mais rapide, les avantages considérables

que nous avons encore pourraient se déteriorer rapidement.

Tel est le premier enseignement et le principal défi que nous pose le rapport financier 1981. Certes, comme le soulignait le président, la grève des journalistes explique la quasi-totalité de la perte d'exploitation. Si je rappelle cet événement, c'est pour souligner cet autre défi qui nous attend, soit le renouvellement des habitudes intellectuelles, l'indépendance face à tous les pouvoirs et la vigueur dans le traitement d'une information exhaustive, non discriminante et vérifiée.

Mes chers amis, permettez-moi de détailler les divers aspects de ce redressement que nous avons commencé à effectuer et que nous poursuivrons avec une détermination farouche au cours du présent exercice. Après plusieurs mois d'observations, j'ai soumis en novembre dernier, un plan de développement dont je m'inspire dans les commentaires suivants.

LE DEVOIR n'a pas les moyens de garder à son service un seul employé dont la productivité ne soit pas constante et réelle. Un maillon faible dans un ou l'autre des secteurs affecte tous les secteurs du DEVOIR. Moins de publicité signifie moins d'espace pour l'information et le commentaire. Un service à la clientèle peu soigné et des ratages trop constants dans le système de distribution ont des effets immédiats et cumulatifs sur le tirage. Une information peu fiable fait fuir le lecteur, un bloc ou un secteur d'information peu fiable fait fuir des blocs ou des secteurs de lecteurs et d'annonceurs. La qualité de la production et la constance de la productivité seront désormais vérifiées avec plus de régularité. Aussi bien le dire clairement, le règne du laissez-faire à cet égard serait si coûteux pour l'avenir du DEVOIR que la direction serait irresponsable si elle n'intervenait pas pour l'endiguer et le détruire, partout où il pourrait s'infiltrer dans l'entreprise.

LE DEVOIR n'a pas les moyens de se priver de tous les revenus publicitaires qu'il peut raisonnablement revendiquer. Voilà pourquoi nous avons décidé de doter le service de moyens techniques les plus modernes afin de libérer le temps de nos agents dont la première tâche est de solliciter des clientèles nouvelles. D'autres transformations substantielles devraient toucher cet important secteur de notre entreprise au cours de 1982. Je reste confiant que ces modifications seront favorablement accueillies par le directeur et le personnel de service. J'ai pu vérifier tout au cours de la dernière année la qualité de leurs travaux et leur volonté d'adaptation. Je puis les assurer de la confiance de la direction du DEVOIR. En retour, nous attendons d'eux le maintien, même dans cette période difficile,



d'un effort soutenu et leur consentement aux adaptations qui s'imposent.

Si notre service de la publicité joue un rôle considérable dans la vie de l'entreprise, nos services administratifs constituent l'assise complémentaire du DEVOIR. Qu'il s'agisse des services de l'abonnement, de distribution, de promotion, de comptabilité ou d'entretien, la société respire ou s'asphyxie selon que ces services fonctionnent avec rigueur et vigueur. Dès la rentrée de septembre, tous ces services, comme ceux de la publicité, seront dotés de programmes informatisés. Ces derniers assureront une flexibilité accrue, une capacité de contrôle et d'ajustement rapide, l'accès immédiat à des données dont nous aurons besoin pour mieux qualifier nos décisions. Enfin, l'implantation d'un système informatique pour la gestion du DEVOIR devrait libérer du temps et des personnes qui pourraient être affectées à un nouveau service de la promotion dont l'impact pourra être mesuré dès novembre prochain. L'année 1981 aura été aussi marquée au DEVOIR par le renouvellement de la convention collective de nos employés de soutien. Nous avons cherché et trouvé avec eux des formules avantageuses à la mesure de leur rendement et de la qualité des services qu'ils assurent avec générosité dans l'entreprise.

M. le président, nous sommes engagés dans un programme vigoureux de modernisation des divers services du DEVOIR. Nous voulons assurer une plus grande efficacité et une réduction des coûts. Nous visons de plus à canaliser des ressources plus substantielles dans la promotion du DEVOIR. Notre objectif fondamental est d'augmenter le tirage. Nous nous sommes fixés un objectif minimum de 65.000 pour la fin de la présente décennie.

D'autres mesures moins spectaculaires ont été prises récemment pour réduire nos coûts et dans certains cas pour accroître nos revenus. Nous avons notamment renégocié notre entente avec la GAZETTE pour la distribution du DEVOIR à des conditions qui nous sont avantageuses. (...)

Dans le contexte de la grève des journalistes qui sévissait alors, j'établissais il y a un an devant les actionnaires que jamais la direction du DEVOIR ne consentirait à consacrer par contrat des formules qui avaient inexorablement réduit d'autres entreprises de presse à la faillite. J'avais indiqué aussi que dans la mesure où les conditions de la reprise seraient loyalement consenties de part et d'autre, la direction ne ménagerait aucun effort pour que les mécanismes de concertation fonctionnent à plein.

Monsieur le président, la convention collective signée après 10 semaines d'une grève coûteuse, préserve l'essentiel de ce qui fait la liberté du DEVOIR. Quant aux conditions de la reprise, elles furent et continuent d'être fort acceptables. La direction, malgré les problèmes nombreux qui se sont succédés tout au long de cette année, a porté une attention suivie et collaboré avec franchise aux travaux de nos diverses instances. Elle a accueilli et continuera d'accueillir avec sympathie et un intérêt soutenu les projets et les aspirations des journalistes du DEVOIR. Elle n'entend pas cependant attacher d'importance aux discours circulaires de ceux qui conjuguent la concertation, le bavardage idéologique et la pensée magique. Mis à part ces cas marginaux, pénibles certes, coûteux en temps et en énergies, mais comme toute saine grande signification, (ces «outside show» comme dit le ministre des Finances), les actionnaires du DEVOIR peuvent compter comme nous sur une majorité de journalistes compétents et professionnellement motivés, se faisant de leur profession une idée remarquable d'autant plus qu'elle comporte des exigences considérables et une quotidienneté susceptible d'user les plus robustes enthousiasmes. Leurs signatures nous sont connues. Vous pouvez donc apprécier la qualité de leurs travaux. Vous vous joindrez à moi pour les remercier et leur dire notre ferme intention de mettre à leur disposition les ressources et les moyens les plus modernes susceptibles de qualifier davantage leurs conditions de travail et leur productivité. Il est mainte-

nant assuré que la rédaction du DEVOIR sera dotée, au cours de la présente année, d'un système informatisé de traitement de textes.

M. le président, je résumerai comme suit les efforts qui sont consentis en ce moment pour assurer ce redressement vigoureux que j'évoquais plus tôt.

— Mis à la disposition des personnels de nos services administratifs et de la publicité, des supports institutionnels les plus modernes.

— Accroissement des ressources humaines à notre service de la publicité, présence permanente du DEVOIR sur le marché de Toronto et recherche de formules de travail susceptibles d'augmenter le rendement de ce service.

— Réfo, me de notre service de la promotion visant une présence mieux intégrée et beaucoup plus substantielle du DEVOIR sur le marché.

M. le président, ce bref rapport n'épuise pas nos objectifs. Il compte notamment des projets de diverse importance du côté de la rédaction.

Tous ces projets et ces transformations resteront largement improductifs, voire stériles si les hommes et les femmes qui font le DEVOIR préfèrent la fragile sécurité du passé à l'innovation et aux adaptations que j'ai brièvement résumées.

Si je n'avais pas l'absolue certitude de notre capacité de faire l'avenir du DEVOIR comme équipes diverses et complémentaires, j'aurais tiré de notre bilan 81 et de la conjoncture les plus sombres perspectives. Certes, les défis sont considérables et la saison n'est pas trop favorable. Il faut se méfier des enthousiasmes passagers et éviter l'avarice ou la complaisance dans le changement qui ne dépasse pas le discours. Les diverses équipes du DEVOIR peuvent relever les défis qui nous attendent. Il leur sera demandé au cours de la prochaine année un effort soutenu à la mesure des ajustements que nous imposent la crise actuelle et notre modernisation.

À votre suite, M. le président, je voudrais les remercier, depuis les membres du Conseil jusqu'à nos distributeurs pour

leur fidélité et leur dévouement au DEVOIR. Chacun d'eux remplit une fonction indispensable. Je voudrais en particulier remercier les cadres de l'entreprise et de la rédaction. Je vous confie simplement ma gêne quelquefois de leur faire telle ou telle demande alors que je les sais surchargés. Je vous confie mon admiration quotidienne pour ces personnes qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour faire le DEVOIR.

Certains nous ont quittés. Nous leur avons, en d'autres circonstances, exprimé notre estime et notre amitié. D'autres se sont joints à nous ou ont accepté des responsabilités nouvelles au sein du DEVOIR. Je voudrais en particulier souligner la générosité de Mme Lise Bissonnette et la remercier en votre nom d'avoir accepté la fonction de rédactrice en chef. En effet, tout ce que j'ai évoqué pour l'avenir et la modernisation de l'entreprise resterait vide de sens si en même temps l'héritage de crédibilité du DEVOIR subissait une lente érosion. En partageant plus directement la responsabilité de cet héritage, de son maintien et de son élargissement avec Mme Bissonnette, la direction du DEVOIR prenait une assurance sur l'avenir. C'est que si les contraintes du marché et de la compétition, si les réalités financières et budgétaires nous préoccupent tous à juste titre, si la modernisation de l'entreprise nous retient en ce moment, notre première responsabilité n'est pas altérée: il s'agit d'offrir à nos concitoyens un journal dont la fiabilité, la force et la rigueur professionnelle, la qualité de l'écriture et du commentaire s'imposent en ces temps de profondes inquiétudes.

Rien ne sera ménagé pour nous permettre d'assumer pleinement cette responsabilité professionnelle et sociale. Depuis trois quarts de siècle, LE DEVOIR dans la fidélité et l'adaptation, représente et participe à l'évolution du Québec. Dans cette entreprise difficile, bien d'autres groupes, organismes et médias, ont joué des rôles essentiels. LE DEVOIR y a tenu une place considérable que nul ne conteste. Voilà ce que sera notre avenir.

Renault 5 1982



Prix à partir de **5595\$**
livraison rapide

Lareau Automobiles Inc.

1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal tél.: 927-9551

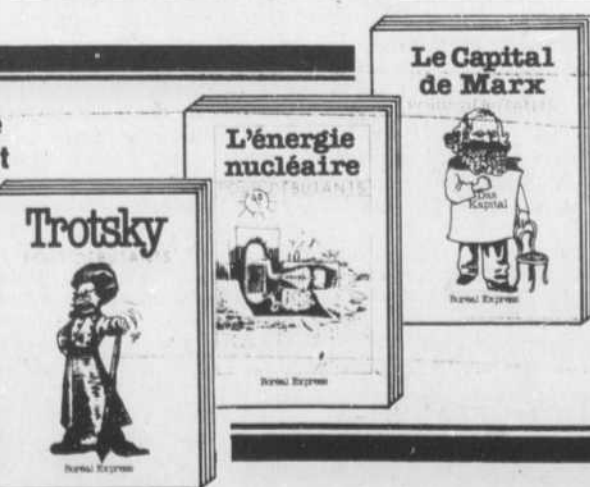
Nouveau restaurant au coeur d'Outremont

l'impromotou

cuisine française
— repas d'affaires
— table d'hôte sur semaine
Fermé le dimanche

1265 o. rue Bernard, Outremont 270-2411

De l'excellente bande dessinée de vulgarisation, saluée partout comme une réussite incontestable



Après Freud, Einstein et Lénine, voici
TROTSKY
L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE
LE CAPITAL DE MARX
dans la collection «Pour débutants»

BORÉAL EXPRESS



◆ Castonguay

Marc Lalonde, Jean Chrétien, Serge Joyal, Francis Fox, sont ainsi dans le boulier. Là encore, il serait surprenant que plus d'un fasse le saut à Québec, en temps utile. Mais lequel?

En plus de M. Castonguay, le nom d'un autre «outsider» commence à faire des ronds dans les milieux libéraux, du moins à Montréal: celui de M. Roger-D. Landry, président et éditeur de *La Presse*.

Bien sûr, ce sont là des spéculations et il coulera bien de l'eau avant que l'on sache exactement à quoi s'en tenir. Mais un fait étrange ressort alors qu'à peu près tout le monde, chez les libéraux, prend pour acquis que M. Ryan devra partir et qu'il s'agit d'aménager la transition: le chef libéral continue de faire comme si de rien n'était, du moins publiquement, et dénonce allègrement potins et commérages à son égard.

Dans un communiqué de vingt lignes, hier, M. Ryan fait appel à «la solidarité de ses troupes» et soutient qu'il n'a été nullement question de sa démission dans les propos qu'il a tenus devant le groupe parlementaire libéral (caucus), au retour du congé de Pâques, mardi. Le chef libéral nie qu'il ait pris la décision de démissionner d'ici à la fin de juin. Bien au contraire, M. Ryan aurait demandé à son caucus de travailler, d'ici à la fin de la présente session, avec discipline et dans la solidarité. Il rappelle qu'un processus démocratique permettra aux membres du PLQ de se prononcer sur son leadership, lors du congrès de septembre.

Ce communiqué visait à démentir une nouvelle publiée hier par *LE DEVOIR*, et selon laquelle «M. Claude Ryan songe à quitter la direction du Parti libéral du Québec à la fin de la présente session».

M. Ryan nie d'autre part qu'il ait participé à quelque réunion que ce soit où il aurait été question de préparer sa succession.

«En fait, pendant que M. Ryan tente de se faire rassurant, ce qu'il appelle les grenouillages de députés et les commérages de journalistes continuent de plus belle. La «solidarité» qu'il évoque et invoque semble plus absente que jamais, même si, en apparence, les eaux libérales sont calmes à l'Assemblée nationale. Comme M. Lesage qui, en 1969, refusait de voir la tempête qui grondait autour de lui, M. Ryan s'active, s'agite, distribue des tâches, forme des groupes de travail. Il voit à tout et s'occupe de tout, sauf de la question qui préoccupe tous les esprits, y compris dans son entourage immédiat.

Selon des confidences recueillies par *LE DEVOIR*, M. Ryan fait comme si, à force de travail acharné, de patience et de persévérance, il pouvait remonter la pente et reprendre les rênes d'un parti qui lui a échappé depuis le 13 avril 1981. Inscrutant des flèches qui lui sont décochées de part et d'autre, il s'en remet au jugement des militants qui l'ont élu il y a quatre ans. Mais ces derniers, si l'on en croit les sondages convergents, tout en admirant les grandes qualités de cœur et d'esprit de l'ex-directeur du DEVOIR, sont désormais convaincus qu'il ne peut les conduire à la victoire sur le Parti québécois.

Les élections partielles dans Louis-Hébert et Saint-Laurent donnent de nouveaux indices de cet état d'esprit. Même s'il a participé activement aux deux luttes, M. Ryan n'est pas crédité des deux victoires, et l'on dit cyniquement que, pour reprendre le pouvoir avec M. Ryan, les libéraux devraient faire 100 élections partielles!

Hier même, le rôle de M. Ryan a été escamoté par les deux nouveaux députés libéraux qui ont été accueillis à l'Assemblée nationale par M. Ryan. Le député de Saint-Laurent, M. Germain Leduc, a simplement souligné son nom, tandis que le député de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, l'a complètement ignoré. À un point tel que le leader parlementaire du gouvernement, M. Jean-François Bertrand, a relevé cet oubli de taille que le leader de l'opposition, M. Gérard D. Lévesque, s'est empressé de réparer avec habileté, cependant que M. Ryan restait apparemment impassible.

D'une loyauté à toute épreuve, M. Gérard-D. Lévesque n'aspire nullement à jouer à nouveau le rôle de chef intérimaire, comme il a dû le faire de novembre 1976 au printemps 1978. Mais son nom est sur toutes les lèvres.

A vrai dire, les appuis sur lesquels M. Ryan peut compter sont de plus en plus faibles et fragiles. Et même un certain nombre de ceux qui le jugent encore le meilleur homme souhaitent qu'il annonce à brève échéance son départ et aménage une transition facile, de façon à ne pas être déchiré en petits morceaux, comme le craignait Mme Solange Chaput Rolland.

La possibilité, entre toutes celles qui sont évoquées, de la candidature de M. Castonguay, en surprenant plusieurs. Mais ceux qui le connaissent rappellent les raisons qui l'ont amené une première fois en politique, en 1970, et qui sont encore plus valables aujourd'hui, à ses yeux. L'actuaire-conseil voulait alors contribuer à se débarrasser d'un gouvernement qu'il jugeait inapte, celui de l'Union nationale, et il voulait mettre un terme au climat d'instabilité politique et sociale. Adversaire farouche du PQ, il estimerait que ces motifs sont encore plus impérieux qu'aujourd'hui.

Depuis son départ en 1973, après seulement un mandat, M. Castonguay s'est tenu loin de la politique officielle, mais il n'a jamais caché ses convictions fédéralistes et libérales. Il est l'un de ceux qui ont contribué à la venue de M. Ryan en 1978, il a participé à la campagne référendaire du «non», et aux campagnes dans Jean-Talon, où il réside maintenant, et dans Louis-Hébert, dont il fut député de 1970 à 1973. Le samedi 17 avril, il était au nombre des quelques dizaines de Québécois qui ont «célébré» l'arrivée de la constitution canadienne. Il s'est même adressé au petit groupe devant l'Assemblée nationale, prenant ainsi

une position contraire à celle de M. Ryan, qui s'est abstenu d'aller fêter à Ottawa, où se trouvait la majorité de ses députés.

Au début de la cinquantaine, M. Castonguay est président de la corporation du groupe La Laurentienne, de Québec, président du conseil d'administration et président du Fonds Laurentien, président du conseil de l'Impériale, de la Loyal American et de la Northern du Canada, trois compagnies d'assurance-vie qui font partie du «holding» de La Laurentienne.

À la fois nationaliste et fédéraliste, M. Castonguay a souvent eu mailles à partir avec ses homologues fédéraux durant son stage ministériel. Et il n'est pas sûr que MM. Lalonde et compagnie verraient d'un bon œil cette candidature. Interrogé à cet égard, M. Castonguay s'est contenté de répondre que son travail actuel était stimulant et fort accaparant.

Mais il a déjà déclaré qu'il n'avait pas de plan de carrière déterminé à l'avance, qu'il aimait remplir des mandats différents et que la vie politique était utile et valable. Il n'a jamais écarté tout à fait un retour éventuel, surtout pas à ce moment-ci; mais il attendra pour se manifester que M. Ryan, pour lequel il a le plus grand respect, annonce lui-même son départ. Ce qui, estime-t-on à Québec, ne saurait tarder encore bien des mois.

◆ Montréalais

prendre le leadership de M. Claude Ryan est vivement contesté, non seulement au sein du Parti libéral, mais de la part d'une forte majorité de Montréalais. Le sondage CRÔP de la fin mars avait déjà mis en relief la dramatique baisse de popularité du leader libéral. Ce nouveau sondage Sorecom-Inci indique que le phénomène n'a cessé de s'amplifier depuis.

Souhaitez-vous voir M. Ryan demeurer à la tête du Parti libéral du Québec? À cette question, 65% des anglophones interrogés et 69% des francophones répondent que M. Ryan ne devrait pas se maintenir à la direction du PLQ. Seulement 23% des anglophones croient qu'il devrait rester.

L'impopularité de M. Ryan apparaît encore plus désespérante lorsque comparée à la popularité dont jouit M. René Lévesque, même au sein de la communauté anglophone. Souhaitez-vous voir M. Lévesque continuer à diriger le Parti québécois? À cette deuxième question, 53% des anglophones interrogés et 66% des francophones ont exprimé le vœu que M. Lévesque demeure le chef du PQ.

La compréhension et la bonne humeur des Montréalais ne vont pas au-delà de la personnalité de M. Lévesque. Ils en ont aussi bien contre les partis politiques qu'envers leur gouvernement. Dans un premier temps, le sondage indique que 79% des Montréalais anglophones et 43% des francophones sont insatisfaits de leur gouvernement. Ce degré d'insatisfaction se traduit d'ailleurs dans l'intention de vote de l'électeur. Si des élections générales avaient eu lieu à la fin mars, 38% des Montréalais auraient voté pour le PLQ tandis que seulement 29% auraient appuyé le Parti québécois. Plus symptomatique encore de l'humeur massacrante des Montréalais, cette donnée selon laquelle 9% rejettent les deux grands partis politiques et réservent leur appui à un tiers parti. Une majorité d'anglophones (53%) ont indiqué qu'ils donneraient leur vote à un parti spécialement formé pour défendre les intérêts et aspiration de leur communauté.

◆ Léonard

Montréal, la prépondérance au comité exécutif. Tout au plus, le ministre des Affaires municipales s'est-il engagé, verbalement, à nommer un Montréalais à la présidence si, au conseil de la CUM, les villes ne s'entendaient pas. Cet engagement, pris en commission parlementaire au début de mars, tient toujours.

Les intentions du ministre des Affaires municipales ont réjoui le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, et l'ancien président de la Conférence des maires de banlieue M. Jean Corbeil, maire de Ville d'Anjou, principal porte-parole de la banlieue dans la conduite de ce dossier.

Dans la mesure où le gouvernement diminue les occasions d'intervention dans les affaires de la CUM, le ministre des Affaires municipales obtient aussi l'appui de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale. Le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, a indiqué hier que le gouvernement se rapprochait ainsi de son point de vue.

M. Léonard a en effet annoncé que le gouvernement n'interviendrait plus dans le processus d'adoption du budget de la CUM et laisserait entièrement aux élus cette tâche. Dans le projet de loi, le gouvernement abolit l'adoption automatique du budget de la CUM et laisse désormais toute latitude aux élus de l'adopter entièrement ou par tranches selon l'avancement des débats au conseil.

Le gouvernement n'interviendra pas non plus automatiquement dans la nomination d'un président du comité exécutif. Dans l'hypothèse où le conseil ne pourrait en choisir un après un vote à la double majorité et un second vote à la majorité des deux tiers, le gouvernement a la faculté de laisser se poursuivre les débats entre les partenaires municipaux dans une ultime tentative d'entente. Sur ce plan, le ministre des Affaires municipales en revient à la situation décrite dans l'actuelle loi de la CUM.

M. Léonard a aussi annoncé qu'il amènerait son projet de loi de manière à permettre aux citoyens de l'île de Montréal de poser des questions directement aux élus aux assemblées du conseil de la CUM.

En matière d'aménagement du territoire, le ministre des Affaires municipales s'en tient à son projet de loi et assujettit la CUM à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. «La loi 125 existe, elle s'applique pour tous les Québécois. Il n'y a pas lieu d'adopter une loi spécifique d'aménagement pour la CUM.» À la commission parlementaire, le mois dernier, la CUM avait proposé sa propre formule, distincte de la loi d'aménagement et d'urbanisme, dans le but d'en adapter les exigences et les contraintes à l'île de Montréal.

La Ville de Montréal n'a pas fait connaître ses réactions hier aux intentions du ministre des Affaires municipales dans la mesure où son point de vue n'a pas été retenu, ni sur la composition du comité exécutif, ni sur quelque autre aspect du projet de loi. L'administration montréalaise se trouve aujourd'hui tout aussi en désaccord avec le gouvernement qu'elle ne l'était en décembre lors que le projet de loi a été déposé. La Ville de Montréal esti-

Le Conseil Attikamek-Montagnais réclame l'autodétermination en matière de santé

par Clément Trudel

QUÉBEC — En publiant hier un rapport sur «l'état lamentable» de la santé dans 11 réserves où vivent quelques 10,000 Amérindiens, le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) a réclame le droit à «l'autodétermination en matière de services de santé».

Le CAM, qui rend le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social responsable de ces conditions de vie «inacceptables», a d'ailleurs décidé de créer dans chacune des réserves des conseils de santé dont la tâche sera d'élaborer des programmes de santé communautaire qui tiennent compte des besoins des Attikameks et des Montagnais et de leur culture respective et de surveiller la qualité des soins curatifs qu'on leur fournit.

«C'est une première étape que nous envisageons pour nous préparer à contrôler nous-mêmes les services de santé», a indiqué hier en conférence de presse le président du CAM, M. René Simon. Celui-ci a précisé que les bandes attikameks et montagnaises exigeaient du gouvernement canadien qu'il mette à leur disposition «les moyens d'arriver à ce contrôle».

Le CAM a pris cette position alors qu'il rendait public un volumineux rapport sur

les services de santé aux Amérindiens réalisés par une équipe de médecins de Montréal. La recherche entreprise l'an dernier sous la direction du Dr Louis Dagenais visait à décrire scientifiquement la situation et à vérifier si ces services de santé correspondaient aux besoins des populations.

M. Simon lie le piètre état des services de santé à l'état de dépendance économique où se retrouve 80% des Attikameks et des Montagnais: chômeurs, assistés sociaux, avec les problèmes que cela peut entraîner: logement et alimentation déficients ainsi que problèmes de santé mentale, de suicide, d'alcoolisme ou d'apathie chez cette population.

Les données recueillies sont effarantes: taux de mortalité de 13 sur 1,000 (Canada: 7,4); taux de tuberculose 10 fois supérieur à celui de l'ensemble du Québec (le dépistage est inexistant depuis cinq ans à Saint-Augustin, sur la Basse-Côte-Nord); 37,5 enfants sur 1,000 meurent avant d'atteindre un an, comparativement à 15 pour la moyenne nationale; environ les tiers des décès chez ces Amérindiens est dû à des accidents, à des actes de violence ou à des empoisonnements (10,1% pour l'ensemble de la population canadienne).

maint qu'il fallait améliorer la performance de la CUM et non lui substituer une nouvelle communauté.

Dans la situation nouvelle, la Ville de Montréal, qui détient un bloc de 969 voix au conseil de la CUM, devrait recueillir 192 voix dans le bloc de banlieue pour faire adopter à la majorité des deux tiers une mesure qui ne recueille pas le consensus de l'ensemble des élus. La banlieue, si elle veut faire de même, doit recueillir 362 voix dans le bloc montréalais. «Cela implique de facto la prépondérance de Montréal», a affirmé M. Jacques Léonard.

◆ Médecins

ridien dans un climat serein et plutôt monotone. À neuf heures hier matin, on dénombrait un auditoire de 200 omnipraticiens et de onze spécialistes.

Le Dr Rénald Dutil, président de l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal (AMOM), a qualifié la rencontre de «succès»: «Nous avons atteint notre objectif de participation, soit près de la moitié du nombre de nos 1.200 membres en règle».

Le Dr Clément Richer, président de la FMOQ, a passé la journée en avion à faire une tournée-éclair dans les régions de Hull, Val-d'Or, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, avant de joindre ses troupes à Montréal. «Compte tenu de l'ensemble de ces visites, a-t-il commenté, je peux vous affirmer qu'il s'agit là d'un sérieux avertissement au gouvernement».

Quant au Dr Paul Desjardins, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), qui accompagnait son homologue de la FMOQ à la conférence de presse en fin de journée, il a déploré, lui aussi, l'absence de négociation véritable et annoncé qu'il y aura une «concertation accrue» entre son groupe de 7.100 professionnels et celui de la FMOQ. Il ne prévoit toutefois pas rendre les demandes des spécialistes publiques «pour le moment», a-t-il dit, comme l'a fait la FMOQ.

Une rencontre des deux syndicats professionnels doit avoir lieu le 14 mai afin de faire le bilan de la position du ministère des Affaires sociales dans le dossier. Le lendemain, 15 mai, la FMOQ décidera en conseil général des mesures à prendre et du programme de la grève du 19 mai, si elle doit avoir lieu.

Le Dr Dutil et plusieurs membres de son exécutif, de même que des dirigeants de la FMOQ, ont tout à tour exposé l'état lamentable des négociations qui traînent en longueur depuis bientôt un an. Ils ont dénoncé en termes non équivoques «l'incurie administrative du gouvernement et répété à plusieurs reprises: «Avant de nous geler, il va falloir nous dégeler», faisant ainsi allusion à la menace du gel des augmentations salariales que veut imposer le gouvernement.

Chiffres à l'appui, les orateurs ont dénoncé que les médecins québécois sont les moins bien rémunérés au Canada. Les généralistes voudraient pouvoir atteindre un chiffre d'affaires annuel de \$118.504 d'ici à décembre 1982 ou un tarif horaire de \$28.14, soit un rattrapage global de 47,4%. Selon leur calcul, le revenu personnel brut, avant impôt, s'établirait alors à \$67.367 après avoir déduit du chiffre d'affaires les frais d'exercice, de vacances, de retraite, d'assurance et de congé.

Le Dr Clément Richer croit que si le ministère des Affaires sociales montrait de la bonne volonté et consentait à négocier vraiment, le dossier économique pourrait être réglé d'ici au 15 juin, au plus tard. C'est du moins la date limite prévue à l'échéancier de la FMOQ.

◆ Junte

Elles témoignent, notent les observateurs, d'une certaine assurance de la part du pouvoir qui n'a pas craint de les annoncer trois jours avant les fêtes du 1er mai, dont on pense dans certains milieux que le syndicat Solidarité, actuellement suspendu, pourrait les mettre à profit pour se manifester.

Elles sont toutefois d'autant plus inattendues que le primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, qui se trouve actuellement au Vatican, et le pape Jean-Paul II lui-même, avaient paru hier plutôt pessimistes à propos de la situation en Pologne.

Selon les derniers chiffres officiels, la libération de 1.000 internés devrait toutefois laisser dans les centres d'internement quelque 2.100 personnes.

Par ailleurs, la décision du pape Jean-Paul II de ne pas se rendre en Pologne cette année n'a guère surpris à Varsovie où les observateurs soulignent les énormes, voire insurmontables difficultés qu'impliquait ce voyage du souverain pontife dans son pays natal.

Le Saint Père souhaitait effectuer un pèlerinage au mois d'août prochain au monastère de Jasna Gora à Czestochowa (centre de la Pologne) à l'occasion de l'ouverture des célébrations du 600e anniversaire de la Vierge noire, patronne des Polonais. Mais, trop d'intérêts majeurs s'entrecroisaient pour ne pas compromettre la venue du pape en Pologne, malgré les «bonnes intentions» à cet égard du gouvernement de Varsovie, selon les termes du ministre polonais des Cultes, M. Jerzy Kuberski.

Mulroney doit d'abord être loyal envers le chef (Clark)

par Denis Lessard

NEPEAN (PC) — Coup de semence hier soir chez les conservateurs, le chef Joe Clark a souligné que la seule manière pour Brian Mulroney d'obtenir un jour la loyauté des militants est d'en faire preuve d'abord à l'égard du chef du parti.

Tel est du moins l'avertissement à peine voilé qu'a servi hier soir M. Clark au principal aspirant au leadership tory, M. Brian Mulroney, qui la semaine précédente avait, dans un comté voisin, lancé ce qui avait été interprété comme sa propre campagne pour obtenir les commandes du parti.

«M. Mulroney travaillait à chercher de l'argent pour le parti, il a là dedans beaucoup d'expérience et j'espère qu'il continuera de le faire à travers le pays», a dit M. Clark après un discours donné devant plus de 400 militants de Nepean Carleton.

Par son allocution, sur un ton de campagne électorale, le leader tory semblait indiquer à l'aspirant qu'il n'entendait pas demeurer en reste de l'ex-président de l'Iron Ore qui était venu donner, quel-

Le Dr Dagenais a dit souhaiter la formation de personnel amérindien pour s'occuper de la santé sur les réserves; il note que les infirmières amérindiennes déjà formées n'ont jamais été sélectionnées pour travailler dans ces réserves.

Dans bien des cas, a constaté l'équipe dirigée par le Dr Dagenais, «on est loin du consentement éclairé» du patient ou de la patiente, en raison de l'obstacle de la langue. Ce qui fait que des ligatures de femme ont pu être pratiquées sans que la femme sache les conséquences exactes de l'acte médical «autorisé».

Dans certains cas, comme à Pointe-Blanche, une sorte de guerre sourde existe entre infirmières et personnel du dispensaire et les «services curatifs» ont même pu être coupés sans que personne ne se préoccupe de solutions de rechange. Quand on menace une population déjà dépendante de lui couper de tels services, déclare le Dr Dagenais, «ça rend docile, ça calme».

L'installation de petits laboratoires dans certaines réserves empêcherait bien des voyages onéreux et servirait d'avantage les besoins de la population, disent les responsables de cette étude mais, les règles étant ce qu'elles sont, des infirmières ont même reçu des réprimandes pour

avoir fait quatre accouchements en un an... plutôt que d'expédier les parturientes à 240 km de la réserve, par de mauvaises routes où l'on risque les avortements ou accouchements prématurés.

Ce panorama désolant est fondé sur des entrevues réalisées sur le terrain et auprès de responsables du ministère fédéral de la Santé. On y fait état de préjugés tenaces des Blancs, qui exigent de patients propres un «bain de désinfection», quand ils ne procèdent pas à la tonte de la chevelure. Hors réserve, il peut arriver que certains cabinets médicaux n'acceptent pas de «débarquer» les salles d'attente avec une clientèle amérindienne.

La prise en charge souhaitée par les Attikameks et les Montagnais, a précisé un conseiller du CAM, M. Gilbert Courtois, signifie le refus de projets-pilotes que s'approprierait à lancer Ottawa dans 2 des 39 réserves en territoire québécois. «Nous exigeons du gouvernement canadien qu'il mette à notre disposition des moyens pour arriver à ce contrôle, afin d'améliorer la santé de notre peuple», dit le communiqué dont la publication coïncidait avec la préparation du sommet d'aujourd'hui entre le CAM et le premier ministre René Lévesque, où il sera surtout question de revendications territoriales.

ques jours avant dans la région un premier aperçu de ce que pourraient être ses thèmes lors d'une prochaine campagne électorale.

«M. Mulroney est actif dans la politique depuis longtemps, il sait que quelqu'un qui peut-être veut devenir chef du parti doit pouvoir compter sur la loyauté des militants et la seule façon de pouvoir compter là-dessus est de démontrer cette loyauté», a dit M. Clark.

«Je ne crois pas qu'il veuille ainsi compromettre ses chances de devenir ministre ou autre chose, une fois élu aux Communes», a-t-il ajouté.

Prenant à partie le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, M. Clark a fustigé le gouvernement pour son plan national de l'énergie, politique qui a selon lui contraint plus de 210 firmes de forage à quitter le pays pour les États-Unis.

«Marc Lalonde, le destructeur, a perdu Cold Lake, compromis Alsands, éloigné les foreurs et les emplois canadiens et renforcé la mainmise de l'OPEP sur le pays», a dit M. Clark.

Il a aussi rappelé que récemment il s'é-

tait rendu sur le site du projet moribond Alsands, d'une valeur de \$13 milliards à Fort McMurray en Alberta «pour ne trouver que broussailles, désolation, colère et amertume là où on devait voir du développement».

«Nous aurions peut-être dû parler en litres en 1980, nous serions encore là», a dit M. Clark à la blague rappelant qu'alors les siens s'étaient fait battre pour une augmentation de 18 cents le gallon d'essence dont le prix a augmenté depuis de 77 cents.

Il a rappelé en outre que des changements majeurs étaient toujours nécessaires au budget présenté en novembre 1981 par le ministre MacEachen notamment pour stimuler l'investissement et alléger le fardeau des propriétaires.

«Le gouvernement n'a pas eu de mandat pour changer aussi profondément la nature de ce pays mais sait bien qu'il n'a rien à espérer d'un éventuel appel au peuple», a dit M. Clark, rappelant que son parti était le seul à avoir des représentants dans toutes les provinces du pays.

Le souverain pontife, qui ne cesse de réclamer le respect des droits de l'homme, s'est retrouvé devant un choix particulièrement difficile: venir, c'était cautionner l'état de siège qu'il a fêtré dix premiers jours de sa proclamation, le 13 décembre 1981.

Pour sa part, l'Église polonaise ne cesse de réclamer, en vain, la levée des mesures d'exception. Mais, dans les conditions actuelles, où la crise économique, politique et sociale est loin d'être résorbée, tout porte à croire, estiment les observateurs, que la levée de l'état de siège n'est pas pour bientôt.

Les responsables polonais ne semblent guère disposés à précipiter les choses dans ce domaine, même s'ils sont enclins à faire des concessions sur d'autres sujets. Les observateurs relèvent à cet égard les facilités faites au clergé pour visiter les personnes internées et la levée du couvre-feu à Czestochowa (haut lieu de pèlerinages) pendant tout le mois de mai.

D'autre part, les dirigeants polonais doivent compter avec leurs voisins. Selon les observateurs, la petite phrase prononcée hier à Rome par le primat de Pologne, Mgr Glemp — «Il y a des conditions objectives qui font que tout n'est pas facile pour le gouvernement (polonais) non plus» — revêt un sens particulier à cet égard.

Le dernier entretien, à la demande de l'Église, entre Mgr Glemp et le général Wojciech Jaruzelski (le deuxième depuis l'instauration de l'état de siège) n'a fait guère évoluer les choses entre l'Église et l'État. Le primat de Pologne l'avait laissé ouvertement entendre au lendemain de cette rencontre lorsqu'il avait déclaré qu'il se rendait à Rome dans un état d'esprit «grave».

Le report de la visite du premier pape polonais aura, a n'en pas douter, selon les observateurs, un sérieux impact sur une population croyante dans son écrasante majorité et ne contribuera guère à diminuer le fossé qui la sépare de ses gouvernants.

Enfin, l'ancien président du syndicat Solidarité rurale, M. Jan Kulaj, a annoncé hier soir à la télévision polonaise qu'il avait l'intention à l'avenir de militer au sein du Parti Paysan (ZSL — allié au Parti Communiste).

Cette déclaration de M. Kulaj, qui avait été interné dans les premiers jours de l'état de siège et a été libéré à une date qui n'a pas été précisée, équivaut, estiment les observateurs, à un spectaculaire ralliement au régime du général Wojciech Jaruzelski.

◆ Malouines

soumises dans la nuit de lundi à mardi aux deux belligérants.

Démentant les informations publiées par la presse américaine hier, selon lesquelles le gouvernement argentin aurait d'ores et déjà décidé de rejeter la mission de bons offices de M. Haig, M. Costa Mendez a tenu à souligner à sa sortie du département d'État, qu'au contraire, l'intervention de M. Haig dans le conflit des Malouines «offre une voie vers la paix».

Auparavant, le ministre argentin avait déclaré à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OEA que son pays acceptait toute initiative pouvant conduire à une solution pacifique et qu'il s'abstiendrait de «toute action susceptible d'aggraver le conflit».

D'ailleurs l'Argentine avait obtenu dans la nuit de lundi à mardi, à la réunion des pays de l'Organisation des États américains (OEA) signataires du traité inter-

américain d'assistance réciproque (TIAR), un succès diplomatique relatif. Dix-sept des 21 pays signataires de ce traité ont reconnu le principe de la souveraineté de l'Argentine sur les îles Malouines et demandé à Londres de cesser les hostilités, sans toutefois exiger des sanctions contre la Grande-Bretagne.

Les officiels américains n'ont donné jusqu'à présent aucune précision sur la teneur des «nouvelles idées» du gouvernement américain pour un règlement pacifique de la crise.

La Maison-Blanche, comme au département d'État, on s'est borné à indiquer que ces idées reprenaient pour la plupart les grandes lignes des propositions dont M. Haig avait discuté avec le secrétaire au Foreign Office, M. Francis Pym à Washington, à la fin de la semaine dernière ainsi que certaines suggestions faites par les Argentins.

Il est absolument nécessaire que la Grande-Bretagne et l'Argentine acceptent les propositions américaines, si l'on veut éviter une «guerre ouverte» dans les Malouines, a affirmé en substance hier soir un responsable du département d'État ayant requis l'anonymat.

Selon des sources officielles, les propositions américaines comprendraient les points suivants:

— retrait des troupes argentines des îles Malouines parallèlement à un arrêt des opérations militaires britanniques dans la région;

— mise en place d'une administration provisoire tripartite (États-Unis, Grande-Bretagne, Argentine) avec le déploiement des drapeaux argentin et britannique sur l'archipel;

— tenue immédiate de négociations devant conduire à la définition du futur statut des îles en tenant compte du souhait des habitants des Malouines.

Le compte à rebours avant que tonne le premier coup de canon au large des îles Malouines approche du zéro, estime-t-on en Argentine, après l'alarme donnée hier par la junte militaire.

La junte a averti la population qu'il fallait s'attendre à «une opération militaire britannique dans la zone de l'archipel dans les prochaines 24 ou 48 heures». Les avis sont toutefois partagés dans les milieux diplomatiques sur l'interprétation à donner au communiqué alarmant des chefs militaires.

Les uns pensent qu'il s'agit d'une manœuvre destinée à donner un coup d'accélérateur aux négociations pour lesquelles Washington a réaffirmé sa volonté de poursuivre ses «bons offices».

Les autres sont persuadés, au contraire, que la junte argentine dispose d'indications et d'informations qui lui permettent de mettre tous les dispositifs de défense en éveil devant l'imminence d'une action de la Royal Navy.

Un groupe de commandos britanniques, selon certaines sources militaires, auraient réussi à s'infiltrer parmi les «Kelpers» (habitants des Malouines) avec pour objectif, rendre inutilisable l'aéroport de Puerto Argentino (Port Stanley) et diminuer ainsi la capacité supérieure de l'aviation argentine. La découverte d'embarcations pneumatiques abandonnées dans une crique de la côte australe de l'île principale, serait venue confirmer ces craintes, précisent ces mêmes sources.

Ces rumeurs n'ont, jusqu'à maintenant, obtenu aucune confirmation officielle.

D'autre part, selon une agence de presse locale, citant des radios amateurs dans le sud argentin, les défenseurs des îles qui résistent aux «royal marines» en pratiquant des opérations de guérilla, seraient parvenus à toucher, à l'aide de missiles, le destroyer Exeter, pièce mai-

tresse de la force d'attaque britannique, au niveau de la ligne de flottaison, et un hélicoptère à son bord.

Le commandement en chef de la marine argentine a accueilli avec beaucoup de réserve ces informations par ailleurs démenties à Londres par le ministère de la Défense. L'armement des fusiliers marins argentins ne leur permettrait pas, selon les autorités navales britanniques, de réaliser «un tel exploit».

L'anxiété est maintenant nettement perceptible dans la rue, non seulement dans le sud argentin, mais aussi à Buenos Aires où les gens attendent autour des kiosques les dernières éditions des journaux.

L'annonce par le gouvernement qu'un «plan de paix» proposé par le président Reagan était à l'étude et qu'une nouvelle visite du général Alexander Haig était probable, est passé au second plan dans l'opinion publique. «Dans 24 heures environ, le blocus total des Malouines sera en vigueur et l'attaque britannique aura eu lieu avant que les diplomates parviennent à se mettre d'accord», pouvait-on entendre dans quasiment toutes les conversations hier soir.

Les experts militaires estiment généralement que l'escadre britannique dépêchée aux îles Malouines a les moyens nécessaires pour faire respecter le blocus naval et aérien qu'elle entend appliquer à partir de demain 11h00 GMT, et que l'Argentine devrait lancer une attaque aérienne massive pour le forcer.

...fournir une garantie égale au
...% au moins du grand total de
...pourra être sous la forme d'un
...nement forfait par une compa-
...droit de rejeter toute soumis-
...lémentaire, on peut commu-
...ats à (514) 289-2525.
...visionnement

AVIS PUBLICS

COUVRE-PLANCHER & G INC., par acte daté le 21 avril 1981, et enregistré le 22 avril 1982, au Bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3255665, a vendu, cédé et transféré à LA CIE DE COUVRE-PLANCHER PACKER, tous ses comptes à recevoir, comptes de livres, créances, réclamations et demandes décaissant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou non.

LA CIE DE COUVRE-PLANCHER PACKER

Préavis avis que JEAN-GUY EXPRESS INC. 560 Chemin du Lac St-Louis, ville de Lévis, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant De Buke à la frontière Québec — Ontario (port de sortie Pointe Fortin) à destination des Provinces de l'ouest pour le transport de granite, et retour, pour le compte de Fairmont Granite Ltee. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 2e publication de cet avis.

Première publication: 26 avril 1982
Deuxième publication: 29 avril 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL**

No. 500-12-114860-822
DAME PAULINE LEFEBVRE, Serveuse, domiciliée et résidant au 6275 rue Northcrest, App. 820, en les cités et districts de Montréal.

—VS—
RENE BENOIT, de domicile inconnu.

ORDRE
Par ordre de cette Cour, l'intimé est ordonné de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les soixante (60) jours de la publication de cet avis, copie de la Requête en Divorce a été déposée pour ou au Greffe de cette Cour.

Montréal le 27 avril 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A. Smith & Wener
Procureurs de la Requête

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AURELIA MANCINI, demanderesse,
—VS—
PIERINO DI TOMMASO, défendeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur PIERINO DI TOMMASO, de comparaître d'ici 30 jours, copie de l'acte en séparation de corps lui ayant été laissée au Greffe à son intention.

Montréal, le 21 avril 1982
ARMAND BEAULIEU
PROTOTAIRE ADJOINT

Mes Bédard, Lavigne & Malouin
6070, rue Sherbrooke est # 206
MONTRÉAL, (Québec)
Tél.: 253-3788

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

MARCEL RIOUX, Partie défenderesse,
—VS—
ET ALS., Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
À MARCEL RIOUX, défendeur.

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la présente publication.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée à votre intention au Greffe de cette Cour.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 26 avril 1982
ARMAND BEAULIEU
PROTOTAIRE ADJOINT

Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria
MONTRÉAL, (Québec)
Tél.: 878-4311

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

JEAN-GUY POULIN L.T.E., Partie demanderesse,
—VS—
C. Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
DAME GENEVIEVE ROBIN, Parties défenderesses

À GARAGE AMERICA INC., ALBERT MELOU, DAME GENEVIEVE ROBIN, Parties défenderesses

—VS—
PAR ORDRE DE LA COUR
DAME GENEVIEVE ROBIN, Parties défenderesses

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la présente publication.

Des copies des déclarations et brevets d'assignation ont été laissées au dossier de la cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 26 avril 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTOTAIRE ADJOINT

Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria
MONTRÉAL, (Québec)
Tél.: 878-4311

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PIERRE LAMARCHE, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le Défendeur, Pierre Lamarache, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à son intention au Bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no. 1, Est, Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.

Faites par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un défaut comparaitre.

Montréal, ce 20 avril 1982
GASCO LINTEAU & GRIGNON
500 Place d'Armes, suite 1750
Montréal, P.Q.

M. Dominique Di Bernardo,
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PIERRE LAMARCHE, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le Défendeur, Pierre Lamarache, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à son intention au Bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no. 1, Est, Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.

Faites par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un défaut comparaitre.

Montréal, ce 20 avril 1982
GASCO LINTEAU & GRIGNON
500 Place d'Armes, suite 1750
Montréal, P.Q.

M. Dominique Di Bernardo,
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PIERRE LAMARCHE, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le Défendeur, Pierre Lamarache, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à son intention au Bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no. 1, Est, Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.

Faites par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un défaut comparaitre.

Montréal, ce 20 avril 1982
GASCO LINTEAU & GRIGNON
500 Place d'Armes, suite 1750
Montréal, P.Q.

M. Dominique Di Bernardo,
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PIERRE LAMARCHE, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le Défendeur, Pierre Lamarache, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à son intention au Bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no. 1, Est, Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.

Faites par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un défaut comparaitre.

Montréal, ce 20 avril 1982
GASCO LINTEAU & GRIGNON
500 Place d'Armes, suite 1750
Montréal, P.Q.

M. Dominique Di Bernardo,
Protonotaire adjoint

IMMEUBLES TAMPA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie Immeubles Tampa Inc., constituée en vertu de la Loi par les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopération et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 avril 1982

Le directeur,
Richard Luciani.

Le requérant-cédant, M. Léonard Poirier domicilié au 371, Principale, L'Avenir Cité Drummond demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Denis Poirier domicilié au 336, Principale, L'Avenir, Cité Drummond, le permis portant le numéro, Q-501237 qui il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Première parution: le 29 avril 1982
Deuxième parution: le 30 avril 1982
BEAUDUET PIJZE, avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PRENEZ AVIS QUE Wayne Rhode s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées propriété ou en possession légale de Arnold Bros. Transport Ltd. titulaire du permis M. 301796 et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis. Arnold Bros. Transport Ltd. désire obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke Montréal.

1ère publication: 29 avril 1982
2ème publication: 30 avril 1982
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR ME FRANCIS PERREAU
200 St-Jacques, ouest
suite 500
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

MILES E. PETERSON, gentilhomme, domicilié et résidant à R.R. 1, Havetock, District de Beauharnois et Province de Québec.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur MILES E. PETERSON, de comparaître dans un délai de trente jours, et est informé par les présentes qu'une copie du bref et de la déclaration dans cette cause, a été laissée au greffe à son attention.

Montréal, Québec, ce 16ème jour d'avril 1982.
Me Amaron, Stead et Viberg
Procureurs du Demandeur
(SGE) Me Richard Baril
Protonotaire de la Cour Supérieure

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

MILES E. PETERSON, gentilhomme, domicile présentement inconnu, et précédemment domicilié et résidant à 1190 rue Bishop, Montréal, District de Montréal et Province de Québec.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur MILES E. PETERSON, de comparaître dans un délai de trente jours, et est informé par les présentes qu'une copie du bref et de la déclaration dans cette cause, a été laissée au greffe à son attention.

Montréal, Québec, ce 16ème jour d'avril 1982.
Me Amaron, Stead et Viberg
Procureurs du Demandeur
(SGE) Me Richard Baril
Protonotaire de la Cour Supérieure

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

OFFICE DE LA CORRECTION DU QUÉBEC, corporation légitimement constituée, ayant son siège social au 3530 rue Jean-Talon ouest, dans les cités et districts de Montréal.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à DAME SYLVIE HÉBERT, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, Demanderesse,

—VS—
DAME SIMONE GELINAS, Partie requérante

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, Demanderesse,

—VS—
DAME SIMONE GELINAS, Partie requérante

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, Demanderesse,

—VS—
DAME SIMONE GELINAS, Partie requérante

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, Demanderesse,

—VS—
DAME SIMONE GELINAS, Partie requérante

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, Demanderesse,

—VS—
DAME SIMONE GELINAS, Partie requérante

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

MARK ANDREW BALUSZCZAK

Avis est donné que Mark Andrew Baluszczak, étudiant, domicilié au 5740 Maricourt, à St-Leonard, District de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de MARK ANDREW BALUSZCZAK.

Montréal, le 23 avril 1982

PERIS, HUSSEY
Procureurs du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DEBORAH ANN BRIAND, Requérante,

—VS—
MELVIN EDWARDS, Intimé.

AVIS est par les présentes donné à l'intimé qu'un jugement conditionnel de divorce fut rendu contre lui le 12 mars 1982. Une copie de ce jugement a été déposée à son attention au Greffe de la division des divorces.

Montréal, ce 22 avril 1982.

MCGILTON & JOHNSON
Procureurs de la requérante
3415 avenue du Musée
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No. 700-43-00011-810
No. 700-43-00012-818

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC (ART. 139 C.P.C.)

A. Dame Sylvie Hébert
Considérant la demande formulée par requête datée du 14 avril 1982, la Cour ordonne à l'intimé, Dame Sylvie Hébert, de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, est, rue St-Antoine, Montréal, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la garde légale de l'enfant Jean Sylvain Hébert Labrie, né le 15 février 1981.

A défaut par l'intimé de ce faire la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

OFFICE DE LA CORRECTION DU QUÉBEC, corporation légitimement constituée, ayant son siège social au 3530 rue Jean-Talon ouest, dans les cités et districts de Montréal.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à DAME SYLVIE HÉBERT, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

OFFICE DE LA CORRECTION DU QUÉBEC, corporation légitimement constituée, ayant son siège social au 3530 rue Jean-Talon ouest, dans les cités et districts de Montréal.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à DAME SYLVIE HÉBERT, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

OFFICE DE LA CORRECTION DU QUÉBEC, corporation légitimement constituée, ayant son siège social au 3530 rue Jean-Talon ouest, dans les cités et districts de Montréal.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à DAME SYLVIE HÉBERT, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la demanderesse-requérante procédera à obtenir un jugement par défaut.

TERREBONNE, ce 8 mars 1982
PROCUREURS DE LA DEMANDESSE-REQUÉRANTE
LAURENCE, MARCOUX ET ASSOCIÉS
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

OFFICE DE LA CORRECTION DU QUÉBEC, corporation légitimement constituée, ayant son siège social au 3530 rue Jean-Talon ouest, dans les cités et districts de Montréal.

—VS—
DAME SYLVIE HÉBERT, Demandeur.

ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné à DAME SYLVIE HÉBERT, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance, qui doit être publiée une seule fois en langue française dans le journal LE DEVOIR.

Copie du bref, de la déclaration et de l'avis au défendeur ont été laissés au Greffe de cette cour à votre intention.

Le Syndicat de la musique lance une offensive régionale

par Nathalie Petrowski

Tandis que le Club des musiciens, bondé tous les soirs de musiciens-membres de la Guilde, cicatrise les vieilles blessures syndicales et célèbre le départ du président Gordon Marsh remplacé par Émile Subirana, le Syndicat de la musique du Québec (SMQ), qui vient d'adhérer au Front de lutte culturel, renait de ses cendres et entreprend une nouvelle offensive régionale pour le printemps.

Lors d'une conférence de presse marquant la sortie du recueil *Chansons de lutte et de turlute*, le président du SMQ, Gilles Garand, a expliqué cette semaine qu'après quatre ans de négociations vaines avec le gouvernement québécois en vue d'obtenir le pluralisme syndical dans la musique, le SMQ a changé d'orientation et compte désormais sur son impact régional pour mettre sur pied un service de placement syndical.

La région de l'Estrie, qui a un service de placement syndical depuis un an, a donné l'exemple à l'exécutif

montréalais. Selon Gilles Garand, le placement syndical et son bottin régional réunissant la liste des productions culturelles et marginales du Québec, est le seul moyen de combattre la crise, d'enrayer le chômage et de libérer les musiciens de l'emprise des agents ou producteurs du secteur privé. Plutôt que de combattre en solitaire les montagnes bureaucratiques inébranlables, le SMQ misera désormais sur le regroupement avec tous les autres travailleurs culturels de la marginalité pour bâtir un rapport de force concret.

Rappelons que depuis 1978, le SMQ tente sans grand succès de pénétrer le marché culturel québécois et de briser le monopole qu'exerce l'American Federation of Musicians, mieux connu sous le nom de Guilde des musiciens. Après avoir publié un dossier noir sur le syndicat américain et entrepris des négociations peu fructueuses avec la Corporation de la Fête nationale, Radio-Québec et le Grand Théâtre de Québec, le syndicat mettait un terme à sa campagne de sensibilisation et révisait sa stratégie.

En dépit de son silence des six derniers mois, le SMQ n'a pas été inactif. Son président s'est rendu en France pour y voir comment s'y vivait le pluralisme syndical en musique. De retour au Québec, Gilles Garand a compilé chansons de lutte et de turlute, un recueil de 43 chansons de lutte qui doit servir à l'auto-financement du SMQ.

Dans les mois à venir, le SMQ cherchera à conclure des ententes particulières avec les cégeps. Il cherchera également à faire modifier les tarifs de Radio-Québec, qui considère les musiciens non membres de la Guilde comme des figurants et non des musiciens. La télévision éducative paie ainsi les musiciens du SMQ selon le tarif de l'Union des artistes, soit \$40 la journée au lieu des \$209 prévus par la Guilde.

En attendant les jours meilleurs, le SMQ se prépare à manifester et à chanter ses chansons de lutte et de turlute lors du dépôt d'un mémoire au ministre des Affaires culturelles, au terme de ses consultations au sein du milieu culturel québécois.

«City life», à l'Ex-Tasse: un joyeux théâtre hyperréaliste

par Jean Royer

City life, texte de Jean-Paul Daoust; adaptation et mise en scène de Mona Latif-Ghattas; avec Hélène Mercier, Yvan Leclerc et Jean Guy Viau; scénographie de Carole Caouette; costumes de Maya; graphiste, Azélie Zee Artand. Production: Auto/Grappe. Au café-théâtre L'Ex-Tasse jusqu'au 29 mai, à 20 h 30 du mardi au samedi. Relâche le dimanche et le lundi.

Jean-Paul Daoust serait sans doute le dandy urbain préféré de Baudelaire. Celui qui possède, sinon l'argent, du moins le temps. Celui qui a le culte de sa personne et de ses passions, qui doit vivre devant un miroir: blasé le jour, blessé la nuit. Car Jean-Paul Daoust habite «le désert rose». Il fréquente les derniers refuges de l'imaginaire: la ville, la nuit,

les bars.

Son ami Claude Beausoleil aura beau dire que «le désespoir est une façon de survivre», Jean-Paul Daoust continuera «d'exagérer le réel» rose et noir du désir. C'est la «city life»: un style de vie qui fait surgir le rêve éveillé de la nuit. Puisque le dandy urbain s'ennuie le jour, quand le réel ne répond plus. C'est pourquoi il se donne la nuit des airs de dandy cosmique, afin de mieux affronter sa solitude. «Dans les bars, l'écriture de l'alcool nourrit les cerveaux.» La nuit, «chacun est une star». Et les parfums innovent les désirs. Jusqu'à la panique du *last call*. Que l'on dépasse dans l'amour ou l'écriture. Car Jean-Paul Daoust est poète.

C'est en fait un joyeux spec-

tacle hyperréaliste que ce *City life* mis en scène par Mona Latif-Ghattas d'après le recueil *Portrait d'intérieur* de Jean-Paul Daoust. Les mots prennent corps et mouvement sur la scène pour recréer non seulement l'ambiance des textes mais aussi de véritables personnages qui nous entraînent sur la corde raide du désir. Nous nous retrouvons avec eux comme dans une peinture de David Hockney: plus loin que le réel. Et la beauté vaste de la nuit peut s'animer dans les voix de Nina Hagen et Yma Sumac.

Ce théâtre a de l'humour comme une star doit avoir du style.

L'interprétation des comédiens n'est cependant pas toujours à la hauteur de la mise en scène. Le plus souvent, leur jeu reste à la surface des mots sans répondre à l'appel des images. N'est pas dandy qui veut, il est vrai. Ce n'est pas facile de quitter le mélodrame du jour pour la gratuité de la nuit. Seule y réussit vraiment Hélène Mercier. Ce qui surprendrait Baudelaire, pour qui la femme était le contraire du dandy.

P. Loyonnet nommé Chevalier

M. Paul Loyonnet, professeur de musique à l'Université McGill de Montréal, vient d'être nommé Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur française.

Agé de 93 ans, M. Loyonnet est Français et il s'est installé à Montréal il y a une quarantaine d'années après une brillante carrière de pianiste en Europe, en Afrique et dans les

deux Amériques. Spécialiste de Beethoven, M. Loyonnet a publié plusieurs années *Les 32 Sonates pour piano*; *Journal intime de Beethoven*, chez Robert Laffont. Tout récemment, il publiait chez Leméac ses *Paradoxes sur le pianiste*. Il prépare actuellement un ouvrage sur la technique d'enseignement du piano.

Une belle fin de saison pour l'Orchestre des jeunes du Québec

par Gilles Potvin

Orchestre des jeunes du Québec. Dernier concert de la saison avec le concours des Petits chanteurs du Mont-Royal. Chef invité: Mario Bernardi. Solistes: Marie-Danielle Parent, soprano; Gaëtan Laperrière, baryton. Chef des chœurs: Gilbert Patenaude. Programme: Introduction et Allegro, op. 47 (Elgar), «à deux» (Michel Gonneville), Requiem, op. 48 (Fauré). À la salle Redpath de l'Université McGill, vendredi soir.

Pour mettre un point final à sa 4e saison, l'Orchestre des

jeunes du Québec (OJQ), s'était adjoint les quelque 50 voix des Petits chanteurs du Mont-Royal. Choeur et orchestre ont ainsi présenté le *Requiem* de Fauré, une oeuvre qui semble connaître une vogue particulière ces temps-ci. Elle fut en effet présentée il y a quelques semaines par l'Orchestre civique des jeunes et le sera de nouveau ce samedi par le Choeur polyphonique de Montréal.

Contrairement aux messes des morts de Berlioz et de Verdi, celle de Fauré fait ap-

pel à des effectifs plutôt modestes et évite la grandiloquence. Le *Dies Irae* qui, par la nature du texte, donne généralement lieu à un déploiement dramatique, y est même absent afin de ne pas interrompre le caractère méditatif de l'oeuvre, dont les neuf parties veulent avant tout exprimer la résignation et l'espérance.

Les chœurs et l'orchestre, tout autant que les solistes, ont admirablement respecté l'esprit de l'oeuvre, dont les plus beaux moments ont été le solo du *Pie Jesus* chanté d'une voix très pure par Marie-Danielle Parent et celui du *Libera me* que Gaëtan Laperrière chanta d'une voix posée et avec une grande sobriété. Le *In Paradisum* final était empreint d'une touchante simplicité.

Mario Bernardi a prodigué à ses jeunes exécutants une direction attentive aux moindres détails et ce ne sont pas quelques attaques un peu molles et certains flottements fort compréhensibles qui auront nui à une exécution par ailleurs d'une excellente qualité. Beaucoup plus ardue était

cependant l'oeuvre nouvelle de Michel Gonneville, qui subdivise l'orchestre en deux groupes et propose un dialogue serré et complexe, surtout au plan rythmique. Là encore, l'exécution a paru excellente malgré certains passages laborieux. L'oeuvre d'Elgar est, elle aussi, fort exigeante et les cordes de l'OJQ s'en sont tirées avec honneur si l'on excepte des écarts de justesse assez nombreux, particulièrement dans l'aigu.

Plus tôt dans la journée, Louise Laplante, directrice générale, a fait connaître les détails de la prochaine saison montréalaise de l'OJQ, laquelle comprendra cinq concerts à la salle Redpath, le vendredi soir.

Un Mayer inaugurera la série le 5 novembre avec le groupe Répercussion qui créera un *Concerto* du Québécois Denys Bouliane en plus de participer à une exécution de l'oeuvre de Varèse, *Intégrales*.

Mario Bernardi sera de retour le 17 décembre avec le soprano Marie-Danielle Parent. On entendra aussi la *Symphonie no 4* de Mendelssohn et le *Concerto de Noël* de Corelli.

Franz-Paul Decker sera au pupitre le 25 février avec la harboiste Louise Pellerin, qui jouera le *Concerto en ré* de Strauss. La *Symphonie no 4* de Schubert et un *Divertimento* d'après un air de Mozart, oeuvre collective de six compositeurs contemporains, figurent aussi au programme. Le pianiste Paul Stewart sera le soliste du *Concerto no 22* de Mozart au concert du 25 mars, qui sera dirigé par Mario Bernardi. Ce dernier dirigera la *Symphonie op. 21* de Webern et la *Symphonie no 1* de Beethoven.

La jeune violoncelliste Sophie Rolland, dont le premier récital cette saison a été accueilli avec enthousiasme, fera ses débuts avec orchestre au dernier concert, le 22 avril, elle jouera le *Concerto en la mineur* de Schumann. Eugene Plawutsky, chef d'orchestre en résidence de l'OJQ, sera au pupitre et dirigera la création d'une commande de l'orchestre, *Mirages* de Jacques Hétu, ainsi que la *Symphonie no 4* «Deliciae Basilenses» de Honegger.

une film de FRANCO TAVIANI

MASOCH

Dauphin, 7.15 - 9.20
Berri, 12.40 - 2.45 - 4.55 - 7.00 - 9.10

le DAUPHIN 1
BERRI 5

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Didier FARRÉ présente

UN FILM DE CLAUDE LOUICH

120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEEN 1
480 STE CATHERINE O 866-3856

1.00, 4.45, 8.30, SAMESDI
DERNIER SPEC. 11.55

En Allemand avec sous-titres Français

Das Boot

(le BATEAU)

Un nouvel aspect de la Deuxième Guerre Mondiale.

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 847-6053

SEMAINE 6.20 & 9.10

théâtre du rideau vert

direction yvette brind'amour mercedes palomino

Ce soir 20h

ACAPULCO MADAME

Comédie de YVES JAMIAQUE

Mise en scène JEAN DALMAIN

JANINE SUTTO PIERRE THÉRIAULT
FRANÇOIS TROTTIER ANNE SÉGLIÈRE
FRANÇOIS PRATTE

Décor et éclairages Robert Prevost
Costumes François Barbeau

Reservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gifford 464, rue St-Denis 844 1793

SYMPOSIUM

Placide Gaboury

10 sessions sur:

1. L'Homme qui commence
2. Les voles du possible
3. Voyage intérieur

11-12-13 juin
(du vendredi soir 7 h 30 au dimanche soir)

à la Fondation Canadienne d'Exploration Psychique Inc. à Pointe du Lac

Rens.: 819-377-2081 (frais virés acceptés entre 10h et 18h)

"Un bon suspense, soigneusement entretenu"
- Le Figaro

"Des comédiens formidables"
- Le Matin

"Un excellent film à suspense... la grande originalité..."
- France Soir

Norbert SAADA présente

LINO VENTURA
MICHEL PICCOLI
BRUNO CREMER

YVES BOISSET

UN FILM DE LINO VENTURA

ESPION LÈVE-TOI

DIALOGUES DE MICHEL AUDIARD

BERNARD FRESSON
HEINZ BENNETT

MUSIQUE DE ENNIO MORRICONE

DEMAIN

PARISIEEN: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.15. LAVAL: SAM. DIM. 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.50, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.45. SEM. 6.00, 7.55, 9.50.

Le PARISIEEN 3
480 STE CATHERINE O 866-3856

LAVAL 1
CENTRE LAVAL 688-7776

Collection CBS Masterworks

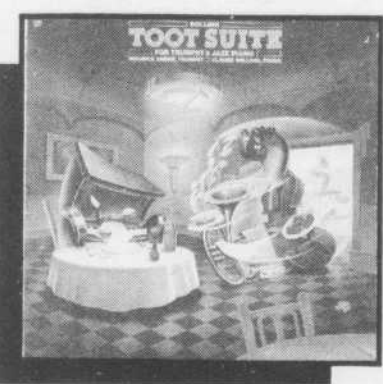


Jouissez de la plus belle musique classique interprétée par les meilleurs artistes au monde



"Glasswork"
Philip Glass
Ensemble

6⁹⁹ ch.



"Toot Suite"
Maurice André
Claude Bolling

6⁹⁹ ch.

Perhaps Love: Domingo/Denver 7.99
Coppola: Napoléon —
Partition musicale 7.99
Phases of the Moon 7.99
Pavarotti: Airs rares de Verdi 7.99
"Greatest Hits of 1970" — Kapp 7.99
"Miniatures for Guitar":
Lyona Boyd 7.99
Bolling: Suite pour flûte —
J.P. Rampal 7.99
"Great Performances" Collection
des rééditions ch. 5.49
Domingo: Arias 7.99
Isaac Stern: Mélodies du Japon 7.99
Ravel/Satie: Chansons/Crespin 7.99
Bartok: Musique de Piano —
Perahia 7.99
Schubert/Moschelles: Sonates
pour flûte — Rampal 7.99

Kiri Te Kanawa: Récital de chant 7.99
Mélodies japonaises: Rampal-
Laskine 7.99
Waverly Consort: Musique espagnole
de la renaissance 7.99
Vivaldi: Les Quatre Saisons —
Zuckerman (Digital) 12.99
Tchaikowsky: Suites orchestrales
— Tilson/Thomas (Digital) 12.99
Isaac Stern: Anniversaire
musical (Digital) 12.99
Wolf-Ferrari: Il Segreto Di Susanna-
Scotto (Digital) 12.99
Satie: Oeuvres de piano-
Entromont (Digital) 12.99
Mussorgsky: Salambo-Pesko
(deux disques) 16.99
Handel: Xerxes-Malgoire
(3 disques) 24.99

En vente jusqu'au 8 mai 1982

les disques & rubans AGA

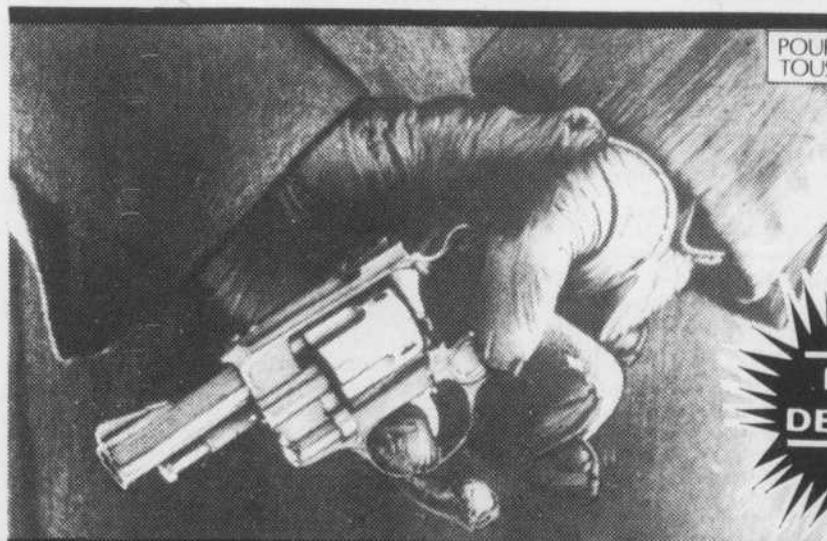


1621 ouest, Ste-Catherine
seulement



L'emprise de l'Etat plane sur sa destinée...
à partir du jour où...

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS



Un film noir qui semble avoir les couleurs de notre temps. Laurent Heynemann conduit ce thriller politique avec une belle maîtrise, énergique et efficace.

un film de LAURENT HEYNEMANN
avec PHILIPPE NOIRET et JEAN ROCHEFORT

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

LUN. À VEN.: 7.20 - 9.20
SAM.-DIM.: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

"Amusant, attendrissant... Nino Manfredi est un grand acteur"
- Le Monde

"Nous ne cessons de rire que pour être émus"
- V.S.D.

"Nino Manfredi assurément l'un des plus grands fantaisistes"
- La Libre Belgique



FRANCO CRISTALDI et NICOLA CARRARO

NINO MANFREDI

CAFÉ EXPRESS

VERSION FRANÇAISE
Un film de

NANNI LOY

BERRI 3
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

TOUS LES JOURS:
1.30 - 3.25 - 5.20
7.15 - 9.10

Annonces classées 286-1200

Les offres et emplois sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières

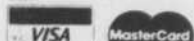
Chaque parution coûte \$5,30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0,20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrés

\$0,55 la ligne agée.

Minimum \$10,40.

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit. Nous acceptons par téléphone.



286-1200

(annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Veste choix commodes, bureaux doubles et triplés, etc. J'avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au moins 207 \$! Beaulieu: Tél. 278-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

AMEUBLEMENT de bureau en chêne, 75 ans, très bon état, idéal pour professionnel. Valeur \$2000 pour \$1750. 523-4929. 30-4-82

Antiquités

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 512-5135 ou 255-8950. 3-5-82

SALON VICTORIEN, meubles Empire, tapis Persan 10x14, lit en brasse avec accessoires divers. Prix à discuter. 354-8799 après 4h. 30-4-82

ANTIQUITES À VENDRE, commode en pin, pendule, rouet, 737-8757. 30-4-82

LA VENTE SE CONTINUE chez Antiquités Pednault, escompte sur toute la marchandise, gros lot de lampes de toutes sortes, etc. 521-5521, 1757 Amherst. 3-5-82

Appartements/logements à louer

OUTREMENT, Terrasse Hautvilliers, town house, occupation 1er mai. 4 c.c., 2 s.b., 2 toilettes, grande cuisine, s. à dîner (13x15), salon (13x20), s. de séjour (15x23), buanderie, 2 places de garage. Sous-location 1 an. 277-0257. 3-5-82

N.D.G. haut duplex, 7½ chauf., garage, libre 1er juillet, \$550. Références, Mme Paschier. Jour 738-1662, soir 288-5432. 1-5-82

N.D.G. bas de duplex, 6 pièces, élect. foyer, balcon, tous services compris. \$690. Ferie. 482-5025 après 4h. 30-4-82

N.D.G., 7½, 1½ salle bain, 4 chambres à coucher, non chauffé, \$650. 488-0691, soir. 1-4-82

ST-LAURENT, Domaine Champlain, luxueux haut duplex, ensoleillé, 7½ chauf., 1½ bain, 3 ch, stationnement, près piscine, tennis, 5 min. bus/train, 1er juillet. \$585. 336-0178. 1-5-82

VUE sur le Parc Lafontaine, bas, 5 pièces, 1er juillet, chauf., cuisinière inclus, \$500. Aussi 4 pièces, cuisinière, réfrigérateur inclus, 1er juin. \$400. 286-1200. J.N.O.

ANJOU, face parc, luxueux bas duplex, 5½, tapis min., cuisinière, lave-vaisselle, élect. s.b., s. lavage, garage, coin, système chauffage électrique. \$675/mois. Non chauffé. 353-8822. 1-5-82

AHUNTSIC, Grande-Allée, 4½, chauf., élect., thermostats individuels, entrée laveuse-sécheuse, libre. \$475. 387-2170, 389-2517. 7-5-82

Appartements/logements à louer

CEDAR, à 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½, 1er juillet. Concierge. 935-5321. J.N.O.

BOUL. ST-JOSEPH, et St-Hubert, bas, grand 8½, chauf., cuisine rénovee, boiserie, 2 s.b., garage, libre 1er juillet, \$750. 933-7292. 3-5-82

BEAU LOGEMENT 8 pièces, fraîchement peint, central, près métro, \$375 par mois. Avec références et sur rendez-vous seulement, libre immédiatement. 522-2781. 30-4-82

VILLERAY, grand 7½, bas, cuisine rénovee, libre avant 1er juillet, \$450. 277-5241 après 6h. 3-5-82

C.D.N., 3198 Lacombe près Decelles, haut duplex chauf., 7 pièces, 2 salles de bain complètes, 400 encadrés, très ensoleillé, 2ème étage, \$850. 739-1505. 30-4-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

OUTREMENT, rue Ducharme, rez-de-chaussée, 2 logements de 7½, 1-5-82

AVENUE DE L'ESPLANADE près parc Mont-Royal, grand logement entièrement rénové. Chauffage électrique, 2 grandes chambres à coucher, \$450. 684-2032, 273-0194, bur. 873-3360 poste 267. 3-5-82

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et supermarché, 4½, chauf., eau chaude, cuisinière fournie, balcon, libre 1er juillet. 844-0803 après 6h. 3-5-82

Bureaux à louer

ECONOMISEZ. Avant de louer un bureau à Montréal, téléphonez-nous. Domiciliation de siège-société, téléphone, prise de message, courrier, secrétaire, photocopieur, possibilité de disposer d'un bureau privé à partir de \$100 par mois. 255-4450. 1-5-82

Chalets à louer

Magnifique propriété de campagne sur lac non pollué, 15 km nord-est de Ste-Agathe, foyer de pierre naturelle, 2 s. bain, 5 cc, salle de séjour de 6x8m, sun room, laveuse-sécheuse, lave-vaisselle, 4 acres de terrain, plage. Mi-juin à fin septembre. \$3900.

861-4665 ou 819-326-1285

3-5-82

Commerce à vendre

A VENDRE, café-bar, restaurant naturiste, en bonne santé, offre sérieuse seulement. ECRIV. au 242, rue Alexandre à Sherbrooke. JH 457. 3-5-82

Condominium à vendre

C.D.N. chemin Côte Ste-Catherine, 3½, 4½, b. à l'usage impeccable, près métro, Hypothèque 15½%, juin 86, Prix: \$29 000, \$35 000, \$76 1401, 275-7200. 3-5-82

DOMAINE PATON, Laval, luxueux 5½, neuf, 2 c.c. et 2 b., tags, garage, piscine intérieure / tennis, tennis, marina, grand balcon sur rivière. Occupation 1er juillet. \$88 000. 274-3797, 766-5420. 30-4-82

DONDONINIUMS EQUIPE, Cours Le Royer, Vieux-Montréal, \$105 000. Téléphonez après 19h: 282-1095. 3-5-82

COPROPRIÉTÉ INDIVISEE dans maison rénovée rue Cherrier, 3e étage, 7 pièces dont 2 c.c., stationnement, balcon, terrasse, 4 appartements, cuisinières, four, \$80 000. Téléphonez après 19h: 541-3629. 3-5-82

DOMAINE PATON, Laval, luxueux 5½, neuf, 2 c.c. et 2 b., tags, garage, piscine intérieure / tennis, tennis, marina, grand balcon sur rivière. Occupation 1er juillet. \$88 000. 274-3797, 766-5420. 30-4-82

DONDONINIUMS EQUIPE, Cours Le Royer, Vieux-Montréal, \$105 000. Téléphonez après 19h: 282-1095. 3-5-82

COPROPRIÉTÉ INDIVISEE dans maison rénovée rue Cherrier, 3e étage, 7 pièces dont 2 c.c., stationnement, balcon, terrasse, 4 appartements, cuisinières, four, \$80 000. Téléphonez après 19h: 541-3629. 3-5-82

DOMAINE PATON, Laval, luxueux 5½, neuf, 2 c.c. et 2 b., tags, garage, piscine intérieure / tennis, tennis, marina, grand balcon sur rivière. Occupation 1er juillet. \$88 000. 274-3797, 766-5420. 30-4-82

DONDONINIUMS EQUIPE, Cours Le Royer, Vieux-Montréal, \$105 000. Téléphonez après 19h: 282-1095. 3-5-82

COPROPRIÉTÉ INDIVISEE dans maison rénovée rue Cherrier, 3e étage, 7 pièces dont 2 c.c., stationnement, balcon, terrasse, 4 appartements, cuisinières, four, \$80 000. Téléphonez après 19h: 541-3629. 3-5-82

DOMAINE PATON, Laval, luxueux 5½, neuf, 2 c.c. et 2 b., tags, garage, piscine intérieure / tennis, tennis, marina, grand balcon sur rivière. Occupation 1er juillet. \$88 000. 274-3797, 766-5420. 30-4-82

DONDONINIUMS EQUIPE, Cours Le Royer, Vieux-Montréal, \$105 000. Téléphonez après 19h: 282-1095. 3-5-82

COPROPRIÉTÉ INDIVISEE dans maison rénovée rue Cherrier, 3e étage, 7 pièces dont 2 c.c., stationnement, balcon, terrasse, 4 appartements, cuisinières, four, \$80 000. Téléphonez après 19h: 541-3629. 3-5-82

DOMAINE PATON, Laval, luxueux 5½, neuf, 2 c.c. et 2 b., tags, garage, piscine intérieure / tennis, tennis, marina, grand balcon sur rivière. Occupation 1er juillet. \$88 000. 274-3797, 766-5420. 30-4-82

DONDONINIUMS EQUIPE, Cours Le Royer, Vieux-Montréal, \$105 000. Téléphonez après 19h: 282-1095. 3-5-82

COPROPRIÉTÉ INDIVISEE dans maison rénovée rue Cherrier, 3e étage, 7 pièces dont 2 c.c., stationnement, balcon, terrasse, 4 appartements, cuisini

Protégez vos yeux en pratiquant les sports de raquette

par Richard Milo

Sportifs, ayez l'oeil ouvert, protégez vos yeux! Au Québec, il n'existe pas de statistiques quant au nombre de blessures aux yeux dans la pratique d'activités sportives. Mais il est clair que depuis quelques années, le nombre de blessures oculaires résultant de la pratique des sports de raquette a maintenant surpassé celles subies en jouant au hockey.

En 1979, une étude aux États-Unis révélait que la pratique des sports de raquette, tels le squash, le racket-ball et le tennis, a entraîné près de 4.000 blessures, allant de la perte d'un oeil à des pertes partielles de l'efficacité visuelle.

«Aujourd'hui, il est presque criminel de laisser entrer dans une salle un joueur de squash ou de racketball sans lunettes de protection», estime le Dr Jean-Marie Rodrigue, le président de l'Association des optométristes du Québec.

«Il faut exiger le port d'un protecteur oculaire au jeu et encourager les fédérations sportives et les clubs privés à rendre obligatoire le port d'un protecteur oculaire.»

Le Dr Rodrigue participera au cinquième symposium de l'organisme qui réunira environ 200 personnes à Québec, samedi. Des optométristes, des représentants des fédérations sportives de clubs privés, de la Régie de la sécurité dans les sports et, espère-t-on des sportifs ordinaires, ceux que l'on entend convaincre de protéger leurs yeux.

«L'accident oculaire est causé par une mauvaise condition oculo-visuelle, soit par une protection inadéquate, et il survient surtout dans les sports possédant un projectile quelconque, comme les sports de raquette, même le tennis, dit-il. Les joueurs qui s'avancent souvent au filet peuvent être atteints d'une balle à l'oeil.»

Car le hockey n'est plus la principale cause de blessures oculaires. Il y a bien eu, cet hiver, quelques perforations de l'oeil et décollements de la rétine, mais ce nombre a considérablement diminué grâce au port obligatoire de la grille chez les jeunes. Comme aux États-Unis, où les blessures aux yeux subies lors de match de hockey sont passées du 2e au 29e rang, une majorité d'états ayant rendu obligatoire le port de la visière ou de la grille.

«Et pourtant, il y a encore des organisations et des joueurs de hockey qui ne veulent pas porter un protecteur, dit le Dr Rodrigue. Un peu comme le port du casque, il y a quelques années.»

«S'il n'y a qu'un seul cas de perte, c'est déjà trop, poursuit-il. Il y a d'autres dimensions, le drame humain qu'un tel accident crée, le coût social qu'il entraîne.»

Pour le Dr Rodrigue, il y a lieu de s'inquiéter de ce que les sportifs soient peu informés et éduqués aux pré-requis de base pour une pratique sportive plus sécuritaire. Il faut sensibiliser la population en général, à l'importance de la vision et à la gravité des blessures oculaires pouvant survenir en faisant du sport. Ainsi, tout entraîneur devrait faire vérifier l'état de santé des yeux de ses joueurs.

Un exemple. Celui de Larry Parrish, l'ex-joueur des Expos, évoqué hier par le confrère Pierre Durocher, du Journal de Montréal. Incapable de trouver un remède à ses nombreux problèmes léthargiques au bâton, le troisième s'est rendu chez l'optométriste, à l'entraînement, et il porte maintenant des verres correcteurs!

«Des études américaines établissent que plus de 15 à 25 pour cent des athlètes échouent les tests de dépistage visuel de base, d'avancer le Dr Rodrigue. Depuis quelques années, des équipes professionnelles, conscientes qu'un problème oculaire peut augmenter les risques de blessures, font maintenant appel aux services d'optométristes.»

En plus de sports de raquette, des lunettes sont également disponibles pour pratiquer la natation, le ski et la motoneige. «Personne n'est à l'abri d'un accident. En motoneige, il suffit parfois d'une branche...», conclut le Dr Rodrigue.

Le Manic domine le Sting 4-2 au Stade Olympique Willey se réveille et marque deux buts

par Bernard Cyr

MONTREAL (PC) — Certains partisans ont suggéré à l'entraîneur Eddie Firmani de ne pas utiliser l'avant-centre Alan Willey pour le match d'hier soir contre le Sting de Chicago, mais Firmani n'a évidemment pas écouté cet avis et il en était très fier à l'issue de la rencontre.

«Quand nous sommes arrivés sur le terrain, certains spectateurs m'ont crié qu'ils ne voulaient pas voir Willey sur le terrain, mais vous avez vu comme moi que Willey a bien su répondre à ces critiques», a lancé fièrement Firmani, après avoir vu son attaquant marquer deux buts dans

une victoire de 4-2 du Manic sur le Sting de Chicago, hier soir à Montréal, devant 18,107 spectateurs.

«J'admets que nous avons connu des ennuis à l'offensive depuis le début de l'année, mais ce n'est pas une raison pour mettre tout le blâme sur le dos de Willey», a ajouté l'entraîneur-chef.

Le public était cependant en droit de se poser certaines questions au sujet de l'avant-centre, qui n'avait pas décollé un seul tir au but lors des trois premières rencontres de la saison régulière. Pour un avant-centre, c'est assez rare et insusité. C'est un peu comme si Wayne Gretzky n'obtenait aucun tir au but pendant trois rencontres consécutives.

«Ca ne veut pas dire que Willey a mal joué au cours de ces trois premières matches. C'est tout simplement que les autres joueurs de l'équipe ne parvenaient pas à lui remettre le ballon», a expliqué Firmani en se portant à la défense de Willey.

Willey, lui, semblait très bien comprendre la réaction des partisans montréalais.

«Je n'avais pas marqué de but jusqu'ici et je suis payé pour faire cela. Mais j'ai sans doute choisi un bon soir pour redorer mon blason auprès du public, en marquant deux buts contre le Sting», a-t-il indiqué.

Willey ne croit d'ailleurs pas que le Sting, champion en titre de la LNAS qui a subi quatre défaites en autant de mat-

ches jusqu'ici, reste bien longtemps au dernier échelon du classement de la section est.

«Je suis sûr que cette équipe va rebondir bientôt. Vous avez d'ailleurs vu ce soir (hier) qu'ils n'ont pas mis de temps à effacer un déficit de trois buts (pour porter le compte à 3-2). Il y a vraiment trop de talent au sein de cette équipe pour que la situation reste inchangée jusqu'à la fin de la saison.»

Firmani estimait, d'autre part, que le Manic venait de connaître son meilleur match de la saison. «Le retour de Thompson Usiyan a certes réveillé notre attaque», a-t-il dit, tout en révélant que la blessure subie par Usiyan en fin de match n'était pas sérieuse.

Et le tout a été confirmé par Usiyan. «J'ai été victime d'une crampe. J'ai été inactif pendant un bon bout de temps et à la fin de la rencontre, j'étais exténué. C'est ce qui explique la crampe.»

C'est l'état-major du Manic qui devait être très heureux d'apprendre que Usiyan n'était pas blessé sérieusement, parce qu'en un seul match en présence d'Usiyan, l'équipe montréalaise a doublé sa production offensive totale des trois premières rencontres de la saison 1982.

Willey a d'abord marqué en reprenant de la tête une passe de Gordon Hill, à la 16e minute, puis, à la 22e minute, il donnait une priorité de deux

buts aux siens avec un puissant tir en croisé de l'extérieur du pied droit.

Le deuxième but de Willey est survenu exactement deux minutes après que Frantz Mathieu, le meilleur défenseur du Sting, ait été obligé de quitter la rencontre, après être entré en collision avec un joueur du Manic.

Les hommes de Firmani ont profité de cette absence remarquée pour enregistrer deux buts dans les huit minutes suivantes, le deuxième de Willey et celui d'Usiyan, orchestré de belle façon par l'attaquant Gordon Hill, qui, après s'être fait une passe en lobant le ballon, a centré à Usiyan, qui marqua de la tête.

André Dupont joue aussi les grands frères

par André Bellemare

UNIONDALE (PC) — Quand il observe ses jeunes coéquipiers Normand Rochefort, Dave Pichette, Gaston Therrien et le cadet Randy Moller, le vétéran capitaine des Nordiques, André Dupont, ne peut s'empêcher de retourner 10 ans en arrière lorsqu'il s'est présenté tout jeune aux Flyers de Philadelphie.

Il revivait encore des vétérans comme Barry Ashby et Ed Van Impe le prenant sous leur aile, le rassurant et lui prodiguant des conseils.

Le gros défenseur, qui aura 33 ans en juillet, a vite acquis une confiance et une maturité qui lui ont permis de faire sa marque au sein d'une équipe aguerrie, fière et gagnante où il est demeuré pendant huit saisons.

La meilleure façon pour lui d'être reconnaissant envers ceux qui l'ont aidé dans ses premiers pas dans le hockey est d'adopter une attitude semblable à l'endroit des plus jeunes des Nordiques. Il s'applique aussi très bien dans son rôle de guide et de professeur de ses jeunes arrières-gardes.

«Ce que j'ai reçu d'encouragement et de conseils des plus vieux quand je suis arrivé chez les Flyers, je m'efforce de les donner à mon tour aux jeunes ici. Je tente de leur expliquer certains jeux dans telle situation, de leur faire comprendre les erreurs qu'ils ont commises et surtout de les encourager à ne pas trop s'en faire, expliquait Dupont hier pendant le dîner à l'hôtel.

«Je leur dis de ne pas se laisser vaincre par la nervosité. La nervosité, le trac avant un match, surtout en séries éliminatoires, ça existe toujours, mais il faut passer par-dessus. Moi aussi, je sens encore des papillons dans l'estomac avant de sauter sur la patinoire. Le jour où je ne connaîtrai plus le trac, ça voudrait dire que l'heure est arrivée de me retirer».

L'entraîneur Michel Bergeron connaît très bien les qualités humaines de son capitaine, sa bonhomie, sa jovialité, son entrain et il n'a pas hésité une seconde à lui confier le dernier venu de l'équipe, le défenseur de 18 ans, Randy Moller, frais émoulu des rangs juniors.

Le colosse de six pieds, deux pouces et 205 livres, n'a presque pas dormi les premiers jours de son arrivée à Boston la semaine dernière. Il partage la chambre de Dupont.

«La nuit précédant le premier match contre les Islanders, le jeune était debout à cinq heures. Je lui ai dit de retourner se coucher, mais, à huit heures, il était relevé et il tournait en rond dans la chambre, très nerveux. Il a pris une douche, s'est rasé. Avant le match, il m'a demandé, timide, s'il m'avait réveillé. Je lui ai dit, bien non», raconte Dupont dans un grand éclat de rire.

Moller a fait ses débuts dans la LNH mardi soir au Colisée de Nassau en l'absence de Mario Marois et de trois autres défenseurs réguliers. Il s'est bien tiré d'affaires, méritant même une pénalité pour avoir bousculé le capitaine des Islanders, Denis Potvin.

Dans le vestiaire, après la rencontre, la recrue se dirigeait vers les douches et, au passage, Dupont lui donna une tape sur une fesse en lui disant: «C'est beau, le jeune». Moller a souri. Il venait de passer avec succès ses examens d'admission. Son test, il venait de le subir aussi aux côtés de son capitaine à la ligne bleue. Le vétéran en paraissait aussi fier que s'il était agé de son propre fils. Du vrai Dupont.

Le jeune droitier Bill Laskey n'a pas mis de temps à faire sa marque dans les ligues majeures. À son tout premier départ sous la grande tente, il a limité les Expos de Montréal à trois coups sûrs hier et il a permis aux Giants de San Francisco de blanchir les hommes de Jim Fanning par le compte de 7-0.

Laskey, dont l'expérience dans les majeures se limite à deux tiers de manche en relève, a infligé un quatrième blanchissage cette saison aux Expos, qui ne se sont montrés menaçants qu'une seule fois, soit en cinquième manche, quand ils ont obtenu deux de leurs coups sûrs après un seul retrait. Mais Laskey, un géant de six pieds, cinq pouces, a mis fin à la manche en forçant le frappeur suppléant John Milner à cogner une petite chandelle et en retirant Tim Raines sur des prises.

Laskey n'a pas permis à un seul autre joueur des Expos d'atteindre les sentiers, retirant les 14 derniers frappeurs à lui faire face pour mettre fin au match et ainsi permettre aux Giants d'inscrire leur septième victoire de la saison.

Si Laskey s'est montré très averse face aux frappeurs des Expos, il s'est permis par ailleurs d'obtenir son premier coup sûr en carrière et a produit son premier point dans une poussée de trois points en fin de quatrième manche.

Les Giants ont été sans pitié pour les quatre lanceurs utilisés par les Expos, et surtout pour le partant Bill Gullickson (1-1). Au total, les hommes de Frank Robinson ont obtenu 14 coups sûrs, tous des simples.

Gullickson, qui a cédé sa place au frappeur suppléant Milner en cinquième, a accordé trois points suite à sept coups sûrs aux Giants en quatre manches seulement. Il est ainsi devenu le premier partant des Expos à ne pas compléter six manches cette saison.

Gully n'avait permis que deux simples au cours des trois premières manches avant que les Giants n'y aient d'une attaque de cinq coups sûrs en fin de quatrième pour inscrire leurs trois premiers points.

Champ Summers et Darrel Evans ont entrepris la manche avec des simples. Summers a été poussé au marbre par le simple de Jack Clark. Le rece-

voir Jeff Ransom, qui en était à son premier point produit de la saison et qui en a produit un deuxième dans une autre poussée de trois points en septième, a suivi avec un long ballon-sacrifice au centre. Johnny LeMaster a obtenu un autre simple et Laskey s'est présenté au marbre alors qu'il

y avait des coureurs aux extrémités du losange. Il y est allé d'un simple dans la droite pour son premier coup sûr et son premier point produit en carrière.

En sixième, contre le gaucher Bill Lee, Ransom a obtenu un simple, a filé au troisième suite au simple de

LeMaster et a marqué suite au ballon-sacrifice de Chilly Davis, le seul joueur des Giants à ne pas frapper en lieu sûr.

En septième, les Giants ont ajouté trois autres points à leur fiche contre Lee et Bob James. Summers, Ransom et LeMaster ont alors produit les points.

LeMaster et a marqué suite au ballon-sacrifice de Chilly Davis, le seul joueur des Giants à ne pas frapper en lieu sûr.

En septième, les Giants ont ajouté trois autres points à leur fiche contre Lee et Bob James. Summers, Ransom et LeMaster ont alors produit les points.

La seule note encourageante pour les Expos a été la tenue du vétéran releveur Woodie Fryman, qui n'a accordé qu'un seul coup sûr en une manche de travail.

Ce soir, le droitier Ray Burris (0-3) fera face à Al Fonkles (2-1) dans le dernier match de la série.

Buffalo repêche Luc Tousignant

(D'après CP) — Luc Tousignant, de Trois-Rivières, a été réclamé par les Bills de Buffalo lors de la huitième ronde du repêchage des joueurs collégiens de la Ligue Nationale de football, hier.

Moins d'une heure après avoir été choisi, il a reçu un appel de son agent, J.L. Albrecht, l'informant de la bonne nouvelle. Il a totalisé des gains de 4,337 verges et lancé 30 passes de touché à West Virginia au cours des quatre dernières années.

«Je suis content, mais je croyais que ce seraient les Steelers de Pittsburgh, et non les Bills de Buffalo, qui allaient me réclamer. Ils se sont intéressés à moi à l'Université.»

Si Tousignant signe un contrat avec les Bills de Buffalo, il devra batailler pour l'obtention d'un poste avec Joe Ferguson, Matt Robinson et Matt Kofler, un choix de deuxième ronde. Mais s'il choisit de

poursuivre sa carrière au football canadien, il devra le faire avec les Alouettes, qui ont obtenu son contrat des Rough Riders d'Ottawa en retour de deux choix au repêchage de 1983.

«Mon agent a entrepris des négociations avec les Alouettes il y a déjà longtemps», a dit Tousignant. Tout allait bien jusqu'à ce que Skabania (Nelson) amène Ernest (Harry). J'irai là où l'on m'offrira un bon contrat. Pour le moment, Montréal n'a rien à m'offrir...»

Le directeur général des Alouettes, Bob Geary a cependant indiqué hier que l'équipe pouvait se permettre de concurrencer l'offre qu'on fera à Tousignant. «Si les deux offres sont équivalentes, je choisirai Montréal, a dit Tousignant.

Par ailleurs, les Browns de Cleveland ont échangé le vétéran demi offensif Gref Pruitt aux Raiders d'Oakland contre des dédommagements futurs.

Le Canadien m'a offert tout ce que je voulais», a déclaré Carboneau alors qu'il se préparait à prendre le chemin de Moncton où les Voyageurs affrontaient, en soirée, les Black Hawks de l'entraîneur Orval Tessier dans le cadre de la série demi-finale «A».

«J'ai reçu les assurances que je souhaitais. Je ne voulais surtout pas revenir à Halifax l'an prochain. Dans l'ensemble, c'est plus que ce à quoi je m'attendais», a ajouté Carboneau.

Ce nouveau contrat signifie que le nom de Carboneau sera sur la prochaine liste de protection du Canadien et qu'il aura l'occasion de mériter un poste au sein du tricolore en septembre prochain.

À sa première saison avec les Voyageurs, l'ex-capitaine des Saguenéens de Chicoutimi avait marqué 27 buts et récolté 67 passes pour 94 points comparativement à 35 buts et 53 passes pour 88 points cette saison.

Contrat de 2 ans pour Carboneau

CHICOUTIMI (PC) — Le joueur de centre Guy Carboneau des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse a signé un contrat de deux ans avec le Canadien de Montréal.

Choix de troisième ronde au repêchage amateur de juin 1979, Carboneau porte les couleurs des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse, de la Ligue américaine, depuis deux ans.

Profitant du passage du géant général du Canadien, Irving Grundman, dans les Maritimes, Carboneau a parachevé une nouvelle entente le liant à l'organisation montréalaise.

«C'est un très bon contrat. Le Canadien m'a offert tout ce que je voulais», a déclaré Carboneau alors qu'il se préparait à prendre le chemin de Moncton où les Voyageurs affrontaient, en soirée, les Black Hawks de l'entraîneur Orval Tessier dans le cadre de la série demi-finale «A».

«J'ai reçu les assurances que je souhaitais. Je ne voulais surtout pas revenir à Halifax l'an prochain. Dans l'ensemble, c'est plus que ce à quoi je m'attendais», a ajouté Carboneau.

Ce nouveau contrat signifie que le nom de Carboneau sera sur la prochaine liste de protection du Canadien et qu'il aura l'occasion de mériter un poste au sein du tricolore en septembre prochain.

À sa première saison avec les Voyageurs, l'ex-capitaine des Saguenéens de Chicoutimi avait marqué 27 buts et récolté 67 passes pour 94 points comparativement à 35 buts et 53 passes pour 88 points cette saison.

Expos (0)	Giants (7)
Raines, cg. 3 0 0 0	CDavis, cg. 3 0 0 1
Whitson, 2b. 4 0 0 0	Kuiper, 2b. 5 0 2 0
Dawson, cc. 4 0 0 0	Leonard, cc. 5 1 1 0
Oliver, 1b. 4 0 1 0	Summers, 1b. 3 2 3 1
Cromart, cd. 3 0 0 0	Evans, 3b. 4 1 2 0
Wallach, 3b. 3 0 1 0	Clark, cd. 3 2 1 1
Speier, ac. 3 0 0 0	Ransom, r. 3 1 2 2
Blacken, r. 3 0 1 0	LeMastr, ac. 3 0 2 1
Gullickson, l. 1 0 0 0	Laskey, l. 4 0 1 1
JMiller, fs. 1 0 0 0	
Lee, l. 0 0 0 0	
James, l. 0 0 0 0	
Franc, 1b. 1 0 0 0	
Fryman, l. 0 0 0 0	
Total 30 0 3 0	Total 33 7 14 7

Montréal	000 000 000-0
San Francisco	000 301 30X-7
DR—Montréal 2, LNB—Montréal 4, San Francisco 8, 2B—Oliver, BV—Raines, Leonard, BS—Ransom, CDavis, LeMaster.	

Montréal	ca	p	m	bb	r	b
Gullickson P, 1-1	4	7	3	3	1	3
Lee	21/3	5	3	3	1	1
Blacken	2/3	1	1	1	1	1
Fryman	1	0	0	0	0	0
San Francisco						
Laskey G, 1-0	9	0	0	0	1	2
ML—Laskey BP—Blackwell T—2 h 22. A—5,369.						

BASEBALL

Ligue Nationale
Mardi
Montréal 3, San Francisco 2
Cincinnati 6, Chicago 3
Pittsburgh 10, Atlanta 4
Houston 3, St-Louis 0
San Diego 8, New York 5
Los Angeles 3, Philadelphie 3

Mardi
San Francisco 7, Montréal 0
Chicago 6, Cincinnati 0
St. Louis 5, Houston 4
Atlanta 7, Pittsburgh 6
(10 manches)
New York à San Diego
Philadelphie à Los Angeles

Aujourd'hui
New York, Puleo (2-1) à San Diego, Eichelberger (2-2), 16 h 05.
Houston, Knipper (1-2) à Pittsburgh, Rhoden (0-2), 19 h 35.
Chicago, Jenkins (2-1) à Atlanta, Cowley (0-0), 19 h
Philadelphie, Ruthven (0-2) à Los Angeles, Hooton (0-1), 22 h 35.
Montréal, Burris (0-3) à San Francisco, Fonkles (2-1), 22 h 35.

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)
Woods, Chi. 16 42 1
Landreaux, LA. 72 28 389
Jones, SD. 40 15 375
Lezcano, SD. 64 24 375
Moreland, Chi. 67 25 373
Gardenhire, NY. 43 15 349
Thompson, Pgh. 58 20 345
May, SF. 38 13 342
Morgan, SF. 48 16 333

Circuits: Kingman, New York, 7; Thompson, Pittsburgh, 6.
Points produits: Kingman, New York, 17; Murphy, Atlanta, 17; Thompson, Pittsburgh, 16; Lezcano, San Diego, 16.
Buts volés: Smith, St. Louis, 12; Moreno, Pittsburgh, 9.
Lanceurs (2 décisions): Forsch, St. Louis, 3-0, 1.000, 2.97; Welch, Los Angeles, 3-0, 1.000, 2.08; Show, San Diego, 3-0, 1.000, 0.00; Reardon, Montréal, 2-0, 1.000, 0.75; Tekulve, Pittsburgh, 2-0, 1.000, 1.32; Mahler, Atlanta, 2-0, 1.000, 2.23; Chiffer, San Diego, 2-0, 1.000, 0.00; Curtis, San Diego, 2-0, 1.000, 5.00.

Ligue Américaine
Mardi
Toronto 8, Texas 4
Boston 7, Kansas City 5
Seattle 7, Cleveland 4
Californie 3, New York 1
Chicago 11, Milwaukee 2
Detroit 5, Minnesota 2
Oakland à Baltimore, remis
Hier
Oakland 6-1, Baltimore 2-5
Toronto 6, Texas 4
Kansas City 6, Boston 5
Cleveland 6, Seattle 1
New York 6, Californie 0
Milwaukee 2, Chicago 1
Minnesota 4, Detroit 2

Aujourd'hui
Seattle, Nelson (0-3) à Cleveland, Sorensen (0-1), 19 h 35.
Oakland, McCarty (1-1) à Baltimore, D. Martinez (2-2), 19 h 35.
Californie, Zahn (3-0) à New York, Righttelli (1-2), 20 h.
Detroit, Pashnick (1-0) à Chicago, Lamp (1-0), 20 h 30.
Toronto, Stieb (0-2) à Kansas City, Splittriff (1-0), 20 h 35.

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)
Murray, Bal. 55 28 509
Cooper, Mil. 65 28 431
Harrish, Cle. 55 23 418
Johnson, Min. 55 21 382
Cabbell, Det. 74 28 378
Sundberg, Tex. 49 18 367
Wilson, Det. 36 13 361
Thornton, Cle. 59 21 356
Bell, Tex. 60 21 350
Vastrzemski, Bos. 63 22 349
Circuit: Hrbe, Minnesota, 8; Downing, Californie, 7.

Points produits: Hrbe, Minnesota, 20; Thornton, Cleveland, 17; Ogilvie, Milwaukee, 17.
Buts volés: Henderson, Oakland, 16; LeFlore, Chicago, 6; Lopes, Oakland, 6; J. Cruz, Seattle, 6.
Lanceurs: (2 décisions): Hoyt, Chicago, 4-0, 1.000, 1.35; Tudor, Boston, 3-0, 1.000, 2.05; Zahn, Californie, 3-0, 1.000, 1.34; Bannister, Seattle, 3-0, 1.000, 3.46; Caudill, Seattle, 3-0, 1.000, 1.29; Aponte, Boston, 2-0, 1.000, 0.93; Morgan, New York, 2-0, 1.000, 3.65; Sanchez, Californie, 1.000, 1.86.

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	14	6	.700	—
MONTRÉAL	9	6	.600	2 1/2
NEW YORK	9	8	.529	3 1/2
PITTSBURGH	7	9	.438	5
CHICAGO	7	12	.368	6 1/2
PHILADELPHIE	4	12	.250	8

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	14	5	.737	—
SAN DIEGO	12	4	.750	1/2
LOS ANGELES	9	9	.500	4 1/2
SAN FRANCISCO	7	11	.389	6 1/2
HOUSTON	8	13	.381	7
CHICAGO	7	12	.368	6 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	14	6	.700	—
CHICAGO	10	7	.588	2 1/2
KANSAS CITY	10	7	.588	2 1/2
SEATTLE	10	11	.476	4 1/2
OAKLAND	9	11	.450	5
MINNESOTA	8	13	.381	6 1/2
TEXAS	6	10	.375	6

SOCCER

Ligue Nord-Américaine
Hier
Montréal 4, Chicago 2
Fort Lauderdale 2, New York 1
Ce soir
Tulsa à Seattle

Montreal 4, Chicago 2			Tulsa à Seattle			
LIGUE NORD-AMÉRICAINNE						
Section Est						
	pj	g	p	bp	bc	pb pts
TORONTO	4	4	0	7	2	6 30
NEW YORK	4	3	1	9	5	9 27
MONTRÉAL	4	2	2	6	4	5 17
CHICAGO	3	0	3	4	10	4
Section Sud						



Le Manoir Ronald McDonald

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a inauguré hier le Manoir Ronald McDonald, une résidence voisine de l'hôpital Sainte-Justine qui pourra accueillir les parents des enfants soignés dans cet hôpital et au Montreal Children's Hospital et habitant à l'extérieur de la ville. La résidence de 20 chambres privées ne sera ouverte officiellement que le 1er juin. Il s'y déroule actuellement une exposition des designers d'intérieur qui ont participé à sa décoration.

(Photo Jacques Grenier)

L'île Bizard réclame un statut particulier au sein de la CUM

par Alain Duhamel

À moins qu'elle n'obtienne un statut particulier au sein de la Communauté urbaine de Montréal, la municipalité de l'île Bizard ne pourra survivre, étouffée par le zonage agricole et écrasée sous le fardeau de sa contribution à la CUM.

Le maire de la municipalité, M. Bernard Patry, a multiplié les démarches auprès de ses collègues des villes de banlieue et auprès du gouvernement québécois depuis quelques semaines afin que, dans

le cadre du débat sur la loi modifiant la CUM (projet de loi 46), on lui reconnaisse un statut particulier. Il a recueilli beaucoup de bienveillance et de sympathie auprès de ses interlocuteurs, mais aucun engagement ferme.

«Partout, on craint un effet d'entraînement», nous dit le maire Patry pour qui la solution idéale tiendrait dans le retrait pur et simple de la CUM, l'île n'ayant aucun caractère commun avec les villes de l'île de Montréal, ni un besoin réel des services de la CUM. Elle pourrait s'acquitter convenablement de toutes les tâches confiées à la CUM à meilleur compte.

L'île Bizard se trouve au nord ouest de l'île de Montréal, dans la rivière Des Prairies. Elle compte environ 7.000 habitants dont la majorité s'y est établie au cours des dix dernières années. En 1978, 81% de son territoire est assujéti à la Loi sur la protection du territoire agricole et soustrait à tout mouvement d'urbanisation. L'espace constructible restant peut encore accueillir environ 1.235 unités de logement, ce qui porterait sa population à un maximum de 10.500 habitants.

Le zonage agricole a eu pour effet immédiat de diminuer l'évaluation imposable de \$15,5 millions. Les terrains à développer comptaient pour 28% de l'évaluation municipale avant 1978 et ne représentent plus, aujourd'hui, que 10% de l'assiette foncière municipale. «Le gouvernement a fait un beau cadeau aux promoteurs immobiliers»

en conclut le maire Patry.

Le coût des services municipaux et la contribution à la CUM ont accru le fardeau fiscal des contribuables de 28,5%. Rien ne laisse espérer dans un avenir prévisible un quelconque soulagement puisque l'île Bizard doublera sa contribution à la CUM lorsqu'elle repartira les frais d'exploitation du réseau d'épuration des eaux. En 1980, l'île Bizard a versé \$891.548 à la CUM, son budget total étant de \$3,7 millions.

Le maire Patry serait prêt à demeurer dans la CUM si sa contribution se limitait aux services d'évaluation, de la planification du territoire, aux frais d'administration, au Conseil des arts. L'île Bizard souhaiterait ne plus contribuer à la Commission de transport de la CUM, à l'assainissement des eaux et de l'air, à l'inspection des aliments et

à la promotion industrielle et économique. «Ce serait le comble s'il fallait qu'une zone agricole paye pour la promotion industrielle», déclare M. Patry.

L'administration municipale est aussi prête à donner des garanties relatives à la protection du territoire agricole. Si plus de 10% de son territoire agricole devait être urbanisé, le gouvernement pourrait alors modifier le statut particulier de l'île pour l'intégrer à nouveau à la CUM lorsqu'elle aura les moyens de se le payer.

La CEQ publie un cahier pédagogique sur l'économie

par Angèle Dagenais

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a lancé hier un «cahier d'interventions pédagogiques» de 142 pages destiné à expliquer aux élèves de tous niveaux, au moyen de textes, jeux, bandes dessinées, etc., les causes et les conséquences des problèmes économiques du Québec.

«Les jeunes ont le droit de savoir, entre autres, que le chômage de leurs parents n'est pas le fruit du hasard ou de l'irresponsabilité individuelle», a déclaré lors du lancement Mme Marie Gagnon, une des deux vice-présidentes de la CEQ.

La Centrale prévoit diffuser le document, intitulé *La crise: faut en parler à l'école*, à plus de 30.000 exemplaires. Son premier cahier pédagogique du genre, publié l'an dernier sous le titre *Pour créer de nouveaux rapports hommes-femmes*, a été utilisé par 20% des 60.000 membres de la CEQ, selon les estimations de la Centrale, et a touché environ 350.000 élèves.

La rédaction du cahier pédagogique de cette année est le fruit des efforts conjoints des syndicats affiliés de la CEQ et de plusieurs organismes, dont la CSN, coordonnés par une équipe nationale de la CEQ.

Il en coûte environ \$20.000 à la CEQ pour la production de ce dossier dont 12.000 exemplaires sont distribués gratuitement. Des commandes pour 18.000 autres, vendus \$1 l'exemplaire, sont inscrites pour la prochaine quinzaine, après quoi le dossier s'achètera \$3. Le cahier pédagogique de l'année dernière s'est très bien vendu, d'expliquer Marie Gagnon, et s'utilise encore dans de nombreuses écoles.

La Fédération des comités de parents n'a pas donné son appui l'année dernière à la CEQ pour la diffusion du cahier pédagogique sur la condition féminine prétextant qu'il n'était pas du ressort de la Centrale de prendre de telles initiatives, a expliqué la vice-

présidente de la CEQ. «Mais de nombreux comités de parents locaux ont apprécié la qualité du cahier et l'ont utilisé abondamment», a-t-elle ajouté. Cette année l'appui de la Fédération n'a pas été sollicité.

Par ailleurs, le chapitre traitant des coupures dans les services publics «ne présente pas la thèse de la CEQ» mais bien l'impact des coupures sur la qualité de vie et les droits des citoyens. Mme Gagnon affirme en outre que si la Bourse de Montréal peut lancer des concours («La Bourse est à tout le monde») dans les écoles, «la crise économique est à tout le monde aussi».

L'Association des directeurs d'école de Montréal (ADEM) ne s'est pas encore penchée sur le document mais ne s'était pas opposée à la diffusion du cahier pédagogique l'an dernier.

Napoléon tué par un proche

LONDRES (Reuter) — L'empereur Napoléon premier a été assassiné par un de ses compagnons d'exil, le comte Charles Tristan de Montholon, affirment les deux auteurs britanniques d'un livre récemment publié à Londres sous le titre *The Murder of Napoleon* (*Le meurtre de Napoléon*).

Les écrivains, Ben Wider et David Hapgood, soutiennent que le comte de Montholon a agi à l'instigation de la famille royale française qui craignait que Napoléon ne parvienne à s'enfuir de l'île de Sainte-Hélène où les anglais le retenaient prisonnier.

Après avoir affaibli l'empereur en glissant de légères doses d'arsenic dans son vin, le comte de Montholon a porté le coup de grâce en persuadant les médecins de Napoléon d'administrer au prisonnier une dose de drogue qui s'est avérée fatale.

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

MONSIEUR LÉVESQUE

*Vous augmentez les taxes
Vous coupez des services publics
Vous attaquez nos régimes de retraite
Vous menacez nos salaires*

**EST-CE CELA
VOTRE «BON
GOUVERNEMENT»?**

**APRÈS
LE SECTEUR PUBLIC,
CE SERA LE TOUR DE QUI?**

- les travailleurs du secteur privé?
- les jeunes?
- les chômeurs?
- les consommateurs?
- les assistés sociaux?

NON pas question!



Centrale de l'enseignement du Québec

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



ctcum

Vérificateur interne

Relevant du Président-directeur général, vous serez appelé à faire la vérification des activités financières de l'entreprise. Par la suite, vous aurez la responsabilité de mettre sur pied un programme de vérification relatif aux activités opérationnelles des différentes unités administratives de l'organisme.

Pour ce poste, nous recherchons des candidats qui possèdent:

- un baccalauréat en administration des affaires, concentration comptabilité publique ou gouvernementale et institutionnelle;
- un titre reconnu par une corporation professionnelle (C.A., R.I.A., C.G.A.);
- une expérience exceptionnelle au niveau de la vérification interne et publique de la grande entreprise;
- un jugement sûr, un esprit critique développé et des qualités humaines leur permettant de transiger efficacement avec les cadres supérieurs et les gestionnaires.

La rémunération est de niveau supérieur et elle est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Si vous êtes intéressé par ce poste et si vous vous estimez prêt à assumer ces responsabilités, envoyez votre curriculum vitae à:

C.T.C.U.M.
Surintendant - Section du Personnel
Division des Ressources humaines
Concours no 82-022
1199, rue Bleury, 12e étage
Montréal, Québec
H3B 3J1



**Réalisez
vos
projets!
Avec
un prêt
personnel
Commerce.**

**Ça vous
porte fruit!**



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE